

# La criminalité en France

SYNTHÈSE



## Rapport 2012 de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

*Sous la direction de*  
Alain Bauer  
et Christophe Souleuz



Premier ministre



INSTITUT NATIONAL  
DES HAUTES ÉTUDES  
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE



OBSERVATOIRE NATIONAL  
DE LA DÉLINQUANCE  
ET DES RÉPONSES PÉNALES



# Sommaire de la synthèse

<i>Avant-propos</i> .....	3
<i>Introduction</i> .....	5
<i>I – La victimation.</i> .....	10
• Victimation personnelle et opinions sur la sécurité mesurées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2012 .....	10
• Les atteintes aux biens déclarées par les ménages et les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 d'après les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » .....	25
<i>II – Crimes et délits constatés</i> .....	32
<i>III – Réponses pénales</i> .....	46
<i>IV – Fiches thématiques</i> .....	49
<i>V – Atteintes déclarées par certaines professions</i> .....	55
<i>VI – Regards sur l'étranger</i> .....	59

## AVANT-PROPOS

**L**e monde en changeant, soumet nos sociétés à de profondes mutations et les oblige en permanence à des choix. Si ce propos a été rebattu, ces mutations emportent des enjeux et des risques, pour certains nouveaux, qu'il faut identifier pour mieux les anticiper. Ce sujet a déjà été abondamment traité dans les précédents rapports annuels de l'ONDRP comme dans nombre de publications de l'Institut, et suite à une année 2011 riche en actualité comme en réflexions, cette nouvelle édition ne fera pas exception.

Mais ces mutations mettent aussi à l'épreuve l'organisation de nos institutions. Être en capacité de réagir aux menaces nouvelles que ces transformations génèrent, d'en comprendre les causes, les manifestations, et d'en gérer les conséquences ou d'en prévenir l'émergence, cela implique en effet aussi de savoir adapter, réorganiser, parfois réorienter ses priorités.

Les difficultés sont ici nombreuses. Elles sont d'abord politiques. Quel nouveau défi relève pour sa gestion de la collectivité publique tout entière ? Quel autre n'en relève pas ? Comment y fait-t-on face ? Autant de questions auxquelles les réponses relèvent de choix collectifs. Le regard du technicien, sans être prépondérant, compte pourtant.

Les réponses apportées relèvent aussi de la capacité de nos sociétés à réagir et se réorganiser face à ces évolutions. Des attentes nouvelles naissent auxquelles les pouvoirs publics doivent donner suite. La définition ou redéfinition de l'action publique doit pouvoir se faire rapidement, tout comme l'identification des attentes auxquelles ces actions répondent. La conception de ces actions doit être juste, mesurée et proportionnée. Elle doit pouvoir recevoir une application dans un temps compatible avec les problèmes qu'elle traite. La puissance publique, dans son organisation et son action, ne doit pas seulement gagner en rapidité, mais aussi en plasticité. C'est par conséquent l'ensemble de l'action publique qui se trouve désormais interrogé, depuis ses modes de conception jusqu'à ses modalités d'exécution. Ici, l'INHESJ peut apporter son savoir-faire.

L'Institut jouit d'une réputation et d'une légitimité qui se sont affirmées en vingt-trois ans d'existence. Cette position, cette audience qui est la sienne, il la doit à la qualité de ses travaux, de ses recherches, de ses formations, de ses publications, de ses partenariats nombreux et suivis. Il la doit aussi, et peut-être avant tout, à la composition même de son personnel, à son investissement, à l'engagement, à ses côtés, de personnalités reconnues dont le soutien aura été indéfectible depuis l'origine. Il la doit enfin à la qualité de ses interlocuteurs qui, au-delà de leurs contributions, l'auront également conduit à se questionner sur le sens et le contenu de son travail et de ses missions. Cette expertise et cette position sont désormais acquises à l'Institut comme à l'Observatoire.

Dans un monde changeant, l'INHESJ a pour devoir d'appréhender ce mouvement, de toujours faire évoluer la réflexion sur les questions de sécurité et de justice, de ne jamais craindre de remettre aujourd'hui en question les acquis d'hier, sans la certitude non plus qu'ils valent pour demain. Dès lors, il lui appartient de toujours nourrir le débat, d'y participer, d'en suivre les évolutions et d'en tirer les enseignements pour le plus grand bénéfice de la collectivité publique.

Ceci implique très logiquement qu'il soit en capacité de mieux capitaliser les résultats de ses productions et de faire dialoguer davantage encore l'ensemble des métiers concernés par ces questions. Il est ici nécessaire que l'INHESJ approfondisse ses liens et son travail avec le monde de la recherche, tout en veillant toujours à y associer les services opérationnels des ministères. Ses fonctions de veille et de conseil auprès des pouvoirs publics doivent, également, être développées, de la même façon qu'il est souhaitable qu'il soit davantage associé à la redéfinition des outils de l'action publique.

Mais il faut aller plus loin. L'Institut doit poursuivre la mise en réseau des acteurs de la sécurité et de la justice et organiser davantage encore le débat autour des questions émergentes. Il peut mieux encore qu'aujourd'hui permettre le partage et la diffusion des travaux. Sa capacité d'anticipation repose aussi sur son aptitude à susciter une réflexion plurielle et suivie à propos de ces phénomènes et sur la diffusion rapide et choisie des résultats auxquels il est parvenu.

L'INHESJ est lieu de ressources autant que de débats et de réflexion. Les moyens auxquels l'Institut donne accès, qu'il s'agisse des compétences ou des données qu'il peut mobiliser, doivent par ailleurs être mises à disposition des pouvoirs publics pour leur permettre de définir leurs actions et de les conduire dans les délais voulus.

À cet égard, le nouveau site de l'Institut, et le nouveau format du rapport annuel de l'ONDRP, tels qu'ils vous sont présentés aujourd'hui, participent de cette large réflexion et de cette évolution dans les méthodes de travail.

L'Institut se devait en effet de faire évoluer ses medias. Il dispose désormais d'un site à la fois plus performant et plus ergonomique, appelé à évoluer rapidement, la version actuelle n'étant qu'une première étape d'un processus plus ambitieux. A terme, l'Institut disposera d'un outil plus interactif, en direction du public et de ses lecteurs, permettant un dialogue enrichi et continu dans l'intérêt de la connaissance.

La mise en ligne du rapport sous le format actuel constitue l'une des déclinaisons première de ce changement souhaité. Cette nouvelle version électronique, qui, désormais se substitue à la version papier habituelle, permettra à terme une plus grande interactivité avec l'utilisateur et un meilleur partage des fruits de nos travaux avec le plus grand nombre. Ce format vaudra d'ailleurs pour toutes les publications de l'Observatoire et de l'INHESJ.

L'Institut n'est pas seulement un laboratoire d'idées au service des pouvoirs publics. Lieu d'échanges et de réflexion, il est aussi un lieu de création et d'innovation. Cette richesse doit être mise au service de la collectivité dans toute la mesure possible.

Enfin, il convient de saluer l'ensemble du travail accompli par le président du conseil d'orientation sortant, Monsieur Alain Bauer. L'ONDRP lui doit sa position d'indépendance et son assise. Sans oublier, dans cet hommage, l'investissement et l'engagement de toute l'équipe de l'Observatoire, qui permettent depuis déjà plusieurs années à ce rapport d'exister.

Excellente lecture à tous.

André-Michel VENTRE

*Directeur de l'Institut national des hautes études  
de la sécurité et de la justice*

# INTRODUCTION

**Alain BAUER**

*Professeur de criminologie au Conservatoire National des Arts et Métiers  
Président par intérim du Conseil d'Orientation de l'ONDRP*

**V**oici neuf années que l'OND (devenu par la suite ONDRP pour réponses pénales) a vu le jour. Et neuf années que j'en assure, avec le soutien de Marie Louise FORT, sa vice Présidente (du 17 août 2005 au 15 octobre 2008 et du 6 mai 2010 à aujourd'hui) et François-Noël BUFFET (du 15 octobre 2008 au 6 mai 2010) la présidence du Conseil d'Orientation, objet administratif en partie non identifié au sein duquel les représentants de l'État sont minoritaires.

Lorsqu'en novembre 2003, l'Observatoire national de la délinquance (OND) a été créé, suite au rapport des parlementaires Christophe CARESCHE et Robert PANDRAUD, il s'est vu confier plusieurs missions centrées sur un objectif: mieux connaître la réalité criminelle en **modernisant le système statistique public** sur ce sujet et en fournissant des analyses détaillées sur les évolutions des phénomènes criminels.

Pour ce faire, depuis 2004, l'Observatoire a développé une **approche multisource** des statistiques de la délinquance qui dépasse largement la simple analyse des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationales.

Il a notamment élaboré un **corpus méthodologique** permettant de mieux exploiter les statistiques administratives sur les crimes et délits enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie en tenant compte à la fois de leur intérêt mais aussi de leurs limites.

Car, si contrairement à ce qu'on entend ici et là, le ministère de l'Intérieur dispose d'un outil statistique qui est partiel, parcellaire (parfois partial), mais surtout trop archaïque pour être aujourd'hui le dispositif le mieux adapté à la connaissance des phénomènes criminels, il n'en reflète pas moins une réalité qui est identique dans tous les pays au monde : **c'est un système qui traduit l'activité d'enregistrement des crimes et délits par les services de police**. Ce sont toujours des policiers qui enregistrent les plaintes. Ces outils statistiques sont donc bien entendu dépendants des pratiques d'enregistrement et de leurs nomenclatures. Comme l'a indiqué l'OND, dès 2004, dans son rapport annuel, cet outil statistique, dit «état 4001 » est limité et a de nombreuses contraintes. Toutefois, aucun outil statistique ne peut être fiable à 100%. Il en est de même pour tous les autres indicateurs économiques ou sociaux. La question n'est pas nécessairement liée à l'outil mais à l'usage qui en est fait.

L'ONDRP n'est pas propriétaire de l'état 4001. Il n'en est même pas le dépositaire. Il n'en est qu'un utilisateur. Son outil est l'enquête de victimation. Il la présente lors d'une conférence de presse spécifique à l'occasion de son rapport annuel en novembre. Début janvier, il publie les résultats connus des activités d'enregistrement des services de police et des unités de gendarmerie. Il les met en perspective avec les données connues de l'enquête de victimation précédente (partout dans le monde ces dernières sont au mieux annuelles).

L'ONDRP n'a pas non plus le monopole de la présentation des données statistiques. Il n'a pas vocation à se substituer ni aux élus de la Nation, ni au Gouvernement. L'ONDRP, lors de chacune des conférences de presse ou interventions extérieures, présente les chiffres avec les limites scientifiques de leur interprétation, quitte à se trouver en fort décalage avec la communication ministérielle. Ceci est constaté par les observateurs et les journalistes lors de chacune de ces communications.

**L'ONDRP a une vocation nationale** et ne peut par ailleurs se substituer, en l'état actuel de ses moyens, aux acteurs opérationnels territoriaux. Il a la responsabilité de définir des indicateurs à partir des sources et des systèmes existants. L'ONDRP a ainsi demandé depuis longtemps à être associé à la mise en œuvre des systèmes de cartographie envisagés au sein des services de police et de gendarmerie ou au travail sur les indicateurs de la réponse pénale. Là encore il ne peut s'imposer et son association dépend de la seule volonté des ministères concernés.

**L'analyse statistique de l'état 4001 n'échappe pas pour autant à la rigueur scientifique.** Au contraire, depuis neuf ans, chaque publication de l'ONDRP est accompagnée de longs développements sur les questions méthodologiques et les différentes façons d'appréhender les différentes statistiques de la délinquance qu'elles soient issues de l'état 4001 ou de l'enquête « Cadre de vie et sécurité ».

Aujourd'hui, **grâce au travail de l'ONDRP, l'état 4001 n'est plus une boîte noire** tant en ce qui concerne les pratiques sur le recueil des informations à la base que sur son agrégation au sommet. En effet, au fur et à mesure des études produites par l'ONDRP, la question sur les pratiques d'enregistrement et leurs conséquences sur l'outil statistique a été régulièrement mise en exergue. Il en a été ainsi des rapports faits élucidés / faits constatés supérieurs à 100%, des mois tronqués de quelques jours d'enregistrement ou encore, plus récemment, de la modification des pratiques d'enregistrement des escroqueries à la carte bancaire suite à des orientations données par les services du ministère de la Justice.

Sur ce dernier point, l'Observatoire, dès son bulletin mensuel de février 2010, a été le premier à signaler ces pratiques, mais de plus, il a répété ce constat dans chacun des bulletins mensuels suivants et à chaque fois que la question est abordée.

En janvier 2011, lors de la présentation annuelle des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, en présence du ministre de l'Intérieur, l'ONDRP a publié et a indiqué que les évolutions des faits constatés d'escroqueries ne pouvaient être commentées et analysées à cause de ces ruptures d'enregistrement dues pour l'essentiel à l'application de circulaires d'orientations pénales locales émanant de certains parquets. C'est d'ailleurs suite à ces publications que le ministère de la Justice a diffusé en février 2010 une circulaire nationale demandant que ces procédés soient abandonnés, avant un récent revirement. Ce constat, ainsi que de nombreux autres éléments d'analyse, ont été cités abondamment dans le rapport de la Cour des Comptes sur l'organisation et la gestion des forces de sécurité publique (juillet 2011) à partir des publications et des analyses de l'ONDRP.

Par ailleurs, les mécanismes à l'œuvre lors de l'enregistrement d'une plainte sont connus et ont déjà été largement analysés soit par l'OND soit par d'autres chercheurs comme Frédéric OCQUETEAU, Directeur de recherches au CNRS. De même toutes les méthodes visant à contourner les règles méthodologiques sont bien connues et ont fait l'objet de nombreux commentaires.

\* \* \*

Mais surtout, après des expériences d'enquêtes locales ou nationales menées par le CESDIP ou par l'INSEE en France dès les années 1980, après des dizaines d'années d'expérimentation aux États-Unis ou en Grande-Bretagne, l'Observatoire et l'INSEE se sont vus confier la mission de doter la France d'un dispositif annuel d'**enquête nationale de victimation**.

Ainsi, depuis 2007, l'enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité » permet de disposer de données obtenues par l'interrogation directe d'un échantillon de la population et non plus uniquement de données sur les faits portés à la seule connaissance de la police et de la gendarmerie. L'ONDRP la considère comme l'un des dispositifs majeurs de connaissance de la criminalité. **La France est ainsi, avec la Grande-Bretagne et les Pays-Bas notamment, l'un des seuls pays européens à disposer d'un dispositif pérenne de victimation.**

Ainsi, sur des phénomènes comme les vols, les actes de vandalisme, les violences, y compris celles commises au sein de la famille, la France s'est pourvue d'un outil d'une très grande richesse qui est largement exploité par l'ONDRP et qui mériterait sûrement qu'on y consacre encore plus de moyens.

Parmi les avancées majeures, on peut notamment citer les travaux sur les **violences physiques ou sexuelles au sein du ménage** qui apportent une contribution majeure à la connaissance de ces phénomènes, leur fréquence, le profil des victimes ainsi que les suites et les conséquences des actes subis. Mais on peut également citer les études sur le sentiment d'insécurité, la perception des problèmes de drogue par les habitants, l'opinion des victimes de violences physiques et sexuelles sur la suite réservée à leur plainte ou la perception des habitants sur l'efficacité de la police.

\* \* \*

Depuis sa création en 2003, le personnel de l'Observatoire national de la délinquance savait que la tâche qui lui incombait serait difficile.

Avant la création de l'OND, il existait un rituel qui consistait, d'une part pour le ministère de l'Intérieur à publier les chiffres sur les faits constatés sans rigueur statistique, dans le cadre d'une communication propre à des sources inconnues et, d'autre part, aux spécialistes des questions d'expliquer dans les médias en quoi les pratiques du ministère étaient peu rigoureuses sans, d'ailleurs, avoir toujours accès aux sources primaires.

Il manquait un acteur, **la statistique publique**, qui au sein de l'administration doit assurer la rigueur statistique. En application de textes européens, elle est chargée du traitement des statistiques **en toute indépendance professionnelle**. Or, son absence avant 2004 du champ des statistiques de la délinquance et de la criminalité avait de nombreux avantages: le ministère de l'Intérieur communiquait librement sans cadre méthodologique et les « experts » pouvaient légitimer leur présence médiatique en commentant de simples propos institutionnels.

Aujourd'hui, l'Observatoire a bouleversé ce champ à travers des publications statistiques régulières et une démarche inhérente à la statistique publique. Ce bouleversement a concerné tout d'abord les statistiques sur les faits constatés dont la présentation a été profondément modifiée par l'ONDRP.

Par exemple, la décision, prise dès 2004, par le conseil d'orientation de l'ONDRP de ne plus diffuser le total des faits constatés a fait l'objet d'un consensus européen lors d'une réunion de juin 2011 à Luxembourg. Elle s'appliquera dans les prochaines publications de l'Union européenne sur la délinquance enregistrée soit sept ans après ce que l'Observatoire a initié en France. L'ONDRP rappelle ainsi à chacune de ses publications que le chiffre unique sur les crimes et délits enregistrés n'est pas pertinent. Cela a même conduit le ministère de l'Intérieur, en février 2010, à diffuser une circulaire mettant fin à l'utilisation du chiffre unique dans les publications réalisées et diffusées par la DGPN et la DGGN. Depuis plusieurs mois, dans chaque bulletin mensuel, en page 3, il est systématiquement rappelé dans un tableau synthétique les taux de plainte issus de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » mettant ainsi en exergue la relativité des données administratives.

C'est pourquoi, il convient de préciser que **l'Observatoire n'est pas un organisme de recherche mais un acteur de la statistique publique** dont le personnel est notamment composé de quatre statisticiens de l'INSEE, dont son responsable des statistiques, en plus des autres agents, contractuels, gendarmes ou policiers qui travaillent dans le cadre des règles de la statistique publique. L'ONDRP est membre du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) au sein duquel il présente annuellement son programme d'étude et travaille en étroite liaison avec l'INSEE qui est présent au sein de son conseil d'orientation. Les travaux de l'ONDRP sont suivis par l'Autorité de la Statistique Publique (ASP) qui a proposé à l'ONDRP la labellisation de ses travaux.

**Les seuls garants de la rigueur scientifique de l'ONDRP sont donc les structures de la statistique publique française, CNIS, INSEE et Autorité de la Statistique Publique.** En neuf ans, aucune de ces structures, ni d'ailleurs aucun autre acteur, n'ont mis en cause les publications et analyses de l'ONDRP sur le fond.

\* \* \*

Comme tout organisme statistique, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a comme activité principale **la production, l'analyse et la diffusion de statistiques** sur la criminalité et la délinquance.

La diffusion de statistiques par l'ONDRP s'effectue à travers différentes publications dont la principale est le rapport annuel qui paraît en novembre ou encore par l'intermédiaire du site Cartocrime.net. Les autres publications régulières sont le bulletin annuel et les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée. Ils sont disponibles gratuitement en ligne. Des études statistiques sont aussi publiées tout au long de l'année dans différentes collections: « Grand Angle », « Repères », « Focus » ou « Résultats et Méthodes ». **Toutes les études réalisées par l'ONDRP sont publiées.** L'ONDRP travaille donc en toute **transparence**.

Dans le même esprit, l'Observatoire a souhaité dès ses premières publications permettre à ses lecteurs de connaître aussi précisément que possible les détails de l'élaboration de ses études. L'introduction de chaque document permet de le situer dans la production statistique d'ensemble de l'Observatoire. On y trouve en particulier l'origine de la demande ou la justification de l'auto saisine.

Pour l'Observatoire, **l'impartialité passe par la transparence sur les méthodes, sur les décisions et sur la nature des hypothèses d'interprétation qu'il propose.**

En statistique, comme dans tous les domaines, si on vise l'objectivité, on ne peut pas se poser en juge et partie. Pour l'ONDRP, c'est au lecteur de se faire une opinion sur le caractère rigoureux de sa démarche statistique. C'est pourquoi, l'Observatoire pratique la transparence: **il explique tous ses choix en détail**, certains diront avec une extrême minutie, et il n'hésite pas à pointer ceux dont les fondements sont les plus fragiles.

Lorsque plusieurs choix sont légitimes, celui retenu par l'ONDRP est présenté comme tel et non comme l'unique option envisageable. Cette démarche lui a permis d'établir des **relations de confiance** avec tous les services qui lui transmettent des données, dont le nombre élevé explique la taille de son rapport annuel. C'est notamment en privilégiant l'échange et le dialogue avec les deux directions générales de la police et de la gendarmerie nationales, ainsi qu'avec la Préfecture de Police, que l'ONDRP a aujourd'hui accès à une diversité de données.

**L'ONDRP n'a pas vocation à devenir le militant d'une opposition mécanique aux administrations.** Son rôle est d'abord pédagogique et informatif. L'ONDRP a donc choisi de convaincre ses interlocuteurs de la nécessité d'une plus grande rigueur statistique qui l'a toujours guidé, plus que l'opposition ou le dénigrement systématique. La principale conséquence de cette démarche a été l'évolution progressive et positive de certaines pratiques. La **démarche statistique** de l'ONDRP par sa **cohérence** et sa **continuité** a ainsi permis à ses travaux, et notamment à ses indicateurs sur les crimes et délits enregistrés, de se diffuser petit à petit au sein de la police et de la gendarmerie nationales.

Par ailleurs, par sa position administrative originale, l'Observatoire est un **lieu d'échange et de dialogue des représentants de nombreux ministères détenteurs de données** (Intérieur, Justice, Transports, Éducation nationale, Ville, ou encore Économie et Finances), de statisticiens publics issus de l'INSEE, de chercheurs, d'élus et de représentants de la société civile. C'est justement le fait que l'ONDRP ne soit pas intégré à un ministère qui permet de faire progresser les méthodes de production et d'analyse des données. Une configuration plus classique comprendrait trois acteurs, deux SSM, Intérieur et Justice, et l'INSEE pour les enquêtes. L'avantage de l'Observatoire est d'offrir un espace d'échange entre ces trois institutions qui ne dépend pas directement de l'un d'entre eux.

**Une coopération avec les administrations n'est pas synonyme de connivence.** Ainsi, outre que l'ONDRP rappelle à chaque publication les **limites** des concepts utilisés dans le cadre de l'analyse des données administratives, il n'a jamais hésité à mettre en exergue - et souvent il fut le premier - les **anomalies statistiques** qu'il est conduit à observer.

Organisme recevant à la fois les statistiques nationales de délinquance enregistrée et de victimation, l'Observatoire a conçu **un système de suivi des phénomènes de délinquance qui s'appuie sur des sources complémentaires de nature très différente.**

Il procède à des **analyses comparées sur l'évolution dans le temps** des principales atteintes visant les personnes physiques ou leurs biens (vols, vandalisme, violences physiques ou sexuelles) à partir des tendances observées dans les statistiques administratives et selon les résultats de l'enquête annuelle de victimation.

**L'ONDRP est parvenu, non sans mal, à faire comprendre que le chiffre unique n'avait aucun sens. Il a contribué à montrer que l'analyse de la criminalité était une démarche beaucoup plus complexe que la diffusion de quelques chiffres. Il a initié un vaste chantier visant à réfléchir et à concevoir de nouveaux indicateurs.**

**De même, qu'il a su développer avec l'INSEE l'enquête annuelle de victimation «Cadre de vie et sécurité» ce qui lui a permis d'en extraire de nombreux résultats, et, grâce au soutien du ministère de l'Éducation nationale et d'Eric DEBARBIEUX, il a été à l'initiative de la mise en place de la première enquête de victimation en milieu scolaire.**

**Dans un cadre institutionnel favorable à la production d'une statistique publique indépendante, l'ONDRP permet à la France de figurer parmi les pays disposant d'un système complet reposant sur des recensements administratifs et des données d'enquêtes. Il est en mesure, en confrontant les résultats des différentes sources qu'il a contribué à créer ou à faire évoluer, de dresser un bilan des phénomènes de délinquance au cours du passé récent. Avant la création de l'Observatoire, une telle démarche était souhaitée par de nombreuses voix. Elle est désormais mise en œuvre par l'ONDRP selon un calendrier annuel qu'il a lui-même défini.**

Dans ses perspectives de travail l'ONDRP entend développer ses relations avec le ministère de la Justice et notamment son service statistique ministériel en vue de pouvoir réaliser des études sur les réponses pénales. Il attend également beaucoup des nouveaux systèmes d'information mis en place au sein de la police et de la gendarmerie nationales et qui devraient lui permettre de recueillir un ensemble de données beaucoup plus détaillées que celles de l'état 4001.

\* \* \*

À l'heure où je quitte mes fonctions, après avoir remis ma démission de Président du conseil d'orientation au Premier ministre, je ne peux que saluer tous ceux, parlementaires, ministres, Premiers ministres, présidents de la République, partenaires institutionnels au premier rang desquels se place l'INSEE, mais surtout agents et personnels de l'ONDRP, qui ont permis de parcourir tant de chemin.

**Le ministère de l'Intérieur reste, rappelons le, la seule administration à avoir délégué l'analyse et la diffusion de ses statistiques à un organisme naturellement indépendant.** Au-delà des polémiques, d'une certaine dose de mauvaise foi, de manque d'information, de suivi distant, d'amnésie relative et de quelques contre-vérités bien assénées, la participation de l'ONDRP à la mise en place d'un système d'analyse de la criminalité et de la délinquance plus performant et plus indépendant est reconnu au niveau scientifique international et cela ne peut être sous-estimé par les commentateurs nationaux.

Je ne peux que souhaiter que les progrès entrepris depuis huit ans soient préservés et consolidés et que **les moyens soient donnés à l'ONDRP en vue de pouvoir poursuivre sa mission en toute indépendance.** J'appelle aussi de mes vœux que la transparence et la collaboration fructueuse qui a sous-tendue les relations avec le ministère de l'Intérieur se retrouvent dans la coopération avec le ministère de la Justice et ses services. Si, dans quelques années, l'ONDRP parvient enfin à pouvoir produire des études multi-sources en y insérant les multiples dimensions de la filière pénale, des poursuites à la mise à exécution des peines, on pourra alors dire que le challenge du rapport Caresche-Pandraud aura été atteint.

Je tiens tout particulièrement à remercier tous les membres du conseil d'orientation qui ont accompagné et soutenu l'évolution de l'ONDRP, et notamment les deux directions générales de la police et de la gendarmerie ainsi que l'INSEE, qui ont pu observer au quotidien les preuves d'indépendance de l'ONDRP.

Je tiens également à saluer le travail de tous les collaborateurs de l'ONDRP qui, chaque jour, et bien que parfois étonnés, voire attristés par les critiques, mais surtout la méconnaissance de leur action, poursuivent leur travail avec rigueur, sérieux, indépendance et sens de l'intérêt général en vue de faire progresser la connaissance des phénomènes criminels et pouvoir ainsi être utiles aux politiques publiques et au contrôle citoyen nécessaire à la vie d'une démocratie vivante.

Ce rapport annuel démontre une nouvelle fois que la production de l'ONDRP est conforme à la mission qui lui a été confiée et aux différentes préconisations qui avaient été émises par le Conseil d'orientation. Il complète les nombreuses études, souvent inédites, réalisées et diffusées tout au long de l'année. Toutefois, pour la première fois, il n'inclura pas de préconisations. Je laisse ainsi le soin à mon successeur de définir, avec les membres du conseil d'orientation et en concertation avec les personnels de l'ONDRP, les recommandations utiles à de futurs travaux.

\* \* \*

## Victimation personnelle et opinions sur la sécurité mesurées lors des enquêtes « cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2012

### 1

#### Les victimations personnelles déclarées par les personnes de 14 ans et plus

Lors de chacune des six enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP de 2007 à 2012, entre 16 500 et 17 500 personnes de 14 ans et plus ont été interrogées. Les échantillons de répondants ainsi constitués sont représentatifs<sup>1</sup> d'une population dont la taille est estimée, pour l'année 2012, à 51,1 millions de personnes de 14 ans et plus dont un peu moins de 24,5 millions d'hommes et près de 26,7 millions de femmes. Pour chacune des cinq atteintes personnelles figurant dans le questionnaire individuel<sup>DM</sup> des enquêtes « Cadre de vie et sécurité », on mesure, à partir des réponses fournies, un taux de victimation annuel, soit la part, exprimée en pourcentage, de personnes se déclarant victime sur un an (au cours de l'année civile précédant l'enquête).

Ces taux de victimation permettent d'estimer les nombres de « victimes déclarées » dans la population des 14 ans et plus. L'expression « victime déclarée » est préférée au terme de « victime » car elle permet d'insister sur le caractère déclaratif des statistiques obtenues lors d'une enquête de victimation. Une « victime » au sens de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » est une personne qui se déclare victime en réponse aux questions posées.

D'après les résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2012, on observe qu'un peu plus de **0,5 %** des personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de **vols ou tentatives de vols personnels<sup>2</sup> avec violences ou menaces** en 2011. Le nombre de « victimes déclarées » correspondant est estimé à **264 000 personnes de 14 ans et plus**.

La part des personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes apparaît comme **stable depuis 4 ans** : elle est comprise entre 0,4 % et 0,6 %. Ces taux ne sont pas significativement différents, au sens statistique du terme, de celui de 2011.

Le nombre de « victimes déclarées » s'est établi en 2009 et 2010 à des valeurs proches, en ordre de grandeur<sup>DM</sup>, de celle de 2011, respectivement à 277 000 et 287 000 personnes de 14 ans et plus.

En 2006<sup>3</sup>, le taux de vols et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces avait été mesuré à 0,7 % des personnes de 14 ans et plus et le nombre de « victimes déclarées » se situait à plus de 340 000. **Entre 2006 et 2011, la diminution** de la proportion de personnes se déclarant victimes est **significative**.

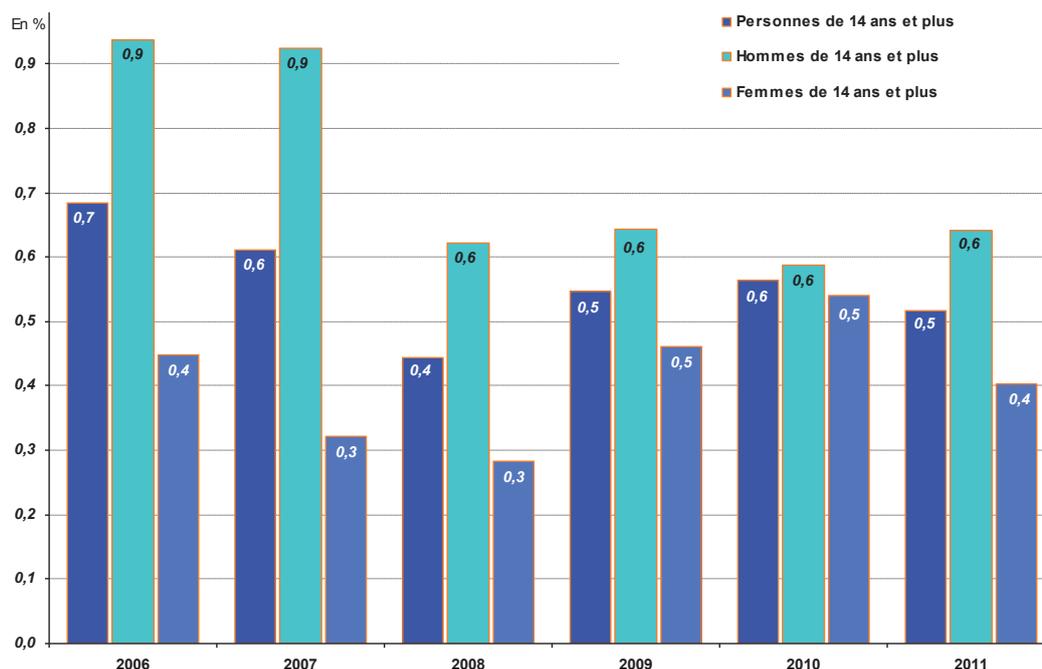
Plus de 0,9 % des hommes de 14 ans et plus déclaraient avoir été victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces en 2006 ou 2007. Le nombre estimé de « victimes déclarées » sur un an de sexe masculin dépassait alors 220 000.

Ce taux a connu une baisse significative de 0,3 point<sup>4</sup> en 2008. Depuis, il ne varie plus : en **2011**, pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, il s'élève à **0,6 %**, soit **157 000 hommes de 14 ans et plus** en nombre estimés de « victimes déclarées » de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces.

En 2011, la part des **femmes de 14 ans et plus** disant avoir subi au moins un vol (ou une tentative de vol) personnel avec violences ou menaces se situe à **0,4 %**, soit un peu moins de **110 000 femmes** « victimes déclarées ». Ce taux de victimation, identique à celui de 2006, ne varie pas significativement par rapport à ceux des années 2007 à 2010 : 0,3 % en 2007 ou 2008 ; 0,5 % en 2009 et 2010. Entre 2008 et 2010, il avait connu une hausse très significative.

- • • (1) La représentativité de l'échantillon<sup>DM</sup> est assurée par la qualité de la base de sondage qui est issue des enquêtes annuelles de recensement<sup>DM</sup> de l'INSEE, par le caractère aléatoire de tirage des logements « enquêtés » et par les redressements suivant la méthode de calage sur marge<sup>DM</sup> effectués après la collecte.
- (2) En dehors des actes visant les biens des ménages, vols et tentatives liés aux logements ou aux véhicules.
- (3) Par la suite on sous-entendra que « en 2006 » (*idem pour les autres années*) signifie que la personne, interrogée en 2007, a déclaré avoir été victime au cours de l'année précédente.
- (4) Les différences entre 2 pourcentages, ici entre des taux de victimation de 0,9 % et de 0,6 %, ne sont exprimées en pourcentage mais en point afin d'éviter les confusions avec les taux de variations.

**Graphique PE1. Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels avec violences ou menaces sur un an, de 2006 à 2011 selon le sexe.**



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* \* \*

En 2006, et plus récemment en 2009, on avait estimé le nombre de personnes de 14 ans et plus « victimes déclarées » de **vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace** à près de 1,1 millions. Cela correspondait, pour chacune des deux années, à une proportion de plus de 2,1 % de personnes s'étant déclarées victimes.

En comparaison, le taux observé en 2011, inférieur à 1,7%, est en **baisse très significative**<sup>5</sup>. Il avait diminué de 0,3 point entre 2009 et 2010, passant de 2,1 % à 1,8 %. La tendance est confirmée en 2011. Le nombre de « victimes déclarées » de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace est évalué, sur cette dernière année, à moins de **870 000** personnes de 14 ans et plus.

*L'ordre de grandeur de ce nombre a changé par rapport à 2009. Il avait alors été estimé à environ 1 070 000. La différence d'environ 300 000 « victimes déclarées » explique pourquoi la baisse est considérée comme très significative au sens statistique du terme.*

*Elle peut aussi conduire à s'interroger sur la qualité de la mesure de la fréquence des vols ou tentatives de*

*vols personnels sans violence, ni menace subis par les personnes de 14 ans et plus. En effet, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) considère qu'une série de taux de victimation doit afficher une relative stabilité en ordre de grandeur avant de pouvoir être interprétée en tendance.*

*En 2007 et en 2008, la part des personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace s'est élevée à 1,9%, et le nombre estimé de « victimes déclarées » était voisin de 950 000. Ces deux taux de victimation annuels, proches de celui de 2008, se situe à un niveau « intermédiaire » non significativement différent celui de 2,1 % de 2009 ou du 1,7 % de 2011.*

*Ils fournissent, d'après l'ONDRP, à la série étudiée, cette « stabilité en ordre de grandeur » permettant d'établir qu'entre 2009 et 2011 la variation significative en tendance observée ne résulte pas de l'instabilité de l'outil de mesure<sup>6</sup>.*

*La différence de 0,4 point qui détermine la tendance entre 2009 et 2011 ne fournit pas, simultanément, une estimation du niveau de la variation comme on pourrait le faire avec des statistiques obtenues par recensement exhaustif.*

• • • (5) Une variation est dite « très significative », si d'après les résultats des tests de significativité, elle est associée à un seuil de 1 % (Voir notes du tableau 3A), c'est-à-dire qu'on estime à au moins 99 %, la probabilité de la variation ne soit pas due aux aléas d'échantillonnage (Voir Données estimée<sup>DM</sup>). Lorsque le risque d'erreur est compris entre 1 % et moins de 5 %, elle est dite « significative ». Dès lors, qu'il est supérieur ou égal à 5 %, la variation n'est pas considérée comme significative.

(6) L'ONDRP n'a jamais supposé que les questions de victimation qu'il a rédigées en 2005 et 2006 avec l'INSEE fourniraient nécessairement des séries interprétables en tendance. C'est au regard des taux de victimation collectés chaque année qu'il se prononce sur la « robustesse statistique » des variations mesurées. Celle-ci n'est pas acquise : on doit la vérifier à chaque nouvelle enquête. La démarche est facilitée par l'existence de nombreux points de comparaison passés. Cela explique pourquoi le caractère annuel de l'enquête renforce la qualité du dispositif.

Comme avec toute donnée d'enquête, cette valeur est associée à une « marge d'erreur » (Voir intervalles de confiance<sup>DM</sup> à 95 %). Elle est mesurée à un peu moins de 0,3 point. Cela signifie que la variation entre 2009 et 2011 a moins de 2,5 % de risque d'être inférieure en valeur absolue à - 0,1 point et moins de 2,5 % de risque d'être supérieure en valeur absolue à - 0,7 point. Un tel intervalle ne fournit pas ce que l'ONDRP appelle un ordre de grandeur de la variation. En revanche, l'Observatoire propose d'exploiter sa borne inférieure en valeur absolue, soit - 0,1 point, comme une « estimation par défaut » de la variation.

Ainsi, entre 2009 et 2011, la baisse du taux de victimation des vols et tentatives de vols personnels subis par les personnes de 14 ans et plus est estimé au minimum à - 6,4 %, soit environ - 70 000 « victimes déclarées » au moins (en valeur absolue).

Mesurée à 2,2 % en 2006, la part des hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace a peu varié les 4 années suivantes : elle s'affichait à 1,9 % en 2007 et 2009 et à 2 % en 2008 et 2010. L'estimation du nombre annuel de « victimes déclarées » était alors comprise entre 445 000 et 495 000 hommes.

**En 2011**, le taux de victimation, soit **1,5 %**, est **très significativement inférieur** à celui de 2006, et significativement inférieur à ceux de 2007, 2008 et 2010. Le nombre de victimes déclarées correspondant ne dépasse pas **375 000 hommes de 14 ans et plus**.

*Entre 2010 et 2011, la part des hommes se déclarant victimes a diminué de 0,5 point et le nombre de « victimes déclarées » s'est réduit de près d'un quart. Cette variation intervient après une période de stabilité de 4 ans.*

De 2006 à 2008, la part des femmes de 14 ans et plus se déclarant victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace s'établissait à chaque fois à 0,1 point de moins que celle des hommes : elle est notamment passée de 2,1 % à 1,8 % de 2006 à 2007 tandis que celle des hommes variait de 2,2 % à 1,9 %.

En revanche, elle a connu une hausse très significative de 0,5 point entre 2008 et 2009, suivie d'une baisse très significative de 0,8 point en 2010 alors que celle des hommes était presque stable.

**En 2011**, la part des femmes de 14 ans et plus se déclarant victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace revient à son niveau de 2007, soit **1,8 %**, avec un nombre estimé de « victimes déclarées » de près de **490 000 femmes**, très proche de ceux de 2007 ou 2008. Par rapport à 2010, elle ne varie pas significativement.

En 2009, la part des femmes de 14 ans et plus se déclarant victimes de vols ou tentatives de vols personnels sans violence, ni menace avait fortement augmenté, pour atteindre 2,4 %, avant de diminuer fortement en 2010 (1,6 %). Commentant ces chiffres dans son précédent rapport annuel, l'ONDRP avait signalé en novembre 2011 que « Grâce à la prochaine enquête et aux suivantes », il serait possible de « mettre en perspective l'instabilité des variations observées en 2009 et 2010 ».

Ce retour aux valeurs observées avant la forte hausse de 2009 et la forte baisse de 2010, conforte l'hypothèse<sup>7</sup> selon laquelle, l'ordre de grandeur du nombre annuel de femmes se déclarant victimes est voisin de 500 000. Bien plus que la baisse très significative mesurée entre 2009 et 2011, c'est la proximité avec les valeurs des années 2007 et 2008 qui est considérée par l'Observatoire comme l'élément de tendance à retenir.

Pour ce qui est des hommes, la forte baisse de 2011 pourrait être due à une instabilité de la même nature. Son interprétation doit, elle aussi, être mise en attente des futurs résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité », sachant qu'une confirmation de la baisse est tout aussi envisageable.

\*\*\*

En dehors des vols et tentatives de vols dont il vient d'être question<sup>8</sup>, mais aussi en dehors des violences sexuelles abordées ultérieurement, on distingue les atteintes personnelles hors ménage subies par les personnes de 14 ans et plus selon leur nature : violences physiques, menaces (hors violence) ou insultes (hors violence ou menace). L'expression « hors ménage » signifie que l'auteur de l'atteinte ne vit pas, au moment de l'enquête, dans le même logement que la personne interrogée.

Lors des deux enquêtes « Cadre de vie et sécurité » les plus récentes, celles de 2011 et de 2012, la part des personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de **violences physiques hors ménage** sur un an a été mesurée à la même valeur, **1,3 %**, et le nombre estimé de « victimes déclarées » n'a quasiment pas varié : 657 000 en 2010 et **651 000 personnes** de 14 ans et plus en 2011.

Cette proximité des résultats obtenus pour les années 2010 et 2011 contraste avec l'écart observé en 2008 et 2009 : le taux de victimation annuel des violences physiques hors ménage atteignait alors près de 1,7 % et on évaluait à plus de 830 000 le nombre de « victimes déclarées ». Déjà, en 2007, ce nombre se situait à plus de 800 000 personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes, soit 1,6 % d'entre elles.

En conséquence, la proportion de personnes de 14 ans et plus qui ont dit avoir subi au moins un acte de violences physiques hors ménage en 2011 est inférieure de 0,3 à 0,4 point, par

• • (7) Extrait du rapport annuel 2011 : « Les statistiques annuelles précédentes, portant sur 2006, 2007 et 2008, permettent dès à présent, de remarquer que l'estimation en ordre de grandeur d'un peu plus de 500 000 femmes se déclarant victimes de vols personnels sans violence, ni menace ou tentatives par an, se situe précisément entre les deux valeurs extrêmes mesurées en 2009 et 2010 ».

(8) Par la suite, les atteintes personnelles sont considérées en dehors de tout vol ou tentative de vol.

rapport à celles de 2007, 2008 et 2009. Une telle **baisse est très significative** au sens statistique du terme.

En 2006, le taux de victimation des violences physiques hors ménage, soit 1,5 %, et le nombre estimé de « victimes déclarées », soit un peu moins de 740 000 personnes de 14 ans et plus s'étaient établis à des niveaux intermédiaires, non significativement différents de ceux, supérieurs des années 2007 à 2009, ou de ceux plus faibles des années 2010-2011.

Lorsque, fin 2011, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales a commenté les variations de la part des personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes de violences physiques hors ménage sur la période 2006-2010, il avait signalé que son passage de 1,7 % en 2008 ou en 2009 à 1,3 % en 2010 nécessiterait des « vérifications à partir des résultats des futures enquêtes "Cadre de vie et sécurité" » mais qu'« à court terme, sans se prononcer sur son intensité, on [pouvait alors] considérer qu'une baisse [avait] vraisemblablement eu lieu en 2010 par rapport aux années 2008 ou 2009. ».

Les réponses des personnes de 14 ans et plus interrogées lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2012 ont fourni, pour l'année 2011, un taux de victimation égal à celui de 2010. Il est donc, lui aussi, très significativement inférieur aux taux des années 2007 à 2009.

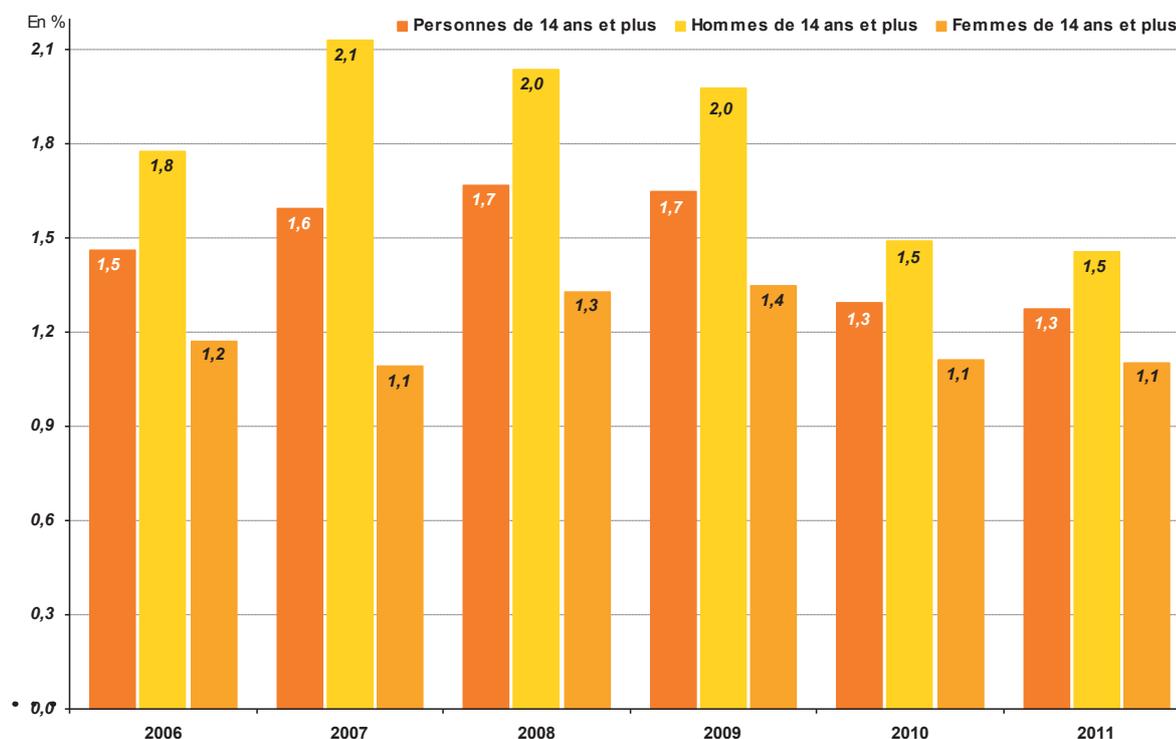
L'Observatoire en déduit que l'intensité de la baisse observée a peu de risque d'être le résultat de l'instabilité de l'outil de mesure. Il apparaît possible d'en fournir ce que l'ONDRP appelle une « estimation par défaut », qui tient compte de la marge d'erreur associée à toute donnée extraite des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ». Ainsi, on estime, par exemple, qu'entre 2009 et 2011, le taux de victimation des violences physiques hors ménage a baissé au minimum de 7,2 %, ce qui correspond à -60 000 « victimes déclarées » au moins (en valeur absolue).

**En 2011**, 1,5 % des hommes de 14 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage, soit un taux égal à celui de 2010. Pour ces deux années, on évalue le nombre de « victimes déclarées » à environ **360 000 hommes**.

Entre 2007 et 2009, la part des hommes ayant dit avoir subi au moins un acte de violences physiques hors ménage se situait à un niveau proche, voire supérieur, à 2 %. Les taux mesurés pour 2010 et 2011 sont **très significativement inférieurs** à ceux des trois années précédentes au cours desquelles le nombre estimé d'hommes se déclarant victimes s'élevait à plus de 475 000.

La proportion de femmes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de violences physiques hors ménage a diminué de 2009 à 2011, passant de 1,4 % à 1,1 %, mais cette variation

**Graphique PE2. Proportion de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes de violences physiques hors ménage (hors vol) sur un an, de 2006 à 2011 selon le sexe.**



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2012, INSEE

n'est pas considérée comme significative au sens statistique du terme<sup>9</sup>.

On estime à un peu moins de **300 000 femmes** le nombre de « victimes déclarées » en 2011, soit un nombre très proche de ceux observés en 2006, 2007 ou 2010. En 2008 et 2009, il avait atteint près de 350 000.

\*\*\*

En 2008, plus de 4 % des personnes de 14 ans et plus s'étaient déclarées victimes de **menaces hors ménage (hors violences)**. Cette part a diminué **très significativement** de 0,6 point en 2009 et la tendance à la **baisse** s'est poursuivie depuis : en 2011, elle est mesurée à **3,1 %**, soit près d'un point de moins par rapport à 2008.

*Le nombre de « victimes déclarées » de menaces hors ménage (hors violences), soit un peu moins 1,6 million de personnes de 14 ans et plus en 2011, est estimé avec une marge d'erreur de l'ordre de plus ou moins 130 000 personnes. Cela explique en partie pourquoi, le taux de 3,1 % de 2011 n'est pas significativement différent de celui de 3,4 % de 2009 ou de 3,3 % de 2010. Lors de ces deux années, le nombre de « victimes déclarées » de menaces hors ménage (hors violences) a été évalué à environ 1,7 million.*

*En revanche, entre 2008 et les trois années suivantes, il apparaît que l'ordre de grandeur du nombre estimé de « victimes déclarées » de menaces hors ménage (hors violences) a connu une très forte baisse. En 2008, il s'élevait à plus de 2 millions de personnes de 14 ans et plus. À cette date, ce nombre n'apparaissait pas comme très significativement différent de ceux des années précédentes, 2006 et 2007 qui étaient compris entre 1,8 et 1,9 million.*

*De 2006 à 2008, en moyenne, 3,8 % des personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de menaces hors ménage (hors violences) à comparer à moins de 3,3 % de 2009 à 2011. Il apparaît que ce sont les réponses des hommes de 14 ans et plus qui sont à l'origine de ce changement d'ordre de grandeur.*

Entre 2008 et 2011, la part des hommes de 14 ans et plus s'étant déclarés victimes de menaces hors ménage (hors violences) est passée de plus de 4,6 % à **3,2 %**. Le nombre estimé de « victimes déclarées », ne dépasse pas **785 000 hommes** en 2011 alors qu'il était supérieur à 1,1 million en 2008.

*Dans ce contexte, ce n'est pas la forte significativité de la baisse qui retient l'attention mais plutôt la difficulté à lui donner une signification. Or, comme pour les violences physiques hors ménage, on n'observe pas une telle instabilité du taux de victimation pour les femmes.*

En 2011, un peu plus de **3 %** des femmes de 14 ans et plus se sont déclarées victimes de menaces hors ménage (hors violences). Ce taux est plus faible que ceux mesurés les cinq années précédentes, mais il n'est en **baisse**

**significative** que par rapport à celui de 3,5 % observé en 2008. Il s'est situé à 3,3 % en 2006 et 2007 puis à 3,2 % en 2009 et 2010.

En 2009, on a estimé le nombre de femmes « victimes déclarées » de menaces hors ménage (hors violences) à plus de 930 000. En 2011, ce nombre est voisin de **800 000 femmes** de 14 ans et plus. Lors des quatre autres années, il s'est établi à des valeurs très proches, entre 845 000 et 875 000 « victimes déclarées ».

*Hommes et femmes de 14 ans et plus ont en commun d'afficher une baisse significative, voire très significative, du taux de victimation des menaces hors ménage (hors violences) entre 2008 et 2011. La tendance à la baisse en est plutôt confortée.*

*En comparant les taux selon le sexe sur la période 2006-2008 puis sur 2009-2011, il apparaît que les écarts se sont fortement réduits. Entre 2006 et 2008, en moyenne, 4,3 % des hommes et 3,4 % des femmes de 14 ans et plus s'étaient déclarés victimes de menaces hors ménage (hors violences) tandis qu'entre 2009 et 2011, ces parts sont mesurées respectivement à 3,4 % et 3,2 %, soit deux taux non significativement différents entre eux.*

*Il existe donc une rupture statistique entre 2008 et 2009, non seulement en niveau de taux de victimation pour l'ensemble des 14 ans et plus, mais aussi en terme d'écart « Hommes/Femmes » pour les atteintes de type menaces hors ménage (hors violences).*

*L'Observatoire envisage deux types d'interprétations, non exclusives : d'une part, on ne peut pas exclure que l'allongement des séries de taux de victimation dont on dispose conduise, à terme, et peut-être dès à présent après six enquêtes, à observer des changements structurels. Les menaces hors ménage (hors violences) subies par les personnes de 14 ans et plus entre 2009 et 2011 seraient, sous cette hypothèse, moins fréquentes qu'entre 2006 et 2008 et réparties de façon plus homogène selon le sexe. Le caractère soudain de la rupture de 2009 n'exclut pas ce scénario mais oblige à s'interroger sur une autre éventualité.*

*On peut avoir le sentiment qu'après une période d'instabilité concernant tout particulièrement les hommes se déclarant victimes de menaces hors ménage (hors violences), le dispositif d'enquête est, depuis 2009, mieux à même d'en estimer la fréquence. L'instabilité pourrait avoir, en partie, comme origine les exclusions associées à cette atteinte, « vols », « violences physiques ou sexuelles » ou encore « actes dont l'auteur vit dans le même logement que l'enquête ».*

*Le renouvellement à un rythme annuel de l'enquête, avec les formations, les bilans de collecte et les publications de résultats qu'il implique, pourrait avoir été un facteur d'amélioration de la définition de l'atteinte pour les enquêteurs et les enquêtés, en particulier par une meilleure prise en compte des exclusions.*

*Pour vérifier la pertinence de telles hypothèses, et plus généralement afin d'en savoir plus sur la façon d'appréhender les variations des séries de taux de*

• • •(9) D'après les seuils de significativité appliqués dans le présent article (Voir notes du tableau 3A).

victimation au fur et à mesure qu'elles s'étendent, l'Observatoire souhaite mener, au sujet des atteintes personnelles<sup>10</sup>, des comparaisons avec les résultats de l'enquête de victimation annuelle de l'Angleterre et du Pays-de-Galles (CSEW, Crime Survey for England and Wales). Il a sollicité en ce sens le responsable de cette enquête qui est devenue annuelle en 2001 et s'appelait alors British Crime Survey.

\*\*\*

Un peu plus de **8,7 %** des personnes de 14 ans et plus se sont déclarées victimes d'**insultes hors ménage (hors violences ou menaces)** en 2011. Cela correspond à un nombre estimé de victimes déclarées de moins de **4,5 millions** de personnes.

Ce taux de victimation ne prétend pas mesurer la fréquence des actes d'insultes subies par les personnes de 14 ans et plus. On suppose qu'en réponse à la question de victimation portant sur ce type d'atteintes, plus encore que pour les autres, la mémoire peut parfois faire défaut aux enquêtés.

La perception de ce qu'est un acte d'insulte intervient aussi très vraisemblablement dans la mesure de leur fréquence : selon la sensibilité de la personne interrogée, le même épisode d'insultes au sens des enquêtes « Cadre de vie et sécurité », c'est-à-dire hors vol, hors ménage et hors violences ou menaces, peut avoir été très vite oublié ou, à l'inverse, avoir marqué suffisamment la mémoire pour être évoqué lors de l'enquête.

En 2009 et 2010, 9,8 % des personnes de 14 ans et plus ont dit avoir subi au moins un acte d'insulte sur un an. Précédemment, de 2006 à 2008, cette part avait été mesurée à plus de 10 %, et notamment à 10,6 % en 2007.

En 2011, par rapport aux cinq années précédentes, elle diminue de 1 point au minimum, et même de près de 2 points par rapport à 2007. Toutes ces **baisses** sont **très significatives** au sens statistique du terme.

Le taux de victimation des insultes change d'ordre de grandeur en 2011 après avoir été voisin de 10 % au cours des trois années antérieures, de 2008 à 2010. Les insultes sont, comme on l'a évoqué, une atteinte pour laquelle on peut s'attendre à une instabilité de la mesure. Cependant, elle s'était, au contraire, révélée assez stable entre 2006 et 2010, surtout à partir de 2008.

Comme précédemment, face à une valeur se situant à un niveau très différent de celles des années passées, l'Observatoire met en avant la tendance, mais ne se prononce pas, à court terme, sur l'intensité de la variation.

En 2011, la part des **hommes** de 14 ans et plus se déclarant victimes d'insultes hors ménage (hors violences, ou menaces), soit **8,6 %**, est peu inférieure à celle des **femmes**, soit **8,9 %**. Elles sont toutes deux en **baïsse significative** par rapport à celles mesurées les années précédentes. Par exemple, entre 2010 et 2011, le

taux de victimation est passé de 9,8 % à 8,6 % pour les hommes et de 9,7 % à 8,9 % pour les femmes.

\*\*\*

Les personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes d'une atteinte personnelle au cours des deux années précédant l'enquête décrivent l'acte le plus récent subi sur la période. Il leur est, entre autres, demandé si elles ont porté plainte à la police ou à la gendarmerie à la suite de cet acte. La réponse à cette question permet de déterminer, au sein de la population des personnes s'étant déclarées victimes, la part de celles qui ont dit avoir porté plainte à la suite de l'acte le plus récent. L'Observatoire considère que ce rapport fournit une estimation de la fréquence des plaintes, ou taux de plainte, pour les victimations subies par les personnes de 14 ans et plus.

Pour les **vols ou tentatives de vol personnels avec violences ou menaces**, plus de **37 %** des personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes en 2011 ont dit avoir porté plainte à la suite de l'acte le plus récent. En 2010, ce taux se situait à environ 39 %, soit une valeur peu différente.

En revanche, précédemment, il a connu des variations plus irrégulières, passant, par exemple, de plus de 42 % en 2006 ou 2007 à moins de 25 % en 2008. Depuis, trois ans, il est compris entre 32 % et 40 %.

La part des victimes déclarées de **vols ou tentatives de vol personnels sans violence, ni menace** qui ont porté plainte à la suite de l'acte le plus récent est mesurée à 33,3 % en 2011, soit précisément un tiers. Elle est très proche de celles observées entre 2006 et 2008, et à peine supérieure à celles d'environ 30 % des 2009 et 2010.

Pour les vols personnels et tentatives, le taux de plainte peut aussi être estimé à partir du calcul du nombre d'atteintes subies sur un an et de celles ayant fait l'objet d'une plainte (Voir article sur les atteintes aux biens déclarées par les ménages et les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011).

Pour la première fois, en 2011, plus de **30 %** des personnes s'étant déclarées victimes de **violences physiques hors ménage** ont dit avoir porté plainte à la suite de l'acte le plus récent subi sur un an.

Lors des cinq années précédentes, cette proportion n'avait pas dépassé 27,5 %. Si on excepte la valeur singulière observée en 2008, soit 17,2 %, elle s'est montrée assez stable de 2006 à 2010, s'établissant à un peu plus de 25 %.

Environ **10 %** des « victimes déclarées » de **menaces hors ménage (hors violences)** en 2011 ont dit avoir porté plainte à la suite de l'acte le plus récent. Ce taux ne dépassait pas 7 % en 2010. Il avait varié entre 8,1 % et 11,3 % de 2006 à 2009.

• • • (10) Une comparaison concernant les vols a déjà été effectuée après les deux premières enquêtes « Cadre de vie

## 2

## Les opinions sur la sécurité exprimées par les personnes de 14 ans et plus de 2007 à 2012

Moins de **3 %** des personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes d'**insultes hors ménage (hors violences ou menaces)** en 2011, ont porté plainte pour à la suite de l'acte le plus

récent. Depuis 2006, cette part est stable en ordre de grandeur, comprise entre un peu plus de 2 % et moins de 3,5 %.

*L'évolution de la fréquence du sentiment d'insécurité chez les personnes de 14 ans et plus est étudiée par l'intermédiaire de deux questions de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » : on demande aux enquêtés s'il leur « arrive personnellement de [se] sentir en insécurité à [leur] domicile » ou « dans [leur] quartier ou [leur] village » (Voir formulation, Annexe 1).*

*L'Observatoire regroupe les modalités de réponses « souvent », « de temps en temps » ou « rarement » afin de définir la proportion de personnes de 14 ans et plus qui déclarent qu'il leur arrive de se sentir en insécurité « au domicile » ou « dans [leur] quartier ou [leur] village ». Parmi elles, on s'intéresse plus particulièrement à celles qui disent que cela arrive de façon assez régulière, « de temps en temps », voire « souvent ».*

*Une troisième question d'opinion, celle relative à la préoccupation pour les problèmes de délinquance « dans la société française actuelle », fait aussi l'objet d'une analyse en tendance entre 2007 et 2012.*

Un peu plus de **16 % des personnes de 14 ans et plus** interrogées entre janvier et avril **2012** lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », ont dit qu'il leur arrivait de se sentir en **insécurité** à leur **domicile**, dont près de 9 % qui ont déclaré que cela se produisait « souvent » ou « de temps en temps ».

Ces deux proportions se situent, en 2012, à leur niveau le plus élevé depuis 2007, date de la première enquête « Cadre de vie et sécurité ».

On mesurait déjà à près de 16 % la part des personnes de 14 ans et plus qui déclaraient qu'il leur arrivait de se sentir en insécurité à leur domicile, en 2010 (15,9 %) et en 2011 (15,8 %). Elle ne s'accroît pas significativement en 2012 par rapport à 2011 ou 2010. En revanche, par rapport aux années 2007 à 2009, elle est en **hausse très significative** : elle est passée, par exemple, de 15 % en 2007 à 16,3 % en 2012.

En 2008, moins de 13,3 % des personnes de 14 ans et plus avaient dit qu'il leur arrivait de se sentir en insécurité à leur domicile. **En quatre ans, ce taux s'est élevé de 3 points.**

Toujours en 2008, moins de 7 % des personnes de 14 ans et plus déclaraient se sentir « souvent » ou « de temps en temps » en **insécurité à leur domicile**. Depuis, elle s'est appréciée de 2,2 points de façon continue,

passant de 6,8 % en 2008 à 8,4 % en 2010 avant d'atteindre **9 % en 2012**. Cette valeur est **significativement supérieure** à celle de 2010 et très significativement supérieure à celles de 2006 à 2009.

Au cours de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de **2012**, **10,8 % des hommes** et **21,3 % des femmes** de 14 ans ont dit qu'il leur arrivait de ressentir de **l'insécurité à leur domicile**. Par rapport à 2011, la part des hommes est en hausse significative d'un point alors qu'elle est stable pour les femmes.

En 2007, près de 20 % des femmes de 14 ans et plus s'étaient déclarées « en insécurité au domicile »<sup>11</sup> et moins de 10 % des hommes. Depuis, la part des femmes s'établit chaque année à un niveau environ deux fois supérieur à celle des hommes.

Par exemple, en 2008, près de 18 % des femmes avaient dit qu'il leur arrivait de se sentir en insécurité à leur domicile à comparer à 8,2 % pour les hommes. Ce sont les taux les plus faibles observés sur la période d'étude. En 2010, après une hausse très significative par rapport à 2008, concernant à la fois les femmes (+ 2,9 points) et les hommes (+ 2,3 points), ils se sont élevés respectivement à 20,8 % et 10,5 %.

En **2012**, **12,2 % des femmes de 14 ans et plus** ont déclaré se sentir « souvent » ou « de temps en temps » en **insécurité au domicile**. Avant 2012, cette part n'avait pas été mesurée à plus de 12 %. Elle est en **augmentation très significative** par rapport à celles de 2008 (9,5 %) et de 2009 (10,5 %).

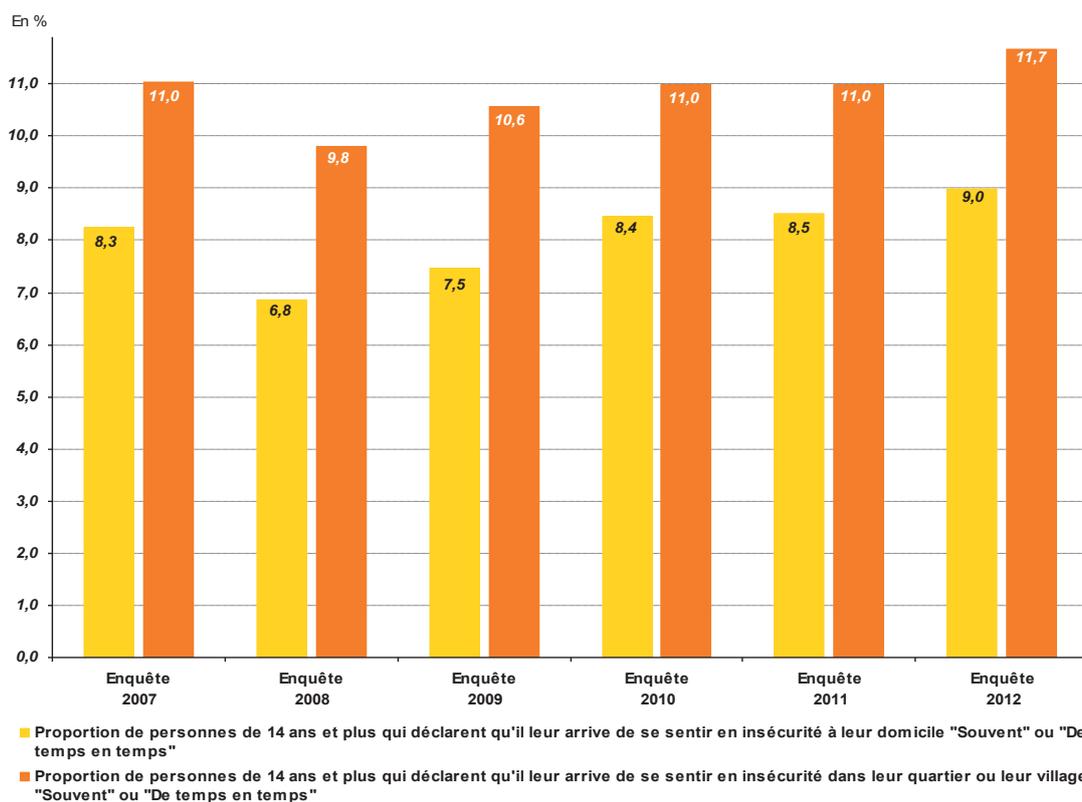
En 2008, moins de 4 % des **hommes de 14 ans et plus** avaient déclaré qu'il leur arrivait « souvent » ou « de temps en temps » de se sentir en insécurité à leur domicile. Ils sont **5,5 %** dans ce cas **en 2012**, soit **significativement plus** qu'en 2008, 2009 (4,2 %) ou 2011 (4,8 %).

\*\*\*

*On rappelle que le « quartier »<sup>DM</sup> au sens des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » est un territoire dont la définition dépend de la personne interrogée : il s'agit de ce que chaque répondant considère comme étant « son quartier ».*

• • • (11) « Souvent », « de temps en temps » ou « rarement ».

**Graphique PE3. Proportions de personnes de 14 ans et plus qui déclarent qu'il leur arrive « souvent » ou « de temps en temps » de se sentir en insécurité « à leur domicile » ou « dans leur quartier ou leur village » de 2007 à 2012 selon le sexe.**



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE.

En 2012, **20,7 %** des personnes de 14 ans et plus ont déclaré qu'il leur arrivait de se sentir en **insécurité** dans leur **quartier** ou leur **village**. Ce taux est en **hausse significative** par rapport à 2011. Il avait alors été mesuré à environ 20 %.

En 2010, la part des personnes disant qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village se situait à niveau proche de celui de 2012, soit 20,6 %. Elle était alors très significativement supérieure à celle des trois années précédentes. Il en est de même en 2012, notamment en comparaison de la valeur observée en 2008 à 18,1 %. En quatre ans, elle s'est accrue de 2,6 points.

Cette variation résulte, en premier lieu, de l'augmentation de la proportion de personnes de 14 ans et plus qui disent ressentir « **souvent** » ou « **de temps et temps** » de l'insécurité dans leur quartier ou leur village : elle est passée de 9,8 % en 2008 à **11,7 %** en 2012, soit près de 2 points de plus.

De 2007 à 2011, cette part avait atteint 11 % au maximum. Ce fut le cas en 2007 et, plus récemment, en 2010 ou 2011. Par rapport à ces valeurs, elle est en **augmentation significative** en 2012. La hausse est même très significative entre 2008 ou 2009, et 2012.

Plus du quart (**25,6 %**) des **femmes** de 14 ans et plus ont dit qu'il leur arrive de se sentir en **insécurité** dans leur **quartier** ou leur **village**

en 2012, dont **14,9 %** pour lesquelles cela se produit, « **souvent** » ou « **de temps en temps** ».

Ces deux parts sont supérieures à celles des années précédentes. La hausse n'est cependant pas significative par rapport aux plus récentes, 2010 et 2011, au cours desquelles on mesurait déjà des valeurs supérieures, respectivement à 25 % et à 14 %.

En revanche, de 2007 à 2009, au plus, 24 % des femmes de 14 ans et plus déclaraient qu'il leur arrivait de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village. Par rapport à ces années, le taux de 2012 a connu une **augmentation très significative**. En 2008, notamment, elle n'atteignait pas 22 %. Depuis, elle s'est appréciée de 3,6 points.

En 2007, 13,6 % des femmes de 14 ans et plus disaient ressentir « souvent » ou « de temps en temps » de l'insécurité dans leur quartier. Les deux années suivantes, cette proportion s'est située à un niveau plus faible, en particulier en 2008 (12,3 %). En comparaison des valeurs mesurées pour les premières trois années de la période d'étude, celle de 2012, soit près de 15 %, est en hausse très significative.

En 2012, la part des **hommes** déclarant qu'il leur arrive de ressentir de l'insécurité dans leur quartier ou leur village, soit **15,4 %**, est inférieure de plus de 10 points à celle des femmes. En 2008 et 2009, elle s'était établie à

environ 14 %. Elle s'est **élevée significativement** entre ces années et 2012.

La hausse, comprise entre + 0,2 point et + 0,9 point, n'est en revanche pas significative entre 2007 (14,7 %), 2010 (15,2 %) ou 2011 (14,5 %) et 2012.

Un peu plus de 8,2 % des hommes de 14 ans et plus ont dit, en 2007, qu'il leur arrivait « souvent » ou « de temps en temps » de se sentir en insécurité dans leur quartier ou leur village. Ce taux n'a pas dépassé 7,5 % lors des quatre années suivantes. En 2012, il revient à son niveau de 2007. Il est en hausse significative par rapport à 2010 (7,3 %) et 2011 (7,4 %), et en hausse très significative par rapport à 2008 (7,1 %).

\*\*\*

*Une liste de huit problèmes de la « société française actuelle » est soumise, selon un ordre aléatoire, aux personnes de 14 ans et plus ayant répondu aux enquêtes de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (Voir annexe 1). Il leur est demandé de désigner parmi eux, « les trois les plus préoccupants » puis « le plus préoccupant ». Un enquêté n'est cependant pas contraint de citer trois problèmes, il peut n'en retenir que deux ou même un seul.*

En 2012, **49,5 %** des personnes de 14 ans et plus ont choisi, parmi les huit choix proposés, la **délinquance** comme étant, selon elles, **l'un des trois problèmes « les plus préoccupants dans la société française actuelle »**.

Plus des trois quarts des personnes interrogées en 2012 ont cité « le chômage, la précarité de l'emploi » (76,5 %) et un peu moins de 60 %, la pauvreté (58,6 %).

Les cinq autres problèmes ont été retenus dans la liste des « trois les plus préoccupants » moins souvent que la délinquance<sup>12</sup> : il s'agit, par ordre décroissant de fréquence, de la santé (37,6 %), du racisme, de la discrimination (22,5 %), de l'environnement (19,4 %), de la sécurité routière (15,9 %) et du terrorisme, des attentats (13,7 %).

Début 2009, moins de 43,5 % des personnes de 14 ans et plus avaient dit que la délinquance était l'un des trois problèmes les plus préoccupants dans la société française actuelle. Cette part a connu deux hausses très significatives en 2010 (+ 6,7 points) et en 2011 (+ 2 points). Elle a atteint près de 52 % en 2011. En 2012, elle est en **baisse très significative** par rapport à cette valeur, tout en restant très significativement supérieure à celle de 2009.

En 2012, **13,4 %** des personnes de 14 ans et plus ont désigné, parmi les **problèmes** cités, la **délinquance** comme étant **le plus préoccupant dans la société française actuelle**. Cette part place ce problème en 4<sup>e</sup> position après « le chômage, la précarité de l'emploi » (41,3 %), la pauvreté (19,4 %), et juste après la santé (13,7 %). Elle s'est réduite de 3 points en un an, ce qui

constitue **une diminution très significative**. En 2011, elle atteignait presque 16,4 %.

*De janvier à avril 2012, tout comme ce fut le cas de janvier à avril 2009, au moment où la collecte de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » a eu lieu, l'actualité des mois précédents avait été marquée par des épisodes de crises économiques, financières ou monétaires (second semestre 2008 ou 2011). L'Observatoire considère que ce contexte explique très largement pourquoi la part des personnes de 14 ans et plus ayant cité le chômage comme le problème le plus préoccupant s'est fortement accru en 2009 et 2012 par rapport à l'année précédente : elle est passée de moins de 27 % en 2008 à plus de 40 % en 2009, et de 36,2 % en 2011 à 41,3 % en 2012.*

*De même, l'Observatoire met en relation la hausse de trois points de la part de la délinquance comme « principal problème dans la société française actuelle » observée entre 2010 et 2011 avec le traitement médiatique des questions de délinquance à partir de l'été 2010. Cette relation ne repose pas sur des éléments tangibles. C'est une hypothèse.*

*La mise en avant de certains thèmes dans les médias lors des mois précédents l'enquête pourrait, selon l'ONDRP, avoir un fort impact sur les réponses à la question relative aux problèmes « dans la société française actuelle » : lorsqu'un problème est rendu plus visible que précédemment, la proportion de personnes de 14 ans et plus le déclarant comme étant « le plus préoccupant » pourrait s'en trouver augmentée au détriment d'un ou plusieurs autres.*

*Il se trouve qu'au cours du présent semestre, le second de 2012, les questions de délinquance sont, à nouveau, au cœur de l'actualité. Il sera, de ce fait, très intéressant de tester la validité de l'hypothèse proposée par l'ONDRP pour interpréter les résultats collectés par le passé à l'aune de ceux qui le seront à partir de janvier 2013.*

En 2009, les proportions d'hommes et de femmes de 14 ans et plus qui ont cité, parmi les huit problèmes proposés, la délinquance comme étant le plus préoccupant dans la société française actuelle, étaient presque égales, respectivement 10,1 % et 10,3 %.

Depuis, elles n'ont pas conservé une telle proximité mais elles ont suivi la même tendance. Elles ont d'abord connu deux hausses annuelles très significatives : + 2,9 points pour les hommes et + 3,5 points pour les femmes entre 2009 et 2010, puis + 3,1 points et + 2,9 points entre 2010 et 2011.

En 2011, 16,1 % des hommes et 16,7 % des femmes de 14 ans et plus ont désigné la **délinquance** comme le **problème le plus préoccupant**. En 2012, ces deux taux ont chacun **baissé très significativement** de trois points environ. Ils se situent à **13,1 %** pour les **hommes** et **13,6 %** pour les **femmes** en 2012, soit des valeurs très proches de celles de 2010 (13 % et 13,8 %).

• • • (12) L'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » ne permet pas de classer les différents problèmes comme on pourrait le faire dans une enquête « généraliste » car son sujet principal est l'un d'entre eux. Cela a vraisemblablement un impact sur la façon de répondre à la question sur les problèmes.

## Les violences physiques ou sexuelles déclarées sur 2 ans par les personnes de 18 à 75 ans

*On étudie l'évolution des proportions de personnes se déclarant victimes de violences physiques ou sexuelles lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » dans un cadre méthodologique distinct de celui mis en œuvre pour analyser les variations des taux de victimation pour les atteintes personnelles déclarées par les personnes de 14 ans et plus (Voir chapitre 1).*

*D'une part, comme cela est expliqué dans l'introduction du 3<sup>e</sup> chapitre, l'échantillon qui répond aux questions de victimation sur les violences sexuelles ou sur les violences intra-ménage (celles dont l'auteur vit, au moment de l'enquête, dans le même logement que l'enquêté), est composé de personnes ayant entre 18 et 75 ans. D'autre part, les taux de victimation se rapportent à des périodes de deux ans (les deux années civiles précédant l'enquête) allant de 2006-2007 à 2010-2011.*

*En 2012, 13 358 personnes de 18 à 75 ans, dont 5 895 hommes et 7 463 femmes, ont répondu aux questions de victimation de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » portant sur les différents types de violences physiques ou sexuelles envisagés (hors ménage ou intra-ménage). Leurs réponses, exprimées en données pondérées<sup>DM</sup>, se rapportent à une population dont on estime la taille à un peu plus de 43,5 millions de personnes de 18 à 75 ans habitant la France métropolitaine en 2012, dont environ 21,2 millions d'hommes et 22,3 millions de femmes.*

Un peu moins de **0,7 %** des personnes de 18 à 75 ans ont déclaré avoir été victimes de **violences sexuelles hors ménage en 2010-2011**. Cette part n'est **pas significativement différente** de celles qui ont été mesurées lors des quatre périodes de deux ans précédentes. Elles s'étaient établies à 0,6 % en 2006-2007, 2007-2008 et 2009-2010, ou à un peu plus de 0,8 % en 2008-2009.

On estime le nombre de « victimes déclarées » de violences sexuelles hors ménage à **286 000 personnes de 18 à 75 ans** en 2010-2011. Ce nombre est très proche de ceux observés en 2006-2007 ou en 2009-2010, soit 278 000. Il a varié de moins de 260 000 en 2007-2008 à plus de 350 000 en 2008-2009. La hausse significative du taux de victimation qui avait été observée à l'époque a été suivie d'une baisse tout aussi significative dès 2009-2010.

*Cet épisode conforte l'hypothèse de stabilité : le nombre moyen de « victimes déclarées » de violences sexuelles hors ménage de 18 à 75 ans sur deux ans de 2006-2007 à 2010-2011, soit environ 290 000, est presque égal à la valeur estimée pour la période la plus récente.*

Un peu moins de **0,4 %** des **hommes de 18 à 75 ans** ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles hors ménage au cours des années 2010-2011, soit un nombre estimé de « victimes déclarées » de **80 000 hommes**.

En 2008-2009 et 2009-2010, le taux de victimation s'établissait à 0,3 % et le nombre d'hommes de 18 à 75 ans se déclarant victimes était estimé respectivement à 69 000 et 61 000. Il apparaît comme **stable** sur les trois périodes de deux ans les plus récentes.

La part des hommes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de violences sexuelles hors ménage avait connu des variations plus irrégulières précédemment. Elle est passée de 0,5 % en 2006-2007 à 0,2 % en 2007-2008, soit d'un nombre estimé de victimes déclarées de plus de 100 000 hommes à moins de 35 000.

*Ainsi, lors des premières enquêtes « Cadre de vie et sécurité », ce nombre estimé a été d'abord divisé par trois avant d'être multiplié par deux pour atteindre près de 70 000 en 2008-2009. Les variations les plus récentes ont pu être commentées car le taux de victimation, et donc le nombre estimé de « victimes déclarées », s'est stabilisé depuis.*

*Cependant, le niveau des taux de violences sexuelles hors ménage déclarées par les hommes de 18 à 75 ans n'en apparaît pas moins comme faible au regard du degré de précision d'une enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité ».*

*Par exemple, la marge d'erreur associée au taux de 0,4 % sur deux ans fournit lors de l'enquête 2012 représente près de 0,2 point<sup>13</sup>. L'estimation en volume est comprise entre deux valeurs, 45 000 et 115 000 hommes de 18 à 75 ans, qui fournissent un ordre de grandeur peu précis.*

*En cumulant les résultats des cinq enquêtes disponibles, on forme des échantillons dont la taille améliore la précision des estimations. Entre 2008 et 2012, près de 30 000 hommes de 18 à 75 ans ont été questionnés au sujet des violences sexuelles hors ménage subies. En moyenne, on estime qu'un peu plus de 0,3 % d'entre eux se sont déclarés victimes sur deux ans. Le nombre moyen par an de « victimes déclarées » d'environ 70 000 hommes, est estimé avec une marge d'erreur de plus ou moins 15 000. On dispose ainsi d'un ordre de grandeur bien plus précis se rapportant à une période de temps allant de 2006-2007 à 2010-2011.*

La part des **femmes de 18 à 75 ans** se déclarant victimes de violences sexuelles hors ménage a été mesurée à **0,9 %** en **2010-**

• • •(13) Dans le présent article, pour éviter les confusions, les taux de victimation sont exprimés en pourcentage. Lorsqu'ils sont voisins de 0,5 %, l'utilisation de taux pour 1 000 personnes serait plus adaptée (Voir « le profil des personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint », « Repères » 18, Octobre 2012).

**2011.** Elle est **stable** par rapport à la période précédente, 2009-2010 (1 %) et en comparaison de valeurs observées en 2006-2007 (0,8 %) et en 2007-2008 (1 %).

Entre 2006-2007 et 2008-2009, la part des femmes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de violences sexuelles hors ménage s'était accrue très significativement. Elle avait atteint 1,3 % en 2008-2009. Elle a baissé significativement depuis.

On estime à un peu moins de **210 000** le nombre de femmes de 18 à 75 ans « victimes déclarées » de violences sexuelles hors ménage en 2010-2011. Il est proche, en ordre de grandeur, de ceux de 2007-2008 et de 2009-2010, respectivement 225 000 et 217 000. Entre 2006-2007 et 2008-2009, il avait varié de moins de 180 000 à plus de 280 000.

*Une marge d'erreur voisine de plus ou moins 50 000 « victimes déclarées » est associée à ces estimations en volume. Comme pour les hommes, on peut obtenir une évaluation avec un degré de précision supérieure en cumulant les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » : en moyenne, de 2006-2007 à 2010-2011, 1 % des femmes de 18 à 75 ans se sont déclarées victimes de violences sexuelles hors ménage sur deux ans, soit un nombre d'environ 220 000 « victimes déclarées » estimé à plus ou moins 25 000 femmes de 18 à 75 ans.*

\*\*\*

*Deux parties distinctes du questionnaire des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » sont consacrées aux violences hors ménage : l'une sur les violences physiques (Voir « Victimation personnelles déclarées par les personnes de 14 ans et plus »), l'autre sur les violences sexuelles (Voir ci-dessus).*

*Pour les violences intra-ménage, celles dont l'auteur vit, au moment de l'enquête, dans le même logement que la personne interrogée, on peut aborder séparément les cas de violences physiques (hors violences sexuelles) de ceux de violences sexuelles (accompagnées ou non de violences physiques).*

*En revanche, si une personne de 18 à 75 ans déclare avoir été victime sur deux ans, d'une part, de violences physiques intra-ménage, et d'autre part, de violences sexuelles intra-ménage, afin d'éviter de la soumettre à un temps d'enquête trop long<sup>14</sup>, certaines questions<sup>15</sup> sont alors posées pour « tout acte de violence physique ou sexuelle intra-ménage » subi sur deux ans. C'est pourquoi, en matière de violences intra-ménage, l'ONDRP a choisi d'étudier l'évolution des taux de victimation pour les actes à caractère « physique ou sexuelles ».*

Un peu plus de **1,9 %** des personnes de 18 à 75 ans ont dit avoir subi au moins un acte de

**violences physiques ou sexuelles intra-ménage** sur deux ans, en **2010-2011**. Ce taux est égal à celui mesuré lors de la période précédente, 2009-2010.

Par rapport aux années 2007-2008 et 2008-2009, il a connu une **baisse significative**. Il se situait alors à plus de 2,2 %.

Le nombre de « victimes déclarées » de violences physiques ou sexuelles intra-ménage s'élevait à près de 975 000 en 2007-2008. On l'estime à **841 000 personnes de 18 à 75 ans** en 2010-2011.

*Les écarts observés entre 2007-2008 ou 2008-2009 et 2010-2011 sont « significatifs », sans pour autant être « très significatifs » d'après la terminologie utilisée (Voir notes du tableau 3A). Cela signifie que, d'après les résultats des tests statistiques, la différence est suffisante pour fournir une tendance, mais pas plus. L'estimation de l'intensité minimale des variations n'est menée que lorsqu'elles sont très significatives<sup>16</sup>.*

Près de **1,3 %** des **hommes de 18 à 75 ans** ont déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage en 2010-2011. Cette part est **stable** par rapport à celles mesurées lors des périodes précédentes : en 2006-2007 et 2007-2008, elle se situait à 1,4 %, en 2008-2009 à 1,2 % et elle s'élevait déjà à 1,3 % en 2009-2010.

Le nombre estimé de « victimes déclarées » s'établit à **274 000 hommes** de 18 à 75 ans en 2010-2011. Au plus, il avait atteint 300 000 en 2007-2008, sachant que lors de la période suivante, en 2008-2009, il s'affichait à 254 000.

*La proximité entre ces différentes valeurs au regard du degré de précision de l'enquête traduit bien la notion de « stabilité en ordre de grandeur ».*

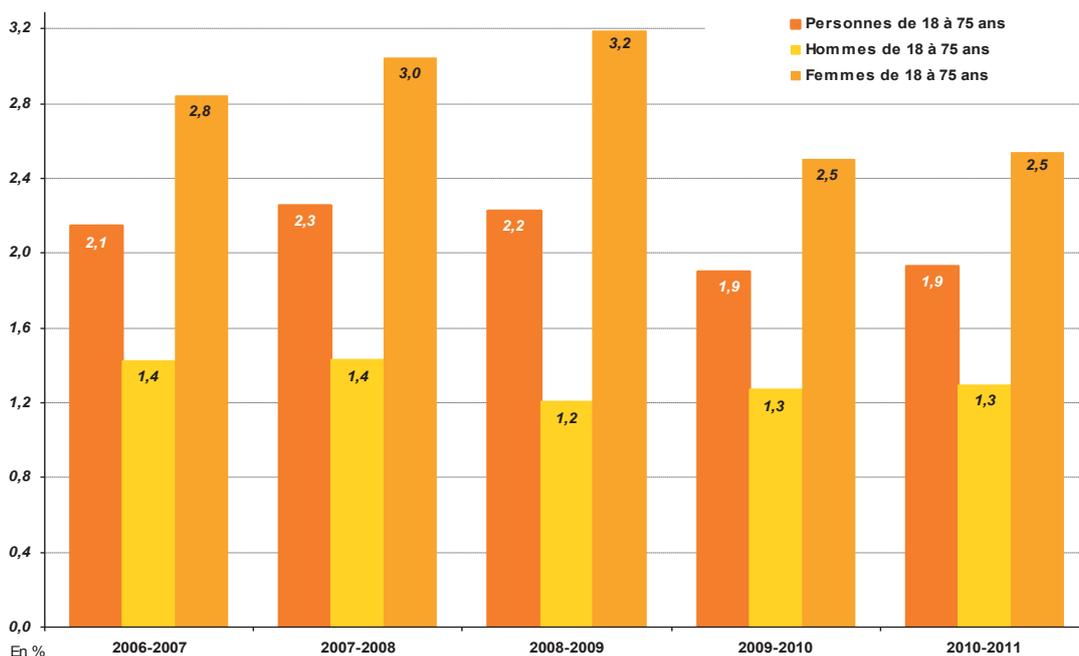
En 2008-2009, on avait estimé à plus de 700 000, le nombre de femmes de 18 à 75 ans « victimes déclarées » de violences physiques ou sexuelles intra-ménage. Cela correspondait alors à un taux de victimation proche de 3,2 %. Il était plus élevé que ceux observés précédemment, en 2006-2007 (2,8 %) ou en 2007-2008 (3 %), sans en être, cependant, significativement supérieur au sens statistique du terme.

En revanche, on observe depuis une **baisse très significative** : la part des femmes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage a diminué de 0,7 point dès 2009-2010 et elle se situe à **2,5 %** en **2010-2011**, pour la seconde période consécutive.

Le nombre estimé de « victimes déclarées » en 2010-2011, soit **567 000 femmes de 18 à 75 ans** est proche de celui mesuré en 2009-2010, soit

- • (14) Lors de la conception d'une enquête, le niveau de détail des questions posées détermine le temps d'enquête. On cherche à ne pas dépasser le seuil au-delà duquel on perd l'attention des personnes interrogées.
- (15) Voir « Violences physiques ou sexuelles au sein du ménage - Description par les personnes de 18 à 75 ans se déclarant victimes des suites et des conséquences des actes subis », *Repères 15, Juillet 2011*.
- (16) Pour une variation « significative » mais qui n'est pas « très significative », la variation minimale est tout juste différente de 0.

**Graphique PE4. Proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur 2 ans de 2006-2007 à 2010-2011 selon le sexe.**



Champ : 18 à 75 ans

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2012, INSEE

558 000. À l'inverse, il est inférieur de plus de 100 000 « victimes déclarées » par rapport à ceux de 2007-2008 (672 000) et de 2008-2009 (707 000).

Il y a un an, on manquait de recul pour commenter la forte baisse de la part des femmes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage entre 2008-2009 et 2009-2010. Désormais, le niveau atteint, soit 2,5 %, correspond à la valeur mesurée pour la période la plus récente, 2009-2010, et n'apparaît plus comme une « valeur isolée ».

De même, on ne peut pas considérer le taux de 2008-2009, soit 3,2 %, comme un point singulier de la série étudiée : en 2007-2008, déjà, il avait été supérieur à 3 %. Par rapport à cette période, la baisse en 2009-2010 ou en 2010-2011 est, elle aussi, significative (sans être « très significative »).

Les résultats de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» 2012 confirment donc, selon l'ONDRP, la tendance apparue lors de l'enquête précédente et, puisque la variation entre 2008-2009 et 2010-2011 est « très significative », une « estimation par défaut » de son intensité peut même être calculée.

La baisse du taux de victimation de 0,7 point est, en effet, une donnée d'enquête soumise, elle-même, à une marge d'erreur. Au minimum<sup>17</sup>, on évalue cette variation à un peu plus de -0,1 point, soit -3,6 % entre 2008-2009 et 2010-2011. Cela correspond à une différence en volume de -25 000 femmes de 18 à 75 ans « victimes déclarées » au moins (en valeur absolue).

- • (17) Il s'agit de la borne supérieure de l'intervalle de confiance<sup>DM</sup> à 95 % de la variation (Voir Graphique 21D).
- (18) En cas de « conjoint » auteur unique, la notion d'auteur principal se confond avec celle d'auteur. Si l'enquêté déclare avoir été victime de plusieurs auteurs au sein du ménage, il leur est demandé « qui a été l'auteur principal ? » en cas d'acte unique subi sur 2 ans ou « qui a commis le plus d'incidents » en cas d'actes multiples.

\*\*\*

Les personnes de 18 à 75 ans qui déclarent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sont interrogées sur l'auteur ou les auteurs des actes subis sur deux ans. Cela permet de déterminer la part de celles qui disent que leur conjoint en est l'« auteur principal »<sup>18</sup>.

Par définition, il s'agit du conjoint « au moment de l'enquête », ce qu'on peut appeler le « conjoint actuel ». Comme il est mentionné dans le questionnaire, la notion de conjoint est à prendre « au sens large », ce qui inclut « mari ou femme, concubin(e), compagnon ou compagne, petit(e) ami(e) ».

Les violences par ex-conjoint, y compris celles par conjoint au moment de l'acte mais pas au moment de l'enquête, font partie des atteintes dites « hors ménage ». Lors de la description de l'atteinte la plus récente subie sur deux ans, les personnes s'étant déclarées victimes de violences physiques hors ménage peuvent dire si un ex-conjoint en a été l'auteur. Il en est de même pour les violences sexuelles hors ménage.

On en déduit un taux de violences physiques ou sexuelles par ex-conjoint. Il s'agit de la part des personnes qui, s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles hors ménage, ont dit qu'un ex-conjoint est l'auteur de l'acte de violences physiques ou de l'acte de violences sexuelles le plus récent sur deux ans.

On dispose donc de taux de victimation au sujet des violences par ex-conjoint ou « conjoint actuel » reposant

sur deux approches différentes (« dernière atteinte en date sur deux ans » ou « auteur principal sur deux ans »). Ainsi établis, ils permettent de disposer d'un indicateur statistique portant sur ce qu'on appelle dans les enquêtes de victimation les violences par partenaires intimes (« intimate partner violence » – <http://bjs.ojp.usdoj.gov/content/pub/pdf/cv11.pdf> (Table 1, page 2).

Toute personne s'étant déclarée victime de violences physiques ou sexuelles hors ménage par ex-conjoint ou de violences physiques ou sexuelles intra ménage par conjoint, d'après les définitions proposées, figurent parmi ce qui sera désigné comme les victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint (Voir pour l'étude de leur profil, le « Repères » n°18 d'octobre 2012).

Un peu plus de **1,2 %** des **personnes de 18 à 75 ans** ont déclaré avoir été victimes de **violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint en 2010-2011**.

Depuis 2006-2007, ce taux a peu varié : il se situait alors à 1,3 %. Au plus, en 2008-2009, il a atteint 1,4 %, et au moins, en 2009-2010, il a été mesuré à près de 1,2 %. Il est **stable** en ordre de grandeur sur la période étudiée.

Le nombre estimé de « victimes déclarées » de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint, soit **541 000 en 2010-2011**, est très proche de celui observé en 2006-2007 (549 000). Entre temps, il s'est établi entre 500 000 et 600 000 personnes de 18 à 75 ans.

On observe une stabilité encore supérieure pour les **violences physiques ou sexuelles par conjoint** : le nombre de « victimes déclarées », soit **381 000 en 2010-2011**, est voisin de 400 000 pour la cinquième période de deux ans consécutive. La part des personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes, qui s'élevait à 1% en 2006-2007 et 2007-2009, est égale à **0,9 %** depuis.

La part des personnes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de **violences physiques ou sexuelles par ex-conjoint** est, quant à elle, inférieure à **0,4 %** en 2010-2011, soit **170 000** « victimes déclarées ».

Entre 2007-2008 et 2008-2009, elle était passée de moins de 0,3 % à près de 0,5 %. Cette hausse est très significative. Toujours par rapport à 2007-2008, le taux de 2010-2011 est en hausse significative. Cependant, pour des taux ne dépassant pas 0,5 %, comme on l'a vu précédemment, des variations de 0,1 ou 0,2 point sont significatives au sens statistique du terme avant tout en raison du niveau du taux auquel elles se rapportent.

Une interprétation en tendance aurait été plus envisageable si, en 2009-2010, la part des personnes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de violences physiques ou sexuelles par ex-conjoint n'était pas revenue à sa valeur de 2007-2008, soit moins de 0,3 %.

En 2010-2011, **0,6 % des hommes et 1,8 % des femmes de 18 à 75 ans** ont déclaré avoir été victimes de **violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint**. On estime les nombres de « victimes déclarées » à **137 000 hommes et 404 000 femmes**.

Le taux de victimation ne présente pas de variations significatives par rapport aux périodes précédentes. Il s'avère particulièrement **stable** pour les **hommes** puisqu'il s'est élevé à 0,6 % ou 0,7 % lors de chacune des périodes allant de 2006-2007 à 2010-2011.

Pour les femmes de 18 à 75 ans, il a connu une baisse significative entre 2008-2009 et 2009-2010, passant de 2,1 % à 1,6 %. Cependant, ces deux proportions ne sont **pas significativement différentes** de celle de 1,8 % de 2010-2011, ni des précédentes, soit 1,9 % en 2006-2007 et 1,8 % en 2007-2008.

*Le nombre estimé de femmes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint a atteint près de 460 000 en 2008-2009 alors qu'il avait été stable à un peu plus de 400 000 en 2006-2007 et 2007-2008. Puis, il a baissé de près de 100 000 « victimes déclarées » en 2009-2010 lorsqu'il a été mesuré à 361 000.*

*Que ce soit en volume ou en fréquence, les valeurs observées en 2010-2011 reviennent à leur niveau d'avant ces deux périodes de relative instabilité (environ 400 000 « victimes déclarées » et un taux de victimation d'un peu plus de 1,8 %). Cela permet, selon l'Observatoire, de conclure à la stabilité de la tendance, sachant qu'il y a un an, celle-ci était très difficilement lisible.*

*Cela illustre assez bien la notion d'ordre de grandeur : lors de trois des cinq périodes étudiées, on a estimé à des valeurs quasiment égales (à 405 000) le nombre de femmes « victimes déclarées ». Par rapport à ce niveau moyen, le chiffre a pu s'établir à plus de 455 000 pour une autre période et à moins de 365 000 la suivante, sans pour autant qu'on considère que le taux de victimation ait varié significativement.*

\*\*\*

Les personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victime de violences sexuelles hors ménage sont interrogées sur la nature de l'acte le plus récent subi sur deux ans afin de déterminer sa nature. On leur propose trois modalités de réponse : « Un viol, un rapport sexuel forcé », « Une tentative de viol » ou « une autre agression sexuelle ».

On peut, à partir des réponses fournies, calculer la part des personnes ayant déclaré avoir subi un viol ou une tentative de viol lors de l'acte de violences sexuelles hors ménage le plus récent sur deux ans.

Pour les violences sexuelles intra-ménage, les questions posées concernent la période de deux ans dans son

ensemble : on demande aux personnes s'étant déclarées victimes si « à la suite d'au moins un des incidents » sur deux ans, elles ont subi « un rapport sexuel forcé », « une tentative de rapport sexuel forcé » ou « des attouchements sexuels ».

Cela permet d'obtenir la part des personnes s'étant déclarées victimes de viols ou tentatives de viol intra-ménage sur deux ans.

On peut alors obtenir un indicateur statistique sur les viols et tentatives de viol dans leur ensemble : il s'agit de la part des personnes qui « ayant dit avoir été victimes de violences sexuelles hors ménage sur deux ans, ont déclaré avoir subi un viol ou une tentative lors de l'acte le plus récent hors ménage » ou qui « ayant dit avoir été victimes de violences sexuelles intra-ménage sur deux ans, ont déclaré avoir subi au moins un viol ou une tentative au cours de cette période ».

De 2006-2007 à 2010-2011, entre 0,4 % et 0,6 % des **personnes de 18 à 75 ans** ont déclaré avoir été victimes de **viols ou de tentatives de viol** sur deux ans, d'après l'indicateur extrait à ce sujet des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ».

Cette part se situe à un peu plus de **0,4 %** en **2010-2011**, comme cela a été le cas en 2007-2008 ou en 2009-2010. En 2006-2007, elle a été proche de 0,5 %, seuil qu'elle n'a dépassé légèrement qu'en 2008-2009.

Entre 2010-2011 et les périodes précédentes, le taux de victimation des viols et tentatives de viol a varié d'à peine plus de 0,1 point. On peut donc le considérer comme **stable**.

Le nombre de « victimes déclarées » de viols et tentatives de viol est estimé à **193 000** personnes de 18 à 75 ans en 2010 en 2010-2011.

Il avait atteint près de 250 000 en 2008-2009 avant d'être évalué à un niveau inférieur à 180 000 la période suivante. Cela résultait alors d'une baisse significative du taux de victimation qui était pourtant inférieure à - 0,2 point.

Cependant, la significativité de cette variation est due, en premier lieu, au niveau voisin de 0,5 % des parts de personnes se déclarant victimes qui sont comparées. Comme on l'a évoqué pour d'autres atteintes ayant de tels taux de victimation, la taille de l'échantillon d'une enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité » fournit des estimations en ordre de grandeur qui peuvent s'avérer difficilement exploitables. Pour les viols et tentatives, le nombre de « victimes déclarées » est estimé avec une marge d'erreur de plus ou moins 50 000 personnes.

Pour obtenir une estimation plus précise, on cumule les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » pour former un échantillon de taille bien supérieur. Il est composé de près de 67 000 personnes de 18 à 75 ans interrogées de 2008 à 2012. En moyenne, un peu moins de 0,5 % entre elles ont déclaré avoir été victimes de viols ou tentatives de viol sur deux ans. Le nombre moyen de « victimes déclarées » entre 2006-2007 et 2010-2011, soit 202 000, est estimé à environ 22 000 personnes près.

Lors des dernières enquêtes « Cadre de vie et sécurité », parmi les quelques 6 000 hommes de 18 à 75 ans ayant répondu aux questions de victimation sur les violences sexuelles, moins de 10 ont déclaré avoir été victimes de viols ou tentatives de viols. Dans un tel cas, les taux de victimation mesurés lors de chaque enquête sont soumis à un aléa qui est jugé trop grand par l'ONDRP pour qu'ils soient exploitables. On s'en tient aux valeurs moyennes obtenues à partir des 5 enquêtes « Cadre de vie et sécurité ».

**En moyenne** de 2006-2007 à 2010-2011, un peu moins de **0,2 %** des **hommes de 18 à 75 ans** se sont déclarés victimes de viols ou tentatives de viol **sur deux ans**. Le nombre moyen de « victimes déclarées » sur deux ans est ainsi estimé à environ **34 000** hommes en moyenne.

La part des femmes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de viols ou tentatives de viol est passée de 0,6 % en 2006-2007 à 1 % en 2008-2009. Cette variation était alors très significative. On avait estimé à moins de 140 000 femmes le nombre de victimes déclarées en 2006-2007 et à près de 215 000 en 2008-2009.

Lors des deux dernières périodes de deux ans, la part des femmes de 18 à 75 ans ayant dit avoir subi au moins un viol ou une tentative de viol sur deux ans est en baisse significative par rapport à 2008-2009. Elle a été mesurée à 0,7 % en 2009-2010 et en 2010-2011. Le nombre estimé de « victimes déclarées » s'est établi successivement à 159 000 femmes en 2009-2010 et à 154 000 en 2010-2011.

*Une marge d'erreur de plus ou moins 45 000 femmes « victimes déclarées » est associée à ces estimations. Cela ne fournit donc pas une grande précision. Comme la hausse de 0,4 point entre 2006-2007 et 2008-2009 s'est déroulée en deux temps (+ 0,2 point lors de 2 périodes consécutives) et que la baisse de 0,3 point de 2009-2010 a été confirmée en 2010-2011 par un même taux mesuré à nouveau à 0,7 %, l'Observatoire considère comme envisageable que ces variations ne soient pas que la conséquence d'une instabilité des résultats fournis pas l'outil de mesure. À court terme, il apparaît cependant préférable de s'en tenir aux valeurs moyennes.*

En moyenne, sur les cinq périodes étudiées, soit à partir d'un échantillon de plus de 37 500 femmes interrogées de 2008 à 2012, on mesure que **0,8 %** des **femmes de 18 à 75 ans** se sont déclarées victimes de viols ou tentatives de viol **sur deux ans**. Le nombre de « victimes déclarées » atteint près de **168 000** en moyenne, avec une précision de plus ou moins 20 000 femmes.

\*\*\*

On estime la fréquence de la plainte, en matière de violences physiques ou sexuelles subies par les personnes de 18 à 75 ans par un taux dont le mode de calcul varie selon le type d'atteintes. Pour les violences

*sexuelles hors ménage, on rapporte au nombre total de victimes déclarées, celles qui ont dit avoir porté plainte à la suite l'acte le plus récent subi sur deux ans. Pour les violences physiques ou sexuelles intra-ménage, on demande aux victimes déclarées si, à la suite de l'un au moins des actes subis sur deux ans, elles ont déposé une plainte auprès de la police ou de la gendarmerie. Le taux de plainte est estimé en rapportant le nombre ainsi obtenu à celui du total des victimes déclarées.*

Moins de 4 % des personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences sexuelles hors ménage en 2010-2011, ont dit avoir porté plainte à la suite de l'acte le plus récent subi sur la période. Cette part avait déjà été mesurée à un tel niveau en 2006-2007. En revanche, lors des autres périodes, elle se situait à des valeurs supérieures : de 9,5 % en 2007-2008 à plus de 12 % en 2009-2010.

On peut retenir, qu'en moyenne, de 2006-2007 à 2010-2011, **8,1 %** des personnes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de **violences sexuelles hors ménage** ont déposé **plainte** à la suite de l'acte le plus récent. Ce taux est inférieur à 2,5 %

pour les hommes alors qu'il atteint près de 10 % pour les femmes.

Toujours en moyenne, **7,5 %** des personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes de **violences physiques ou sexuelles intra-ménage** de 2006-2007 à 2010-2011, ont dit, qu'à la suite de l'un au moins des actes subis sur deux ans, elles ont porté plainte. Cette part moyenne, qui est inférieure à 3,5 % pour les hommes, s'établit à 9,3 % pour les femmes.

Pour la période 2010-2011, plus de 12 % des femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles, ont dit avoir porté plainte à la suite de l'un au moins des actes subis sur deux ans. Précédemment, ce taux n'avait pas dépassé 10 %.

En matière de **violences physiques ou sexuelles par conjoint**<sup>19</sup> sur personnes de 18 à 75 ans, on évalue la proportion moyenne de victimes déclarées ayant porté plainte à la suite de l'un au moins des actes subis de 2006-2007 à 2010-2011 à **7,7 %**, sachant qu'elle est voisine de 5 % pour les hommes et de 9 % pour les femmes.

• • •(19) Le conjoint au moment de l'enquête ou conjoint actuel.

# Les atteintes aux biens déclarées par les ménages et les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 d'après les enquêtes « cadre de vie et sécurité »

## Évolution de la proportion de ménages ou de personnes de 14 ans et plus s'étant déclarées victimes

1

Les six enquêtes «Cadre de vie et sécurité» INSEE-ONDRP s'étant déroulées de 2007 à 2012 permettent d'observer des évolutions sur tout ou partie de la période 2006-2011 qui diffèrent très fortement selon le type d'atteintes aux biens.

D'après les déclarations des ménages de France métropolitaine interrogés de janvier à avril 2012, on estime que **7,5 %** d'entre eux ont été victimes de **vols ou de tentatives de vol visant leurs résidences ou leurs véhicules** en 2011. Cela correspond à nombre de « victimes déclarées » de près de **2,1 millions de ménages**.

Par rapport aux trois années précédentes, 2008 (7,8 %), 2009 (7,7 %) et 2010 (7,6 %), la part des ménages s'étant déclarés victimes de vols ou de tentatives de vol **n'a pas varié significativement**. En revanche, elle est en baisse très significative en comparaison des niveaux mesurés en 2006 et 2007, soit respectivement, 8,9 % et 8,3 %. En 2006, on avait estimé le nombre de ménages « victimes déclarées » à plus de 2 350 000.

Le taux de victimation des ménages a baissé de plus d'un point<sup>20</sup> en matière de vol et tentatives entre 2006 et 2008, en raison de la variation observée pour les **vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur** : la part des ménages s'étant déclarés victimes est passée de 5,5 % en 2006 à 4,6 % en 2008. Depuis la tendance s'est poursuivie : en **2011**, moins de **3,6 %** des ménages ont dit avoir subi au moins un vol lié à un véhicule à moteur ou au moins une tentative.

Cette proportion est en **baisse très significative** non seulement par rapport à celles des années 2006 à 2008, mais aussi en comparaison des valeurs les plus récentes, 4,4 % en 2009 et surtout 4,2 % en 2010. En un an, elle a diminué de 0,6 point.

En 2011, on évalue à environ **1 million** le nombre de ménages s'étant déclarés victimes de vols et tentatives de vol liés aux véhicules

à moteur. En 2006, ce nombre se situait à 1 450 000 de ménages « victimes déclarées ».

En 2006, la part des ménages s'étant déclarés victimes de **vols ou tentatives de vol liés aux résidences**, soit 2,8 %, était près de 2 fois inférieure à celle des vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur.

En 2011, elle atteint **3,2 %**, au terme d'une **hausse significative** par rapport aux cinq années précédentes, au cours desquelles elle avait peu varié. Ainsi, elle n'est plus, en 2011, inférieure au taux de victimation des vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur que de 0,4 point.

Ce phénomène de « rapprochement » s'explique par la baisse régulière observée pour les vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur mais aussi par l'augmentation de la part des ménages qui se déclarent victimes de cambriolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale.

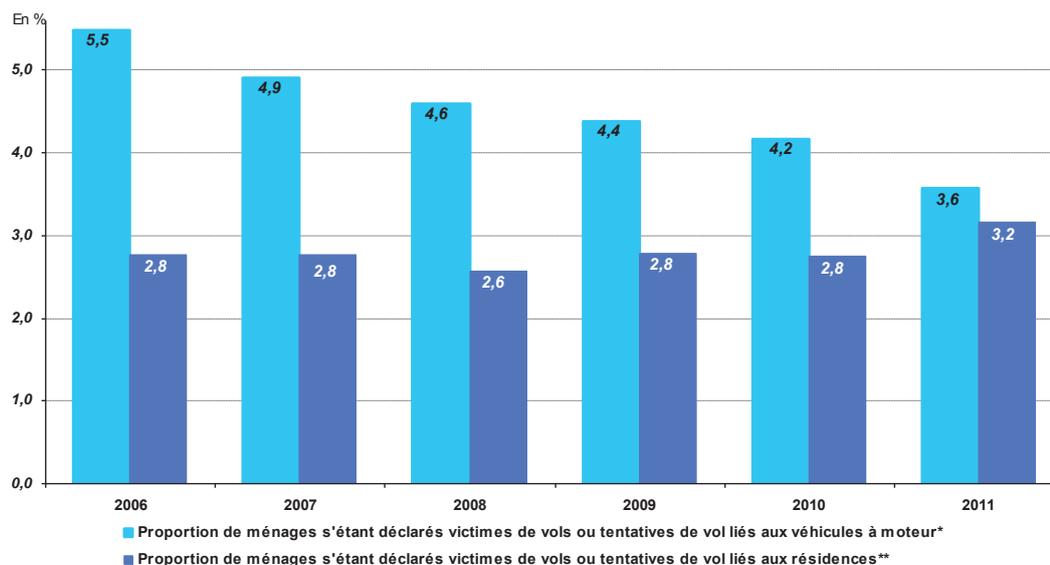
Elle avait, dans un premier temps, connu une baisse très significative, passant de 1,6 % en 2006 à 1,3 % en 2008. Depuis 2008, cette proportion de ménages se déclarant victimes de **cambriolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale** s'est élevée chaque année de façon de plus en plus forte : + 0,1 point environ entre 2008 et 2009, + 0,2 point en 2010 et + 0,3 point en 2011.

Le taux de près de **2 %** atteint en **2011** est en **augmentation significative** par rapport à celui 2010 (1,7 %), et très significative par rapport à ceux de 2007 à 2009. En 2011, on estime à près de **550 000** le nombre de ménages « victimes déclarées » de cambriolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale. Ce nombre avait été évalué à moins de 365 000 en 2008.

Pour les actes de vandalisme aussi, le taux de victimation ne suit pas la même tendance selon le type de biens visés : en **2011**, il **baisse très**

• • • (20) Les différences entre 2 pourcentages, ici entre des taux de victimation de 8,9 % et de 7,8 %, ne sont pas exprimées en pourcentage mais en point afin d'éviter les confusions avec les taux de variations.

**Graphique PE1. Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de vols ou tentatives de vol liés aux véhicules à moteur\* ou aux résidences\*\* de 2006 à 2011.**



Champ : Ménages

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

\* Vol ou tentative de vol du véhicule pour les voitures et les deux-roues à moteur (moto, scooter ou cyclomoteur) et vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture (voir formulation des questions en annexe 1).

\*\* Vols avec ou sans effraction dans la résidence principale ou les autres lieux possédés ou loués par les ménages

**significativement** par rapport à 2010 pour les **actes de vandalisme contre la voiture**. Il est passé de 5,4 % à **4,8 %** en un an. Il s'agit de la seconde diminution consécutive, après celle de près de - 0,5 point mesurée entre 2009 et 2010.

De 2007 à 2009, près de 6 % des ménages se déclaraient victimes d'actes de vandalisme contre la voiture, soit plus de 1,6 millions de « victimes déclarées par an ». Ce nombre estimé est inférieur à **1 330 000 ménages** en 2011.

Pour les **actes de vandalisme contre le logement**, la variation de - 0,2 point entre 2010 et 2011 n'est **pas significative**. La part des ménages qui se sont déclarés victimes en 2011, soit **2,7 %**, correspondant à **744 000 ménages** en nombre estimé de victimes déclarées, est certes, en baisse significative par rapport à celle de 2009 (3 %), mais elle n'est pas non plus significativement différente des taux antérieurs : 2,9 % en 2007 et 2,7 % en 2008.

La série de taux de victimation sur les **vols et tentatives de vol de vélo** affiche une plus grande **stabilité** encore : en **2011, 1,1 %** des ménages ont déclaré avoir été victimes d'au moins une atteinte de ce type, soit un peu plus de **300 000** d'entre eux, en nombre estimé de « victimes déclarées ». Lors des cinq années précédentes, ce taux a varié au plus de 0,1 point, se situant à 1 % en 2008 ou 2010, ou à 1,2 % en 2007 ou 2009. Ces écarts ne sont pas significatifs.

La part des **personnes de 14 ans et plus** s'étant déclarées victimes de **vols ou tentatives de vol personnels** ne dépasse pas **2,2 %** en 2011, soit la valeur la plus faible depuis 2006. Elle ne diminue **pas significativement** par rapport à 2010 (2,4 %) ou 2008 (2,3 %). En revanche, par rapport à 2006 (2,8 %) ou 2009 (2,6 %), elle se situe à un niveau très significativement inférieur.

On estime à **1,1 million** le nombre de « victimes déclarées » de **14 ans et plus** de vols ou tentatives de vol personnels en 2011. Il avait été mesuré à plus de 1,3 million en 2006 ou en 2009.

\*\*\*

## Évolution des nombres de vols ou tentatives de vol déclarés pour 100 ménages ou 100 personnes de 14 ans et plus

Pour chacune des questions de victimation, les ménages ou les personnes de 14 ans et plus qui ont dit avoir été victimes, sont interrogés sur le nombre de vols, de tentatives de vol, ou d'actes de vandalisme subis lors de l'année civile précédant l'enquête. On déduit des réponses obtenues aux questions de comptage, le nombre d'atteintes déclarées pour 100 ménages ou pour 100 personnes de 14 ans et plus, et, par extrapolation, des estimations des nombres d'atteintes subies<sup>DM</sup>.

On estime à un peu moins de **4,1 millions en 2011**, le nombre de **vols ou tentatives de vol** déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus.

D'une part, les **ménages** ont déclaré avoir subi en 2011 près de **2,7 millions** de vols ou tentatives de vol ayant visé une résidence ou un véhicule (*voiture ou deux-roues*), soit **9,7 vols ou tentatives pour 100 ménages**.

Ce taux est en hausse de 0,4 point par rapport à **2010** (9,3 atteintes pour 100 ménages), mais l'écart n'est **pas significatif**. Il en est de même par rapport à **2009** (10,1 atteintes pour 100 ménages).

Si aucune tendance n'apparaît sur le très court terme, par rapport à **2006** ou **2007**, la variation à la **baisse** est **très significative** : le nombre de vols et tentatives de vol s'établissait alors respectivement à 11,5 et 10,9 pour 100 ménages. En 2006, le nombre estimé de vols et tentatives de vol subis par les ménages s'élevait à plus de 3 millions.

D'autre part, on estime que les **personnes de 14 ans et plus** ont déclaré avoir été victimes d'un peu moins de **1,4 million** de vols ou tentatives (*hors vols ou tentatives liés aux résidences ou aux véhicules*) en 2011, soit **2,7 vols ou tentatives pour 100 personnes de 14 ans et plus**.

Ce nombre moyen ne varie **pas significativement** par rapport à **2010** : il avait été mesuré à environ 2,9 vols ou tentatives de vol pour 100 personnes de 14 ans et plus, soit environ 1,5 million en nombre estimé.

Or, lors de trois des quatre années précédentes, en **2006**, **2008** et à nouveau en **2009**, on avait évalué ce nombre à plus de 1,8 million de vols ou tentatives de vol personnels. Cela correspondait alors à des taux de plus de 3,6 vols ou tentatives pour 100 personnes de 14 ans et plus. Par rapport à ces trois années, la **diminution** de 0,9 point au moins observée en 2011 est **très significative**.

Le **total des vols et tentatives de vol déclarés par les ménages et les personnes de 14 ans et plus en 2011**, s'avère particulièrement proche de celui de 2010, étant donné l'ordre de grandeur de ces estimations comprises en 4 millions et 4,1 millions. L'absence de variations significatives des nombres d'atteintes pour 100 ménages ou 100 personnes de 14 ans et plus entre ces deux années se traduit donc par une **stabilité** de leur somme **sur un an**.

Par rapport aux années précédentes, **2006 à 2009**, à l'inverse, il connaît une **forte baisse** : en 2006, on avait évalué, à partir de leurs déclarations, que les ménages et les personnes de 14 ans et plus avaient subi près de 4,9 millions de vols et ce nombre était encore estimé à plus de 4,6 millions en 2009.

D'après les résultats extraits des enquêtes «Cadre de vie et sécurité», on mesure ainsi que le **nombre estimé de vols et tentatives de vol visant les biens des ménages (résidences ou véhicules) ou subis personnellement par les 14 ans et plus a baissé** de près de **17 %** entre **2006 et 2011**.

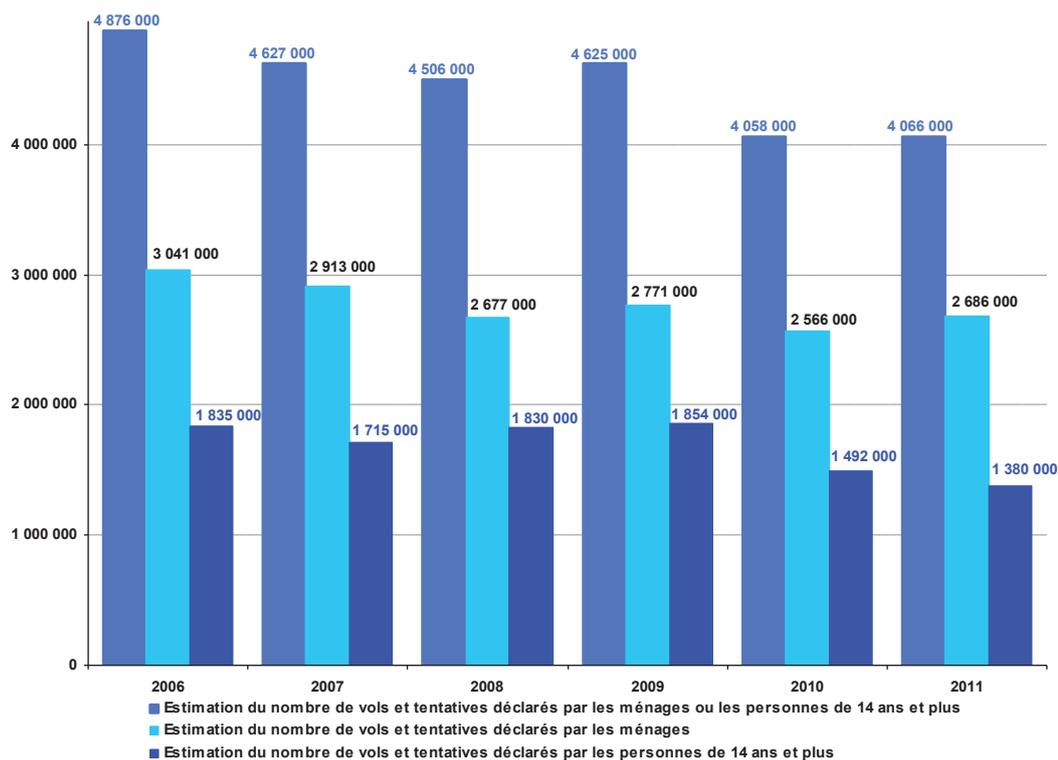
Le nombre estimé de vols et tentatives de vol personnels déclarés par les 14 ans et plus a diminué de près de 25 % en cinq ans, alors que la variation a été d'une intensité deux fois moindre pour le nombre de vols et tentatives déclarés par les ménages (- 11,7 %).

Pour la plupart des vols abordés dans l'enquête «Cadre de vie et sécurité», les tentatives font l'objet d'une question de comptage spécifique. Lorsque ce n'est pas le cas, comme pour les vols liés aux résidences, et en particulier pour les cambriolages de la résidence principale, la part des tentatives<sup>DM</sup> est déterminée d'après les descriptions fournies par les ménages à propos de l'atteinte la plus récente ou des deux atteintes les plus récentes subies au cours de l'année civile précédant l'enquête.

En 2011, le nombre estimé de plus de 4 millions de vols et tentatives de vol déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus, se répartit en près de **2,9 millions de vols (hors tentative)** et moins de **1,2 million de tentatives**. Les tentatives de vol représentent **29 %** du nombre estimé d'atteintes subies.

Cette part est très proche de celle mesurée en 2006, soit 29,1 %. En cinq ans, les nombres estimés ont varié à un rythme assez peu différent : -16,4 % pour les vols (hors tentative) et -17,2 % pour les tentatives. En 2006, on avait évalué le nombre de vols hors tentative à plus de 3,4 millions et celui des tentatives à 1,4 million.

Graphique PE2. Les nombres estimés de vols et tentatives de vol déclarés par les ménages et les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011.



Champ : Ménages et 14 ans et plus

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Pour chaque type d'atteintes, la description des suites de l'acte le plus récent sur un an, et éventuellement des deux derniers actes (pour les ménages ou les personnes de 14 ans et plus ayant déclaré avoir subi plusieurs actes sur un an) permet d'estimer le nombre de vols ou tentatives de vol suivis d'une plainte et ainsi de calculer leur part rapportée au nombre total d'atteintes déclarées, ou « taux de plainte »<sup>DM</sup>.

On estime que près de **1,4 million** des vols et tentatives de vol déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus ont été suivis d'une plainte en 2011, soit **34 %** d'entre eux.

Ce taux de plainte est égal à celui mesuré en 2010. Il était passé de plus de 36 % en 2006 à moins de 32 % en 2008. Il se situe à un niveau

supérieur en 2010 ou 2011 sans pour autant revenir à celui de 2006, ou de 2007 (35,6 %).

Or, par rapport à ces années, le **taux de plainte** a baissé de 5,7 points pour les tentatives de vol déclarées par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus. Mesuré à 26,4 % en 2006 et en 2007, il ne dépasse pas **20,7 % en 2011**.

La part des vols (*hors tentative*) suivis d'une plainte s'établit à **39,4 % en 2011**, soit un point de moins qu'en 2006. Par rapport à 2007 (39,3 %), elle ne varie pas.

\*\*\*

### 3

## Comparaison en tendance avec les statistiques sur les faits constatés de vols contre particuliers et assimilés

Il n'existe aucune correspondance simple à définir entre ce qu'on appelle « vols et tentatives de vol déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus » dans les enquêtes «Cadre de vie et sécurité» et les statistiques sur les faits constatés par la police et la gendarmerie, enregistrés grâce à l'outil qui leur est commun, l'état 4001.

L'Observatoire regroupe les index d'infractions de la nomenclature de l'état 4001 relatifs aux vols, en excluant ceux contre des personnes morales, afin de construire un indicateur appelé « faits constatés de vols contre particuliers et assimilés » (Voir chapitre 4.2). Il considère qu'il est possible de procéder à des comparaisons en tendance entre celui-ci et les nombre

estimé de vols et tentatives de vol déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus dans les enquêtes «Cadre de vie et sécurité».

En 2011, la police et la gendarmerie ont enregistré **1 561 980 faits constatés de vols contre particuliers et assimilés**. Ce nombre a peu varié au cours des quatre dernières années : entre 2008 et 2011, il a été compris entre 1 550 000 et 1 575 000.

Il est, en revanche, en baisse de 12,3 % entre 2006 et 2011 (soit -219 071 faits constatés) et de 5,4 % entre 2007 et 2011.

La **tendance à la baisse** observée entre **2006 et 2011** est donc **commune** aux vols et tentatives de vol au sens des **enquêtes «Cadre de vie et sécurité»** et aux **faits constatés** de vols contre particuliers et assimilés enregistrés par la police et la gendarmerie avec des variations respectivement de -16,4 % et de -12,3 %, relativement comparables en ordre de grandeur.

Sur une plus courte période, et notamment entre 2008 et 2011, la diminution du nombre estimé de vols et tentatives de vol déclarés par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus n'apparaît pas à la lecture des statistiques sur les faits constatés de vols contre particuliers et assimilés de vols. En 2008, 1 560 080 de ces faits ont été enregistrés, soit, à moins de 2 000 faits constatés près, le chiffre à nouveau observé en 2011.

Or, comme on l'a vu, ce sont les vols et tentatives de vol personnels déclarés par les 14 ans et plus qui ont vu leur nombre estimé baisser fortement sur cette période, passant de plus de 1,8 million en 2008 à moins de 1,4 million en 2011.

Au cours de ces mêmes années, le nombre de vols et tentatives de vol déclarés pour 100 ménages n'a pas varié significativement. En particulier, le nombre de vols et tentatives a été estimé à un peu moins de 2,7 millions tant en 2008 qu'en 2011. De surcroît, sa baisse de près de 12 % entre 2006 et 2011 est très proche de celle des faits constatés de vols contre des particuliers et assimilés.

Pour l'ensemble des vols et tentatives de vol déclarés par les ménages et les personnes de 14 ans et plus, on observe une convergence en tendance entre 2006 et 2011, ce qui permet à l'ONDRP de considérer qu'entre ces deux années, la fréquence des vols et tentatives considérés a baissé en France métropolitaine.

Entre 2008 et 2011, si la stabilité des faits constatés de vols contre particuliers et assimilés fait écho à celle des vols et tentatives de vol déclarés par les ménages, il n'en va pas de même pour les vols et tentatives de vol personnels déclarés par les 14 ans et plus. Le nombre estimé de ces atteintes a baissé de plus de 25 % en quatre ans.

Cependant, pour les vols et tentatives de vol personnels suivis d'une plainte, leur nombre estimé a conservé son ordre de grandeur au cours de cette période, passant de 475 000 en 2008 à 452 000 en 2011. Cela se traduit par une augmentation du taux de plainte de près de 7 points. Il atteint 32,7 % en 2011 à comparer à moins de 26 % en 2008.

L'impossibilité d'associer aux faits de vols constatés par la police et la gendarmerie le profil de la victime ou leur nature (vols ou tentatives), ne permet pas de savoir combien de personnes de 14 ans et plus ont porté plainte pour vols ou pour tentatives, hors vols liés aux résidences ou aux véhicules. La rigidité de l'état 4001 limite fortement les possibilités d'analyse lorsque sa nomenclature ne comprend pas d'index appropriés, comme c'est aussi le cas pour les vols de vélo.

En matière de vols et tentatives de vol déclarés par les ménages, des comparaisons en tendance peuvent être menées pour les vols ou tentatives liés aux véhicules à moteur et pour les cambriolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale.

Le nombre estimé de **vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur** déclarés par les ménages a baissé de façon continue au cours de la période étudiée, passant de 6,9 pour 100 ménages en 2006 à **4,6 pour 100 ménages en 2011**, soit, en nombre estimé, de plus de 1,8 million de vols et tentatives à moins de **1,3 million**. Il a **diminué** ainsi de plus de **30 % en cinq ans**.

La variation entre 2006 et 2011 du nombre de faits constatés de vols liés aux véhicules à moteur enregistrés par la police et la gendarmerie fourni par l'état 4001 présente un grand nombre de similitudes avec celles des nombres estimés extraits des enquêtes «Cadre de vie et sécurité».

En 2011, **551 844** faits de **vols liés aux véhicules à moteur** ont été constatés. Ce nombre a diminué de **25,8 %** en 5 ans (-191 852 faits constatés). En 2006, 743 696 vols liés aux véhicules à moteur avait été enregistrés par la police ou la gendarmerie.

Entre 2006 et 2008, le nombre estimé de vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur déclarés par les ménages a varié de -13,7 % et celui des faits constatés correspondant de -13,4 %. L'intensité de la baisse s'est ralentie en 2009, à la fois pour le nombre estimé à partir des réponses des ménages interrogés, -2 % sur un an, et pour les faits constatés, -1,6 %. En conséquence, sur trois ans, le taux de variation s'établit à la même valeur, -15,4 % d'après les deux sources comparées.

En 2009, on a estimé à un peu plus de 1,5 million le nombre de vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur déclarés par les ménages. En deux ans, il a baissé de 17,5 %. Cette variation est un peu plus élevée que celle observée pour les faits constatés de vols liés aux véhicules à moteur, soit -12,3 % entre 2009 et 2011.

La proximité des statistiques sur les vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur est très grande, surtout au regard du degré de précision de l'enquête «Cadre de vie et sécurité». On dispose ainsi d'une évolution que l'on peut qualifier de très convergente entre les deux sources, ce qui permet à l'ONDRP de considérer qu'en France métropolitaine, depuis 2006, le nombre de vols

et tentatives liés aux véhicules à moteur est en baisse continue, et qu'en cinq ans, elle s'établit aux environs de -25 %.

En 2011, on évalue à plus de **600 000** le nombre de **cambrjolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale** déclarés, soit **2,2 pour 100 ménages**. Ce taux est en **hausse très significative** par rapport à ceux des quatre années précédentes, en particulier par rapport à celui de 2010, soit 1,7 cambriolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale pour 100 ménages.

De 2006 à 2010, le nombre de cambriolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale déclarés par les ménages n'avait jamais été estimé à plus de 475 000. Il a **augmenté de 28,2 % entre 2006 et 2011**.

En 2011, **201 988 cambriolages de locaux d'habitations principales** ont été enregistrés par la police et la gendarmerie en France métropolitaine. Ce nombre s'est élevé de près de **25 %** en 5 ans (soit + 40 234 faits constatés). En 2006, il s'établissait à 161 764.

Selon les deux sources, enquêtes «Cadre de vie et sécurité» et état 4001, entre 2006 et 2008, les nombres observés ont été en baisse : celui des cambriolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale déclarés pour 100 ménages est passé de 1,8 en 2006 à moins de 1,5 en 2008, ce qui constitue une diminution significative. Les

cambrjolages de locaux d'habitations principales enregistrés ont, pour leur part, baissé de 6,1 % en deux ans (soit - 10 027 faits constatés).

Depuis 2008, toujours d'après les deux sources, la hausse a été continue : le nombre estimé de cambriolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale pour 100 ménages a augmenté de 0,1 point sur un an en 2009 et en 2010 puis de 0,3 point en 2011. Leur nombre estimé, qui se situait à moins de 405 000 en 2008, s'est élevé de près de 50 % en 3 ans.

Les faits constatés de cambriolages de locaux d'habitations principales se sont, quant à eux, accrus successivement de 8,2 % sur un an en 2009, de 5,1 % en 2010 et de 17,1 % en 2011, soit au total + 33,1 % en 3 ans. Leur nombre est passé de moins de 152 000 en 2008 à près de 202 000 en 2011.

*Au regard des évolutions multi sources décrites, dont la proximité apparaît à nouveau particulièrement grande, l'ONDRP considère qu'en France métropolitaine, à partir de 2009, le nombre de cambriolages et tentatives de cambriolages de la résidence principale a connu un retournement de tendance à la hausse. En 2011, le phénomène s'est accéléré de telle sorte que sur trois ans, la variation pourrait avoir dépassé + 33 %, et ce peut-être assez largement.*

\*\*\*

# 4

## Évolution des nombres d'actes de vandalisme déclarés pour 100 ménages et comparaison en tendance avec les faits constatés de destructions, dégradations de véhicules privés et assimilés

*On rappelle que la période d'étude des statistiques de victimation sur les actes de vandalisme, contre le logement ou la voiture, déclarés par les ménages ne comprend pas l'année 2006 (Voir présentations des résultats).*

D'après les déclarations des ménages, leur logement ou leur voiture ont été visés par un nombre estimé de **3 150 000 actes de vandalisme** en 2011, soit **11,3 actes pour 100 ménages**. Plus de 22 % des ménages s'étant déclarés victimes, ont dit avoir subi 2 actes ou plus sur un an. En moyenne, chacun des ménages se disant victimes a déclaré 1,6 acte en 2011.

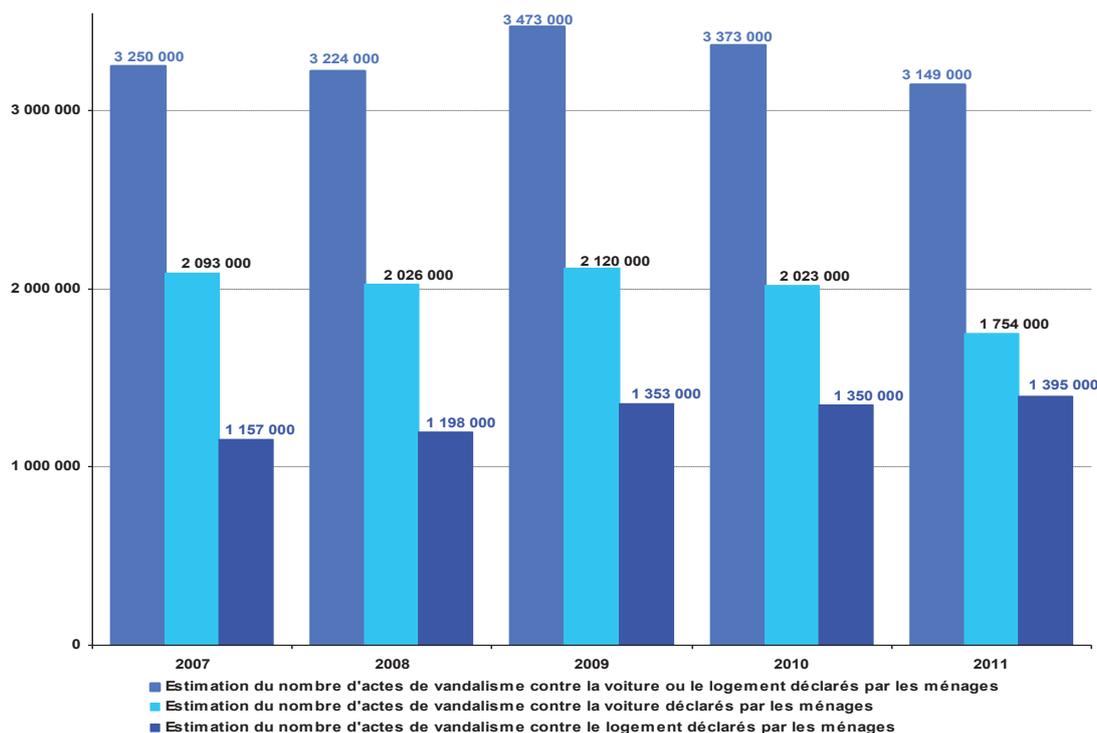
En raison de ce facteur multiplicatif, les écarts du taux d'actes de vandalisme pour 100 ménages de 0,5 point, voire de 1 point, ne sont pas significatifs. En particulier, la **variation** de

0,9 point observé entre 2010 et 2011, n'est **pas significative**. En 2010, on avait estimé à plus de 3 370 000 le nombre d'actes de vandalisme contre le logement ou la voiture, soit 12,2 actes pour 100 ménages.

De même, par rapport à celui de 2007 (12,2 actes pour 100 ménages) ou celui de 2008 (11,8), le nombre estimé d'actes subis pour 100 ménages en 2011 n'est pas significativement inférieur. En revanche, il est en baisse significative entre 2009 et 2011. En 2009, on l'a évalué à 12,7 actes pour 100 ménages.

En 2011, on estime que les ménages ont été victimes de près de **1,4 million d'actes de vandalisme contre leur logement**, soit **5 actes déclarés pour 100 ménages**. Ce nombre moyen est estimé à peu près au même niveau qu'en 2009 ou en 2010 (4,9 actes pour 100 ménages).

**Graphique PE3. Les nombres estimés d'actes de vandalisme contre la voiture ou le logement déclarés par les ménages de 2007\* à 2011.**



Champ : Ménages ;

\* Voir Note \*\* Tableau 2.A

Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2012, INSEE

Cette **stabilité** contraste avec la baisse significative de 0,3 point en deux ans de la proportion de ménages s'étant déclarés victimes. Elle résulte d'une augmentation du nombre d'actes déclarés par ménages victimes : il atteint 1,9 acte par ménage se déclarant victimes en 2011 à comparer à 1,6 en 2009.

Entre 2010 et 2011, le nombre d'**actes de vandalisme contre la voiture** a diminué de 1 point, passant de 7,3 à **6,3 pour 100 ménages**. Il est en **baisse très significative** sur un an, mais aussi par rapport à ceux des trois années précédentes, 2007 (7,8 actes pour 100 ménages), 2008 (7,4) et 2009 (7,7).

De 2007 à 2010, on avait estimé le nombre d'actes de vandalisme contre la voiture à plus de 2 millions. En 2011, il est compris entre 1,7 et 1,8 million.

*Les plaintes pour actes de vandalisme ne sont recensées exhaustivement que par la gendarmerie nationale, car son système d'information lui permet de connaître le nombre de contraventions pour destructions ou dégradations enregistrées par ses unités.*

*En 2012, le système d'information de la police nationale en matière de statistiques sur la délinquance n'a toujours pas été mis à jour par rapport au dispositif lancé en 1995. Entre autre conséquence, cela signifie que le nombre de contraventions pour destructions ou dégradations enregistrées par la police nationale est inconnu.*

*À l'échelle de la France métropolitaine, on dispose des données sur les plaintes pour destructions ou dégradations si elles ont été enregistrées dans l'état*

*4001, c'est-à-dire si elles ont été qualifiées de crime ou délit par l'officier de police judiciaire qui a reçu la plainte.*

*Au mieux, au sujet des actes de vandalisme contre la voiture, l'ONDRP se propose d'extraire de l'état 4001, un regroupement composé des faits d'« incendies volontaires de biens privés » et des faits de « destructions, dégradations de véhicules privés ». On doit pour ce faire supposer que la plupart des incendies volontaires de biens privés sont des incendies de véhicules (Voir Repères 16, janvier 2012). On définit ainsi un indicateur appelé « faits constatés de destructions ou dégradations de véhicules privés et assimilés » qui servira de référence pour la comparaison en tendance avec les nombres estimés d'actes de vandalisme contre la voiture.*

En 2011, **184 146 faits constatés de destructions ou dégradations de véhicules privés et assimilés** ont été enregistrés par la police et la gendarmerie en France métropolitaine. Ce nombre a baissé continuellement depuis 2007 : - 7,3 % sur un an en 2008, - 6,4 % en 2009, - 8,3 % et - 12,1 % entre 2010 et 2011. **Entre 2007 et 2011**, il a ainsi **diminué de 30 %**, soit - 78 870 faits constatés.

En 2007, on avait estimé le nombre d'**actes de vandalisme contre la voiture déclarés par les ménages** à près de 2,1 millions. Il n'a pas varié significativement lors des trois années suivantes : il s'est situé à un peu plus de 2 millions en 2008 et 2010 et à 2 120 000 en 2009. En 2011, ce nombre estimé change d'ordre de grandeur et s'établit à **1 754 000**. Il est en **baisse** de 13 % par rapport à 2010 et de **16 %** par rapport à 2007.

On observe donc une convergence en tendance entre 2010 et 2011, avec des taux de variations assez proches entre l'indicateur extrait de l'état 4001 et le nombre estimé d'actes de vandalisme contre la voiture déclarés par les ménages lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité».

Entre 2007 et 2011, la tendance à la baisse est commune aux deux sources comparées mais c'est avant tout la conséquence de la convergence entre 2010 et 2011. Sur quatre ans, non seulement l'intensité de la baisse est deux fois plus faible pour le nombre estimé d'actes de vandalisme contre la voiture déclarés par

les ménages mais surtout, celle-ci n'a pas été régulière contrairement à ce qui a été observé pour les faits constatés de destructions ou dégradations de véhicules privés et assimilés.

L'ONDRP avait déjà établi précédemment qu'entre 2007 et 2010, les sources n'étaient pas convergentes en tendance pour les actes de vandalisme (Voir *bulletin annuel 2011*, janvier 2012, page 11). Entre 2010 et 2011, pour ceux ayant visé la voiture, ce n'est plus le cas. On manque toutefois encore de recul pour interpréter cette tendance à la baisse commune. Il sera donc nécessaire d'attendre la prochaine enquête.

## II – LES CRIMES ET DÉLITS CONSTATÉS

### Principaux résultats

# 1

## Les crimes et délits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011

En 2011, 2 146 479 atteintes aux biens ont été enregistrées en France métropolitaine par les services de police et les unités de gendarmerie. Sur plus de 2,1 millions de faits constatés d'atteintes aux biens, 1 804 598 vols composés de 1 683 632 vols sans violence et 120 966 vols avec violences ont été constatés. De ce fait, plus des  $\frac{3}{4}$  des atteintes aux biens sont des vols sans violence. 341 881 destructions et dégradations ont été recensées par les services de police et les unités de gendarmerie, soit 15,9 % de l'ensemble des atteintes aux biens.

En 2011, 34 atteintes aux biens ont été enregistrées pour 1 000 habitants en France métropolitaine. Il s'agit du taux le plus bas enregistré depuis 1996. Cette année-là il s'établissait à près de 48 ‰ (soit 2 765 191 faits constatés). Ainsi, de 1996 à 2011, le nombre d'atteintes aux biens pour 1 000 habitants a diminué de 14 points soit - 648 712 faits constatés.

Le nombre d'atteintes aux biens a baissé de 1,7 % par rapport à 2010 : 2 184 460 atteintes aux biens ont été enregistrées à cette période par les services de police et les unités de gendarmerie. Même si le nombre d'atteintes aux biens est en baisse continue depuis 2006, les diminutions enregistrées entre 2010 et 2011 sont de plus faible ampleur que les années précédentes : - 1,6 % entre 2009 et 2010, et - 1,7 % entre 2010 et 2011, contre - 6,7 % entre 2006 et 2007.

Ce sont les destructions et dégradations qui sont à l'origine de la légère variation du nombre d'atteintes aux biens. Entre 2010 et 2011, le nombre de destructions et dégradations a baissé de plus de 10 % (- 38 586 faits constatés), tandis que le nombre de vols (avec et sans violences) est resté stable (+ 0,03 %, soit + 605 faits constatés).

En 2011, 468 012 atteintes volontaires à l'intégrité physique ont été enregistrées en France métropolitaine dont un peu plus de la moitié sont des violences physiques non crapuleuses (241 674 faits constatés). 121 119 faits de violences crapuleuses ont été constatés, soit 25,9 % de l'ensemble des atteintes volontaires à l'intégrité physique. Enfin, 81 348 faits de menaces ou chantages ainsi que 23 871 violences sexuelles ont été recensés en 2011 par les services de police et les unités de gendarmerie.

En 2011, 7,4 atteintes volontaires à l'intégrité physique pour 1 000 habitants ont été constatées. Ce taux est resté stable entre 2010 et 2011, et reste le plus élevé depuis 1996, avec plus de 228 000 atteintes volontaires à l'intégrité physique cette année-là.

Le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique a peu varié entre 2010 et 2011 : + 0,1 %, soit 664 faits supplémentaires. Cette relative stabilité est la deuxième enregistrée après celle de 2007 (- 0,2 %, soit - 889 faits constatés). Elle s'explique principalement par le fait que les violences physiques crapuleuses

(- 0,1 %, soit – 72 faits constatés) et non crapuleuses (+ 0,2 %, soit + 473 faits constatés) ont peu varié entre 2010 et 2011. Les violences physiques crapuleuses sont restées stables en raison du nombre de vols avec violences qui n'a pas augmenté entre 2010 et 2011 (- 0,1 %, soit – 132 faits constatés). En ce qui concerne les violences physiques non crapuleuses, ce sont les « coups et violences volontaires mortels » qui n'ont pas varié (- 0,3 %, soit – 643 faits constatés). Même si le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique est resté stable en 2011, les violences sexuelles ont quant à elles augmentées de 4 % (+ 908 faits constatés). En cinq ans, il s'agit de la troisième hausse enregistrée après celle de 2006/2007 (+ 1,7 %, soit + 383 faits constatés), et de 2007/2008 (+ 3,4 %, soit + 784 faits constatés). En revanche, le nombre de plaintes pour menaces ou chantages reculent pour la première fois depuis 2006 (- 0,8 %, soit – 644 faits constatés) en raison d'une forte diminution du nombre de menaces ou chantages qui ont pour but l'extorsion de fonds (- 5,5 %, soit – 546 faits constatés).

**En 2011, 350 040 escroqueries et infractions économiques et financières** ont été constatées par les services de police et les unités de gendarmerie. Plus de 9 faits sur 10 sont des escroqueries ou abus de confiance ou des infractions de falsification et d'usages de cartes de crédit et de chèques.

**Les règles d'enregistrement d'une partie des infractions composant cet indicateur ont été modifiées au cours du second semestre 2009.** À la suite d'initiatives locales, des infractions de type « escroqueries à la carte bancaire » correspondant à des faits constatés d' « escroqueries et abus de confiance » ou de « falsification et usages de cartes de crédit » n'ont pas été enregistrées comme auparavant.

Les faits composant ces deux index représentent en 2011 respectivement 57,0 % (199 408 faits constatés d'escroqueries et abus de confiance) et 13,6 % (47 448 faits constatés de falsification et usages de cartes de crédit). Ainsi, plus des deux tiers des faits composant l'indicateur des escroqueries et infractions économiques et financières ont subi ce que l'ONDRP considère être une rupture statistique.

**Les changements des règles d'enregistrement intervenus fin 2009 ne permettent pas de commenter la baisse observée des escroqueries et infractions économiques et financières entre 2010 et 2011.** Le nombre d'escroqueries et infractions économiques et financières diminue de 1,3 % (- 4 616 faits constatés). Cette légère variation résulte essentiellement de l'index « escroqueries et abus de confiance » qui a subi des modifications dans les règles d'enregistrement : leur nombre a baissé de 1,7 %, soit – 3 366 faits constatés entre 2010 et 2011.

**En 2011, 382 362 infractions révélées par l'action des services (IRAS)** ont été enregistrées. Près de la moitié de ces infractions, sont liées à la législation sur les stupéfiants (184 397 faits constatés). 93 077 infractions à la police des étrangers ont été constatées, soit environ le quart de l'ensemble des infractions révélées par l'action des services.

**Entre 2010 et 2011, le nombre d'infractions révélées par l'action des services a fortement progressé : + 6,4 % soit 23 070 faits constatés.** Cette augmentation fait suite à deux années de baisse consécutives : - 3,3 %, soit – 12 520 faits constatés entre 2008 et 2009 et – 3,5 %, soit – 12 972 faits constatés entre 2009 et 2010.

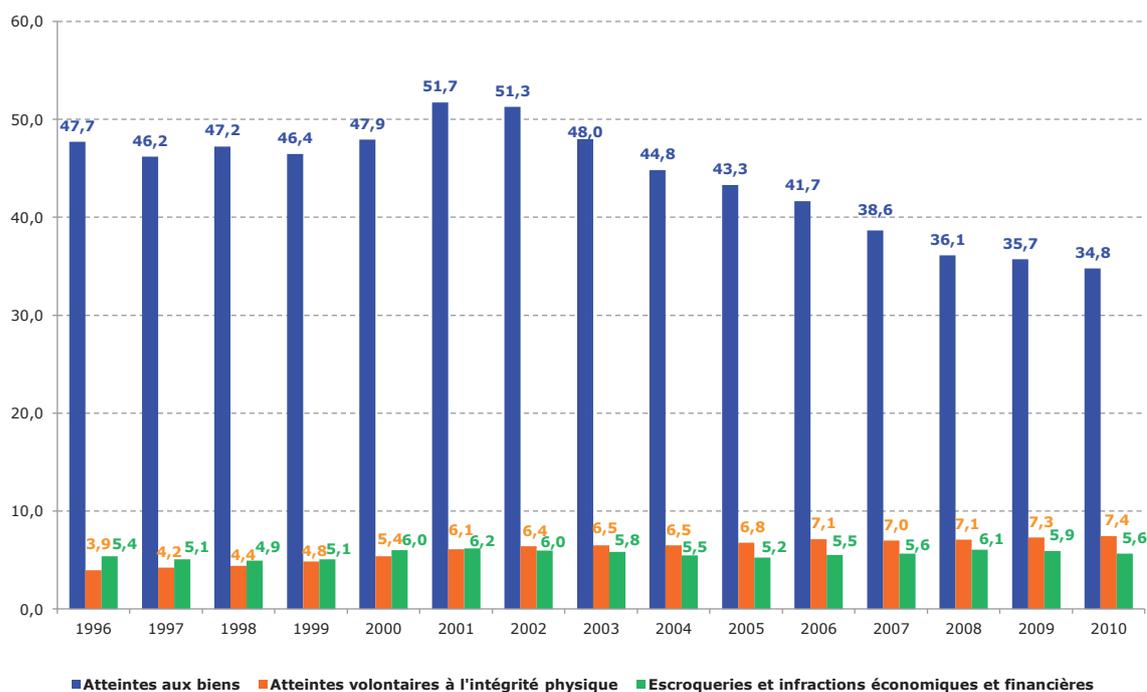
**Cette forte progression s'explique principalement par la hausse du nombre**

**Tableau 1. Nombre de faits constatés par indicateur de 2006 à 2011 en France métropolitaine.**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>2 534 097</b>	<b>2 363 519</b>	<b>2 243 498</b>	<b>2 227 649</b>	<b>2 184 460</b>	<b>2 146 479</b>
Vols	2 040 335	1 901 124	1 805 876	1 816 508	1 803 993	1 804 598
- Vols sans violence	1 913 145	1 788 239	1 699 243	1 703 743	1 682 955	1 683 632
- Vols avec violence	127 190	112 885	106 633	112 765	121 038	120 966
Destructions, dégradations	493 762	462 395	437 622	411 141	380 467	341 881
<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique</b>	<b>434 183</b>	<b>433 284</b>	<b>443 671</b>	<b>455 911</b>	<b>467 348</b>	<b>468 012</b>
Violences physiques crapuleuses	127 400	113 060	106 869	112 909	121 192	121 119
Violences physiques non crapuleuses	206 903	219 455	233 533	239 876	241 201	241 674
Violences sexuelles	22 864	23 247	24 031	23 253	22 963	23 871
Menaces ou chantages	77 016	77 522	79 238	79 873	81 992	81 348
<b>Escroqueries et infractions économiques et financières</b>	<b>334 064</b>	<b>345 416</b>	<b>381 032</b>	<b>370 728</b>	<b>354 656</b>	<b>350 040</b>
<b>Infractions révélées par l'action des services</b>	<b>335 160</b>	<b>354 295</b>	<b>384 784</b>	<b>372 264</b>	<b>359 292</b>	<b>382 362</b>
- dont infractions à la législation des stupéfiants	151 487	157 008	177 964	174 870	172 401	184 397
- dont infraction à la police des étrangers	87 821	98 332	100 402	95 128	85 837	93 077

Source : état 4001 annuel, DCPJ

Graphique 1. Nombre de faits constatés pour 1 000 habitants de France métropolitaine de 1996 à 2011.



Source : état 4001 annuel, DCPI

d'infractions à la législation des stupéfiants (ILS) : + 7 %, soit + 11 996 faits constatés par rapport à 2010.

Le nombre d'infractions à la police des étrangers (ILE) a aussi augmenté de plus de 8 % (+ 7 240 faits constatés entre 2010 et 2011). Cette hausse intervient après deux années de baisse continues enregistrées une première fois entre 2008 et 2009 (- 5,3 %, soit - 5 274 faits constatés), et une deuxième fois entre 2009 et 2010 (- 9,8 %, soit - 9 291 faits constatés).

Les infractions révélées par l'action des services dépendent de l'activité des services de police et de gendarmerie. L'étude de leur évolution sur une longue période nécessite par conséquent de rapporter le nombre de faits constatés au nombre de policiers ou gendarmes qui les constatent. En 2011, près de 23 infractions ont été révélées par l'action des services pour 10 policiers et gendarmes. Il s'agit du taux le plus élevé depuis 1996, où près de 13 infractions pour 10 policiers et gendarmes étaient recensées.

## 2

### Les personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers en 2011

**Entre 2010 et 2011, baisse du nombre de mis en cause pour atteintes aux biens, hausse pour infractions révélées par l'action des services**

Le nombre de mis en cause hors décembre gendarmerie (voir fiche thématique sur les mis en cause) pour crimes et délits non routiers s'élevait en 2006 à 1 063 159 (tableau 1). Il a augmenté sur les deux années suivantes (+2,4% en 2007 et + 4,0 % en 2008) pour atteindre 1 133 097 (soit + 69 938 mis en cause en 2 ans).

L'année 2009 voit le nombre de mis en cause augmenter très faiblement (+ 0,3 %, soit + 3 685 mis en cause), ce qui contraste fortement avec l'évolution annuelle des années précédentes. Ce fort ralentissement de la hausse du nombre de mis en cause est suivi en 2010 d'un retournement de la tendance : ce nombre diminue de 2,6 % (soit - 29 297 mis en cause).

La tendance baissière se poursuit en 2011, mais de façon bien moins prononcée. Le nombre de mis en cause ne baisse que de 0,1 % (soit - 1 097 mis en cause). La situation est donc assez stable par rapport à l'année précédente.

Globalement, l'évolution sur 6 années (de 2006 à 2011) est à la hausse (+ 4,1 %), mais deux périodes se distinguent clairement : une hausse de 2006 à 2009, puis une baisse jusqu'en 2011. De même, le nombre total des mis en cause en 2011 par rapport à 2010 est stable, ce qui n'est pas le cas si l'on étudie les différents types d'infractions.

**Distinction des personnes mises en cause par indicateurs...**

Si le total des mis en cause reste stable en 2011 par rapport à 2010, ce n'est pas le cas pour tous

les types d'infractions. Les **atteintes aux biens** accusent en effet une forte baisse, la plus forte depuis 2006 : - 5,1 % soit - 15 386 mis en cause.

Les mis en cause pour **atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)** sont en baisse, pour la deuxième année consécutive (- 2,0 % en 2010 et - 2,0 % en 2011). Ce retournement de tendance est d'autant plus remarquable que de 2006 à 2009 le nombre de mis en cause n'avait jamais cessé d'augmenter (+ 14,6 % entre 2006 et 2009).

Le nombre de mis en cause pour **escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)** est en hausse en 2011 (+ 2,2 %, soit + 1 736 mis en cause). Depuis 2006, il a, au total, augmenté de 8,9 % (soit + 6 659 mis en cause). De 2006 à 2009, ce nombre est en hausse de 11,1 %, puis diminue de 4,0 % en 2010. L'année 2011 marque donc le retour à la hausse du nombre de mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières.

Les mis en cause pour **infractions révélées par l'action des services** voient leur nombre varier fortement sur la période 2006 / 2011. Après deux années de hausse importante entre 2006 et 2008 (+ 14,6 %, soit + 48 076 mis en cause en 2 ans), leur nombre diminue jusqu'en 2010 (- 6,9 %, soit - 25 835 mis en cause) pour atteindre 351 052 mis en cause. En 2011 le nombre de mis en cause repart à la hausse (+ 3,9 %, soit + 13 544 mis en cause) pour s'établir à 364 596.

Entre 2010 et 2011, les atteintes classées dans « **autres infractions** » augmentent de 2,6 % (soit

+ 3 670 individus). Sur cinq ans, leur nombre diminue légèrement (- 0,3 %, soit - 410 mis en cause).

#### ...par sexe et âge...

En 2011, parmi les 1 106 388 personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers hors « Décembre Gendarmerie », on dénombre **909 891 majeur(e)s soit plus de 82 % de l'ensemble** (tableau 2). Inversement, cette même année, près de 18 % des personnes mises en cause sont des mineur(e)s. Entre 2010 et 2011, le nombre de majeur(e)s augmenté de 1,3 % (soit + 11 719 hommes et femmes majeurs) alors que celui des mineur(e)s a diminué de 6,1 % (soit - 12 816 garçons et filles).

En 2011, 287 852 personnes ont été mises en cause pour **atteintes aux biens** hors « Décembre Gendarmerie » (tableau 3). Parmi les celles-ci, 55,5 % sont des hommes majeurs, 26,0 % des hommes mineurs, un peu plus de 12 % des femmes majeures et 6,3 % des femmes mineures.

En 2011, la baisse du nombre de mis en cause pour atteintes aux biens a concerné en premier lieu les hommes mineurs. En un an, leur nombre décroît de 10,5 %, ce qui équivaut à plus de la moitié de la baisse. Le nombre d'hommes majeurs et de femmes mineures diminue dans des proportions moindres : respectivement -3,4 % et -3,9 %.

Les nombres de mis en cause pour destructions et dégradations ainsi que pour vols liés aux véhicules à moteurs diminuent

**Tableau 1. Les personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011 (« hors décembre gendarmerie »).**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variations entre 2006 et 2011 (en nombre et en %)
<b>Personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers</b>	<b>1 063 159</b>	<b>1 089 145</b>	<b>1 133 097</b>	<b>1 136 782</b>	<b>1 107 485</b>	<b>1 106 388</b>	
Variations annuelles en nombre	-	+ 25 986	+ 43 952	+ 3 685	- 29 297	- 1 097	+ 43 229
Variations annuelles en %	-	+ 2,4	+ 4,0	+ 0,3	- 2,6	- 0,1	+ 4,1
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>307 388</b>	<b>302 950</b>	<b>298 680</b>	<b>304 629</b>	<b>303 238</b>	<b>287 852</b>	
Variations annuelles en nombre	-	- 4 438	- 4 270	+ 5 949	- 1 391	- 15 386	- 19 536
Variations annuelles en %	-	- 1,4	- 1,4	+ 2,0	- 0,5	- 5,1	- 6,4
<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)</b>	<b>207 265</b>	<b>220 362</b>	<b>229 654</b>	<b>237 505</b>	<b>232 657</b>	<b>227 996</b>	
Variations annuelles en nombre	-	+ 13 097	+ 9 292	+ 7 851	- 4 848	- 4 661	+ 20 731
Variations annuelles en %	-	+ 6,3	+ 4,2	+ 3,4	- 2,0	- 2,0	+ 10,0
<b>Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)</b>	<b>74 734</b>	<b>75 564</b>	<b>80 310</b>	<b>83 005</b>	<b>79 657</b>	<b>81 393</b>	
Variations annuelles en nombre	-	+ 830	+ 4 746	+ 2 695	- 3 348	+ 1 736	+ 6 659
Variations annuelles en %	-	+ 1,1	+ 6,3	+ 3,4	- 4,0	+ 2,2	+ 8,9
<b>Infractions révélées par l'action des services</b>	<b>328 811</b>	<b>347 222</b>	<b>376 887</b>	<b>365 989</b>	<b>351 052</b>	<b>364 596</b>	
Variations annuelles en nombre	-	+ 18 411	+ 29 665	- 10 898	- 14 937	+ 13 544	+ 35 785
Variations annuelles en %	-	+ 5,6	+ 8,5	- 2,9	- 4,1	+ 3,9	+ 10,9
<b>Autres infractions</b>	<b>144 961</b>	<b>143 047</b>	<b>147 566</b>	<b>145 654</b>	<b>140 881</b>	<b>144 551</b>	
Variations annuelles en nombre	-	- 1 914	+ 4 519	- 1 912	- 4 773	+ 3 670	- 410
Variations annuelles en %	-	- 1,3	+ 3,2	- 1,3	- 3,3	+ 2,6	- 0,3

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

**Tableau 2. Nombres et évolutions annuelles du nombre de mis en cause selon l'âge et le sexe entre 2006 et 2011, toutes infractions confondues (hors « Décembre Gendarmerie »).**

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Toutes infractions confondues	Personnes mises en cause pour tous crimes et délits	1 063 159	1 089 145	1 133 097	1 136 782	1 107 485	1 106 388
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 25 986	+ 43 952	+ 3 685	- 29 297	- 1 097
	Variations annuelles (en %)	-	+ 2,4	+ 4,0	+ 0,3	- 2,6	- 0,1
	Hommes majeurs mis en cause	735 571	758 340	790 497	784 585	754 610	764 771
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 22 769	+ 32 157	- 5 912	- 29 975	+ 10 161
	Variations annuelles (en %)	-	+ 3,1	+ 4,2	- 0,7	- 3,8	+ 1,3
	Hommes mineurs mis en cause	167 333	168 978	171 601	175 342	175 063	162 548
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 1 645	+ 2 623	+ 3 741	- 279	- 12 515
	Variations annuelles (en %)	-	+ 1,0	+ 1,6	+ 2,2	- 0,2	- 7,1
	Femmes majeures mises en cause	132 970	134 130	141 793	144 319	143 562	145 120
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 1 160	+ 7 663	+ 2 526	- 757	+ 1 558
	Variations annuelles (en %)	-	+ 0,9	+ 5,7	+ 1,8	- 0,5	+ 1,1
	Femmes mineures mises en cause	27 285	27 697	29 206	32 536	34 250	33 949
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 412	+ 1 509	+ 3 330	+ 1 714	- 301
Variations annuelles (en %)	-	+ 1,5	+ 5,4	+ 11,4	+ 5,3	- 0,9	

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

régulièrement entre 2006 et 2011, de plus de 20 % sur cinq ans. En 2011 la baisse s'établit à - 11,0 % pour les destructions et dégradations et à - 10,2 % pour les vols liés aux véhicules à moteurs sur un an.

En 2011, le nombre de mis en cause pour vols avec violences baisse de 4,9 % par rapport à 2010. Cette variation s'explique pour près des deux tiers par la diminution du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour vols violents sans armes. En 2011, leur part était de 39,1 %, contre 40,8 % en 2010.

Pour les vols sans violence hors vols liés aux véhicules à moteur, le nombre de mis en cause est en baisse de 1,5 % sur un an. Pour ces infractions entre 2010 et 2011, la part des hommes mineurs au sein des mis en cause diminue de - 0,8 point (20,5 %) alors que celle des hommes majeurs s'apprécie de 0,6 point (53,8 %).

Ainsi, en 2011, le nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes aux biens connaît une baisse sur un an pour les différents types de vols considérés ainsi que pour les destructions, dégradations. En conséquence, la part des hommes mineurs diminue de 1,6 point au sein des atteintes aux biens entre 2010 et 2011, alors que la part des hommes majeurs mis en cause augmente de 0,9 point et celle des femmes majeures de 0,5 point.

En 2011, 227 996 personnes ont été mises en cause pour **atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)**, hors « Décembre Gendarmerie » (tableau 4). Leur nombre a baissé de 2,0 % par rapport à 2010.

Le nombre d'hommes mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) diminue de 2,6 % sur un an tandis que celui des femmes augmente de 1,6 %.

Avec une variation de - 6,1 % entre 2010 et 2011 du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols), leur part au sein des mis en cause baisse : elle passe de 15,9 % en 2010 à 15,3 % en 2011. Dans le même temps, les proportions de chacune des autres catégories de mis en cause augmentent légèrement.

Entre 2010 et 2011, les mis en cause pour violences physiques non crapuleuses sont en baisse de 1,8 %, du fait de la diminution du nombre d'hommes majeurs et mineurs (respectivement - 1,4 % et - 7,1 %) alors que pour les femmes, le nombre de mises en cause augmente (+ 1,9 % pour les majeures et + 1,4 % pour les mineures). Pour ces atteintes, la part des hommes mineurs décroît de près de 1 point sur un an : elle s'établit à 15 % en 2011.

En 2011 pour les menaces ou chantages les parts des hommes majeurs et mineurs mis en cause évoluent à la baisse par rapport à 2010 (- 0,3 point pour chacune des deux catégories). Les parts respectives des femmes majeures et mineures, quant à elles, augmentent (respectivement + 0,5 point et + 0,2 point).

Entre 2010 et 2011, alors que la baisse du nombre d'hommes majeurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) s'explique autant par une diminution de leur mise en cause pour violences physiques non crapuleuses que pour menaces ou chantages, la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) est essentiellement concentrée sur les violences physiques non crapuleuses.

En 2011, 81 393 personnes ont été mises en cause pour **escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du**

**Tableau 3. Nombres et évolutions annuelles du nombre de mis en cause selon l'âge et le sexe entre 2006 et 2011 pour atteintes aux biens (hors « Décembre Gendarmerie »).**

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Atteintes aux biens	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>307 388</b>	<b>302 950</b>	<b>298 680</b>	<b>304 629</b>	<b>303 238</b>	<b>287 852</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	- 4 438	- 4 270	+ 5 949	- 1 391	- 15 386
	Variations annuelles (en %)	-	- 1,4	- 1,4	+ 2,0	- 0,5	- 5,1
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>172 635</b>	<b>167 757</b>	<b>164 670</b>	<b>166 540</b>	<b>165 576</b>	<b>159 898</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	- 4 878	- 3 087	+ 1 870	- 964	- 5 678
	Variations annuelles (en %)	-	- 2,8	- 1,8	+ 1,1	- 0,6	- 3,4
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>87 373</b>	<b>87 912</b>	<b>84 362</b>	<b>84 652</b>	<b>83 598</b>	<b>74 829</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 539	- 3 550	+ 290	- 1 054	- 8 769
	Variations annuelles (en %)	-	+ 0,6	- 4,0	+ 0,3	- 1,2	- 10,5
	<b>Femmes majeures</b>	<b>32 649</b>	<b>32 618</b>	<b>34 313</b>	<b>35 488</b>	<b>35 160</b>	<b>34 956</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	- 31	+ 1 695	+ 1 175	- 328	- 204
	Variations annuelles (en %)	-	- 0,1	+ 5,2	+ 3,4	- 0,9	- 0,6
<b>Femmes mineures</b>	<b>14 731</b>	<b>14 663</b>	<b>15 335</b>	<b>17 949</b>	<b>18 904</b>	<b>18 169</b>	
Variations annuelles (en volume)	-	- 68	+ 672	+ 2 614	+ 955	- 735	
Variations annuelles (en %)	-	- 0,5	+ 4,6	+ 17,0	+ 5,3	- 3,9	

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

travail), hors « Décembre Gendarmerie » (tableau 5). Leur nombre augmente de 2,2 % sur un an. On rappelle que cette variation est liée à une évolution des « Pratiques d'enregistrement des escroqueries par carte bancaire sur les escroqueries et infractions économiques et financières » (voir Méthodologie des tableaux de bord annuels).

Les majeurs représentent la majorité des mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières hors droit du travail en 2011 : 67,8 % d'hommes majeurs et 27,6 % de femmes majeures.

Entre 2010 et 2011, la part des hommes majeurs au sein des mis en cause s'est accrue de 0,7 point pour escroqueries et infractions économiques et financières hors droit du travail. Elle baisse de 0,7 point pour les femmes majeures. Or, entre 2006 et 2010, la proportion d'hommes majeurs parmi les mis en cause avait diminué de 1,9 point tandis que celle des femmes majeures augmentait de 1,7 point.

L'inclusion, au sein de l'index 106 (« autres infractions économiques et financières ») d'un nouveau délit, les ventes à la sauvette, a eu pour effet d'augmenter le nombre de mis en cause au sein de cet index. Cela a concerné tout particulièrement les hommes majeurs : leur part a augmenté de + 8,5 points sur un an et atteint 81,7 % en 2011 pour cet index 106.

Cette modification a par conséquent eu une répercussion à la hausse sur la part des hommes majeurs pour escroqueries et infractions économiques et financières hors droit du travail. Elle a eu l'effet inverse sur la part des femmes majeures.

En 2011, le nombre de mis en cause pour infractions révélées par l'action des services atteint 364 596 individus hors « Décembre Gendarmerie » (tableau 6). Il a augmenté de 3,9 % sur un an.

Dans ce contexte de hausse du nombre de mis en cause pour des infractions révélées par l'action des services entre 2010 et 2011, la part des hommes majeurs augmente de 0,6 point pour atteindre 80,2 % et celle des hommes

**Tableau 4. Nombres et évolutions annuelles du nombre de mis en cause selon l'âge et le sexe entre 2006 et 2011 pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) (hors « Décembre Gendarmerie »).**

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>207 265</b>	<b>220 362</b>	<b>229 654</b>	<b>237 505</b>	<b>232 657</b>	<b>227 996</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 13 097	+ 9 292	+ 7 851	- 4 848	- 4 661
	Variations annuelles (en %)	-	+ 6,3	+ 4,2	+ 3,4	- 2,0	- 2,0
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>147 881</b>	<b>156 609</b>	<b>162 834</b>	<b>167 461</b>	<b>162 973</b>	<b>160 031</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 8 728	+ 6 225	+ 4 627	- 4 488	- 2 942
	Variations annuelles (en %)	-	+ 5,9	+ 4,0	+ 2,8	- 2,7	- 1,8
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>32 966</b>	<b>35 447</b>	<b>36 565</b>	<b>37 892</b>	<b>37 030</b>	<b>34 775</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 2 481	+ 1 118	+ 1 327	- 862	- 2 255
	Variations annuelles (en %)	-	+ 7,5	+ 3,2	+ 3,6	- 2,3	- 6,1
	<b>Femmes majeures</b>	<b>20 702</b>	<b>21 781</b>	<b>23 387</b>	<b>24 650</b>	<b>24 720</b>	<b>25 137</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 1 079	+ 1 606	+ 1 263	+ 70	+ 417
	Variations annuelles (en %)	-	+ 5,2	+ 7,4	+ 5,4	+ 0,3	+ 1,7
<b>Femmes mineures</b>	<b>5 716</b>	<b>6 525</b>	<b>6 868</b>	<b>7 502</b>	<b>7 934</b>	<b>8 053</b>	
Variations annuelles (en volume)	-	+ 809	+ 343	+ 634	+ 432	+ 119	
Variations annuelles (en %)	-	+ 14,2	+ 5,3	+ 9,2	+ 5,8	+ 1,5	

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

**Tableau 5. Nombres et évolutions annuelles du nombre de mis en cause selon l'âge et le sexe entre 2006 et 2011 pour escroqueries et infractions économique et financières (hors « Décembre Gendarmerie »).**

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Escroqueries et infractions économiques et financières	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>74 734</b>	<b>75 564</b>	<b>80 310</b>	<b>83 005</b>	<b>79 657</b>	<b>81 393</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 830	+ 4 746	+ 2 695	- 3 348	+ 1 736
	Variations annuelles (en %)	-	+ 1,1	+ 6,3	+ 3,4	- 4,0	+ 2,2
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>51 626</b>	<b>51 830</b>	<b>54 571</b>	<b>56 040</b>	<b>53 478</b>	<b>55 168</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 204	+ 2 741	+ 1 469	- 2 562	+ 1 690
	Variations annuelles (en %)	-	+ 0,4	+ 5,3	+ 2,7	- 4,6	+ 3,2
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>2 308</b>	<b>2 476</b>	<b>2 707</b>	<b>2 875</b>	<b>2 575</b>	<b>2 437</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 168	+ 231	+ 168	- 300	- 138
	Variations annuelles (en %)	-	+ 7,3	+ 9,3	+ 6,2	- 10,4	- 5,4
	<b>Femmes majeures</b>	<b>19 811</b>	<b>20 153</b>	<b>21 942</b>	<b>22 952</b>	<b>22 454</b>	<b>22 461</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 342	+ 1 789	+ 1 010	- 498	+ 7
	Variations annuelles (en %)	-	+ 1,7	+ 8,9	+ 4,6	- 2,2	+ 0,0
	<b>Femmes mineures</b>	<b>989</b>	<b>1 105</b>	<b>1 090</b>	<b>1 138</b>	<b>1 150</b>	<b>1 327</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 116	- 15	+ 48	+ 12	+ 177
Variations annuelles (en %)	-	+ 11,7	- 1,4	+ 4,4	+ 1,1	+ 15,4	

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

**Tableau 6. Nombres et évolutions annuelles du nombre de mis en cause selon l'âge et le sexe entre 2006 et 2011 pour infractions révélées par l'action des services (hors « Décembre Gendarmerie »).**

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Infractions révélées par l'action des services	<b>Personnes mises en cause</b>	<b>328 811</b>	<b>347 222</b>	<b>376 887</b>	<b>365 989</b>	<b>351 052</b>	<b>364 596</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 18 411	+ 29 665	- 10 898	- 14 937	+ 13 544
	Variations annuelles (en %)	-	+ 5,6	+ 8,5	- 2,9	- 4,1	+ 3,9
	<b>Hommes majeurs</b>	<b>265 472</b>	<b>285 652</b>	<b>309 102</b>	<b>297 176</b>	<b>279 329</b>	<b>292 470</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 20 180	+ 23 450	- 11 926	- 17 847	+ 13 141
	Variations annuelles (en %)	-	+ 7,6	+ 8,2	- 3,9	- 6,0	+ 4,7
	<b>Hommes mineurs</b>	<b>33 454</b>	<b>32 058</b>	<b>36 555</b>	<b>38 721</b>	<b>40 766</b>	<b>40 223</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	- 1 396	+ 4 497	+ 2 166	+ 2 045	- 543
	Variations annuelles (en %)	-	- 4,2	+ 14,0	+ 5,9	+ 5,3	- 1,3
	<b>Femmes majeures</b>	<b>26 823</b>	<b>26 795</b>	<b>28 341</b>	<b>27 032</b>	<b>27 687</b>	<b>28 265</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	- 28	+ 1 546	- 1 309	+ 655	+ 578
	Variations annuelles (en %)	-	- 0,1	+ 5,8	- 4,6	+ 2,4	+ 2,1
	<b>Femmes mineures</b>	<b>3 062</b>	<b>2 717</b>	<b>2 889</b>	<b>3 060</b>	<b>3 270</b>	<b>3 638</b>
	Variations annuelles (en volume)	-	- 345	+ 172	+ 171	+ 210	+ 368
Variations annuelles (en %)	-	- 11,3	+ 6,3	+ 5,9	+ 6,9	+ 11,3	

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

mineurs baisse d'autant pour s'établir à 11,0 %. Cette même année, les proportions de femmes mineures et majeures sont relativement stables (+/- 0,1 point) : 7,8 % pour les femmes majeures et 1,0 % pour les femmes mineures.

Entre 2010 et 2011, la hausse de 8,5 % des mis en cause pour usages de stupéfiants a contribué pour plus de moitié à l'augmentation du nombre de mis en cause pour l'ensemble des infractions révélées par l'action des services.

Or, pour ces infractions, la proportion d'hommes majeurs, soit 79,2 % en 2011, diminue de 1,2 point sur un an, et celle des hommes mineurs (13,2 %) augmente de 1 point.

Pour les infractions à la législation sur les étrangers (ILE), on observe le schéma inverse : la part des hommes majeurs au sein des mis en cause, soit 87,3 % en 2011, s'apprécie de 3,5 points sur un an, et celle des hommes mineurs (3,8 %) est en baisse de près de moitié sur un an (- 3,4 points). Les parts respectives des femmes majeures et

mineures sont, quant à elles, relativement stables (respectivement + 0,0 point et - 0,1 point).

La répartition des mis en cause pour ILE entre hommes majeurs et hommes mineurs varie fortement entre 2010 et 2011 car, après une année 2010 au cours de laquelle le nombre d'hommes mineurs mis en cause avait connu une augmentation très singulière, les valeurs mesurées en 2011 reviennent à des niveaux proches de ceux d'avant 2010. La singularité de 2010 a fait l'objet de l'encadré « Zoom sur » du Grand Angle 26<sup>21</sup> : « Les mis en cause pour infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers entre 2005 et 2010 ».

Ce qu'on peut présenter comme à un retour, en 2011, à la situation observée avant 2010, se traduit en volume du nombre de mineurs mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers. Elle a un fort impact sur celle de l'ensemble des hommes mineurs mis en cause pour infractions révélées par l'action des services, et se répercute aussi plus largement à l'ensemble des mis en cause pour crimes et délits non routiers.

• • •(21) [http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/grand\\_angle/GA26.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/grand_angle/GA26.pdf)

## Les crimes et délits enregistrés en Île-de-France à Paris et dans le Grand Paris en 2011

### Les évolutions des indicateurs de crimes et délits enregistrés en Île-de-France

#### Les atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées en Île-de-France ont diminué de 2,3 % en 2011

En 2011, 143 130 faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ont été enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie sur le territoire de l'Île-de-France. Ce nombre est en baisse de 2,3 % (- 3 354 faits) par rapport à l'année précédente et arrive après trois années de hausses consécutives.

Parmi les quatre unités territoriales (*Paris, petite couronne, Grand Paris, Île-de-France*), seule la petite couronne affiche une légère hausse en 2011 (+ 1 %, + 578 faits). Sur ce territoire, les atteintes volontaires à l'intégrité physique totalisent 59 640 faits. Les nombres de faits enregistrés sur les autres agrégats territoriaux sont tous nettement en baisse. À Paris, ils diminuent de 7,6 % (- 2 934) et atteignent un total de 35 775 en 2011. La variation est moins importante sur le Grand Paris (- 2 356, - 2,4 %), soit un total de 95 415 faits. Sur le territoire de la grande couronne, la baisse est de 2 %, soit (- 998 faits) pour un total de 47 715 faits enregistrés en 2011.

La capitale et son département limitrophe du nord-est, la Seine-Saint-Denis, enregistrent depuis 13 ans des niveaux de faits bien plus élevés que les autres départements de la région. Tout en étant à un niveau toujours très élevé, le nombre des atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées à Paris tend à se stabiliser, voire à diminuer, comme en 2011 (- 7,6 %, 35 775 faits). L'évolution constatée en Seine-Saint-Denis est inverse. Le nombre de ces atteintes est toujours plus élevé depuis 1999, jusqu'à pratiquement égaler le nombre de faits enregistrés à Paris en 2011: 31 331 faits en Seine-Saint-Denis contre 35 775 à Paris. La nouvelle hausse enregistrée en 2011 par la Seine-Saint-Denis (+ 1,5 %) peut laisser imaginer un croisement des courbes entre ce département et Paris à court terme, notamment si l'évolution du nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées à Paris poursuit la décrue amorcée en 2011.

Les atteintes aux biens enregistrées en Île-de-France baissent sur la région (- 2,1 %) et notamment à Paris (- 3,2 %) et dans la petite couronne (- 2,7 %).

Après la légère hausse du nombre d'atteintes aux biens enregistrées en 2009 (+ 0,1 %) et le retournement à la baisse en 2010 (- 0,4 %), cette catégorie d'infraction est à nouveau en diminution en 2011 sur la région Île-de-France: - 2,1 %, soit 12 154 faits. Au total, 558 593 faits d'atteintes aux biens ont été enregistrés sur le territoire de l'Île-de-France en 2011.

Les quatre unités territoriales (*Paris, petite couronne, Grand Paris, Île-de-France*) enregistrent des évolutions en baisse du nombre de faits, mais avec des amplitudes différentes selon les territoires. Le Grand Paris (352 889 faits) enregistre une baisse 2,9 % (10 491 faits). À Paris, la baisse est de 3,2 % (- 4 881 faits) pour atteindre un total de désormais 143 184 faits. Le nombre d'infractions constatées diminue également dans la petite couronne (- 2,7 %, - 5 810 faits) où le total est désormais de 209 705 faits. La baisse du nombre de faits enregistrés par la grande couronne est en revanche plus faible: - 0,8 %, - 1 663 faits, soit un total de faits constatés de 205 704 en 2011.

#### Le nombre d'infractions révélées par l'action des services repart à la hausse en 2011 avec une progression de 10 % des faits enregistrés

En 2011, l'activité d'initiative de la police et de la gendarmerie est repartie à la hausse. 116 978 faits d'infractions révélées par l'action des services ont été constatés, soit une augmentation de 10 % correspondant à + 7 176 faits. Au sein de l'Île-de-France, les nombres de faits enregistrés dans les quatre territoires que sont Paris, la petite couronne, la grande couronne et le Grand Paris varient tous à la hausse, alors que l'on avait constaté l'inverse en 2010.

C'est dans la grande couronne que la hausse est la plus significative. Les infractions révélées par l'action des services y augmentent de 10,2 % (+ 3 897 faits) pour atteindre 42 258 faits. La petite couronne, qui était en 2010 le premier territoire par l'ampleur de la baisse des faits constatés (- 9,5 %) voit ces faits progresser de 5 % en 2011 (+ 1 901 faits) à 39 842 faits. À Paris, les faits enregistrés d'infractions révélées par l'action des services augmentent de 4,1 % (+ 1 378 faits), soit 34 878 faits. Enfin, sur le territoire du Grand Paris, l'augmentation est de 4,6 %, soit 3 279 faits supplémentaires constatés pour atteindre 74 720 faits.

## Les principaux indicateurs des crimes et délits enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris

Le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées dans les circonscriptions du Grand Paris a baissé de 3,7 % en 2011, soit - 3 378 faits. Il s'établit à 89 154. Ce recul des faits concerne 49 des 84 circonscriptions de sécurité de proximité (CSP), soit une majorité de 58,3 % des territoires dans le Grand Paris. Parmi ceux-ci, trois circonscriptions affichent des baisses importantes supérieures à 30 %. Il s'agit du 10<sup>e</sup> arrondissement (- 40,8 %, - 1 053 faits), de Neuilly-sur-Seine (- 35,1 %, - 87 faits) et du 4<sup>e</sup> arrondissement (- 32,4 %, - 221 faits). En volume, outre dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, ces baisses sont en nombre élevé à Saint-Denis (- 925 faits, -22,1 %), dans le 15<sup>e</sup> (- 362 faits, - 15,4 %), dans le 1<sup>er</sup> arrondissement (- 307 faits, - 25,6 %).

Une minorité de circonscriptions (35, soit 41,7 %) voient leur nombre d'enregistrements d'atteintes volontaires à l'intégrité physique progresser en 2011. En pourcentage, la plus forte hausse est observée sur le territoire de la Défense (+ 32,1 %, + 152 faits). Trois autres circonscriptions de sécurité de proximité enregistrent également des hausses supérieures à 20 % : Charenton-le-Pont (+ 28,4 %, + 93 faits), Bondy (+ 24,4 %, + 313 faits) et Courbevoie (+ 22,8 %, + 116 faits). Outre la CSP de Bondy, on note que les hausses les plus importantes en volume de faits sont relevées dans les CSP des Lilas (+ 264 faits, + 16,9 %), Stains (+ 245, + 17 %), Nanterre (+ 217 faits, + 18,2 %), Montreuil (+ 198 faits, + 14,8 %). Dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris, le taux moyen d'atteintes volontaires à l'intégrité physique s'élève à 13,4 faits pour 1 000 habitants.

### Les faits constatés de violences physiques non crapuleuses enregistrés en 2011 dans les circonscriptions du Grand Paris ont affiché une forte baisse : - 4,8 %

Dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris, le nombre de faits enregistrés de violences physiques non crapuleuses a diminué en moyenne de 4,8 % (- 1 703 faits). Le total de violences physiques non crapuleuses s'élève à 33 751 faits en 2011. À l'échelle des 84 circonscriptions, 54 d'entre elles enregistrent des baisses du nombre des violences physiques non crapuleuses (64,3 %). La plus prononcée est enregistrée par la circonscription de sécurité de proximité de Neuilly-sur-Seine (- 37,2 %, - 29 faits). À la suite de cette circonscription, douze territoires enregistrent des baisses supérieures à 20 % et notamment : Levallois-Perret (- 28,8 %, - 60 faits), Gagny (- 26,1 %, - 87 faits), le 10<sup>e</sup> arrondissement

(- 25,8 %, - 238 faits) et Meudon (- 25,6 %, - 41 faits). En volume, on observe des baisses importantes de cette catégorie d'infractions, notamment au-delà de 180 faits, dans quatre circonscriptions de sécurité de proximité : le 10<sup>e</sup> arrondissement (- 238 faits, - 25,8 %), le 15<sup>e</sup> (- 231 faits, - 23 %), Saint-Denis (- 219 faits, - 18,6 %), Bobigny (- 181 faits, -22,2 %).

Trente circonscriptions de sécurité de proximité (35,7 %) enregistrent des nombres de faits en hausse en 2011. Les principaux pourcentages concernent la CSP de Saint-Cloud (+ 55,2 %, + 58 faits), celle de Vincennes (+ 34,6 %, + 44 faits), le 7<sup>e</sup> arrondissement (+ 27,3 %, + 57 faits) ou encore la CSP de Maisons-Alfort (+ 23,1 %, + 42 faits). Les hausses se traduisent généralement par des variations de faibles volumes. Cependant, dans quelques circonscriptions, le nombre de faits en hausse est relativement élevé, comme dans la CSP de Bondy (+ 132 faits, + 21,3 %), dans celle de Clichy-sous-Bois (+ 87 faits, + 20,7 %), dans la CSP de Stains (+ 71 faits, + 13,8 %) ou encore dans celle de Neuilly-sur-Marne (+ 70 faits, + 21,3 %). Le taux moyen de violences physiques non crapuleuses enregistré par les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris s'est établi à 5,1 ‰ en 2011.

### Le nombre de violences physiques crapuleuses a baissé de 1,4 % sur le Grand Paris, mais, pour une majorité de circonscriptions, les faits enregistrés dans cette catégorie ont augmenté

Sur le territoire du Grand Paris, les violences physiques crapuleuses enregistrées par les circonscriptions de sécurité de proximité ont légèrement diminué en 2011 : - 1,4 %, soit - 589 faits. Cependant, le total des faits enregistrés se situe toujours au-delà de 40 000 faits, 40 328 précisément. À l'échelle des circonscriptions, on ne relève de baisse des faits que dans 39 d'entre elles, soit une minorité de 46,4 % du total des circonscriptions. La baisse globale des faits enregistrée à l'échelle du Grand Paris masque en réalité de fortes disparités territoriales en matière d'évolutions des faits de violences crapuleuses.

En pourcentage, les faits diminuent le plus fortement dans la circonscription de sécurité de proximité de Clichy-sous-Bois (- 69,1 %, - 246 faits), dans celle de Saint-Cloud (- 59,4 %, - 57 faits) ou encore à Neuilly-sur-Seine (- 49 %, - 51 faits) et dans le 10<sup>e</sup> arrondissement (- 49 %, - 600 faits). Cette dernière circonscription enregistre un des volumes les plus élevés de baisse de faits et contribue pour près de la moitié à la baisse des faits enregistrés dans la DTSP de Paris. La circonscription de Saint-Denis enregistre la plus forte diminution en volume : - 613 faits, - 24,4 %, dans un département où l'on observe également des baisses importantes dans les circonscriptions de Clichy-sous-Bois (- 246 faits, - 69,1 %) et de La Courneuve (- 221 faits, - 27 %).

Les variations en hausse du nombre de violences physiques crapuleuses concernent une majorité de 45 circonscriptions (53,6 %) du Grand Paris. Pour quatre d'entre elles, cette hausse dépasse 50 %, ce qui constitue un taux élevé et d'autant plus significatif qu'il intervient dans un volume élevé de faits. Ainsi, la circonscription de Courbevoie affiche une hausse de 89,9 % (+ 125 *faits*), celle du Raincy de 72,9 % (+ 161 *faits*). Dans celle d'Ivry-sur-Seine, la hausse est de 68,3 % (+ 127 *faits*) et elle est de 59,7 % (+ 184 *faits*) à Nanterre. En volume, la progression du nombre de violences physiques crapuleuses dépasse 100 faits dans 12 circonscriptions. Pour quatre de ces territoires, la hausse est supérieure à 150 faits : Les Lilas (+ 188 *faits*, + 26,4 %), Nanterre (+ 184, + 59,7 %), Bondy (+ 167 *faits*, + 37,3 %) et Le Raincy (+ 161 *faits*, + 72,9 %). Le taux de violences crapuleuses sur le territoire du Grand Paris a atteint 6,1 pour 1 000 habitants en 2011.

**Les faits de menaces de violences enregistrés dans le Grand Paris ont reculé de 6,5 % en 2011 et notamment dans le 13<sup>e</sup> arrondissement (- 45,2 %) et dans la CSP de Saint-Denis (- 24,9 %)**

Les menaces de violences enregistrées dans les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris ont globalement baissé de 6,5 % en 2011 (- 916 *faits*) pour revenir à un total de 13 072 faits. Une majorité de 52 circonscriptions de sécurité de proximité (62 %) a enregistré des menaces de violences en baisse ou stables pour l'année 2011. Parmi ces territoires, la circonscription de sécurité de proximité de Sèvres affiche le plus fort pourcentage de baisse (- 46,9 %), mais il ne représente que le faible volume de 30 faits. En revanche, ces pourcentages sont plus révélateurs d'un retournement de tendance en raison des volumes de faits qui y sont associés dans le 13<sup>e</sup> arrondissement (- 45,2 %, - 149 *faits*) et dans le 10<sup>e</sup> (- 37,2 %, - 103 *faits*). On observe également une baisse importante de 110 faits de menaces de violences dans la circonscription de Saint-Denis (- 24,9 %), la seconde par le volume sur le Grand Paris. 32 CSP, soit 38,1 % des territoires, enregistrent des hausses de faits de menaces de violences en 2011.

**Les atteintes aux biens enregistrées en 2011 ont diminué de 3,7 % dans le Grand Paris et dans toutes directions territoriales de sécurité de proximité**

Les atteintes aux biens enregistrées par les circonscriptions de sécurité de proximité (CSP) sont globalement en baisse sur l'espace du Grand Paris en 2011 : - 3,7 % (13 073 faits). Leur total atteint désormais la somme de 341 060 faits. La baisse d'ensemble constatée à l'échelle des directions territoriales de sécurité de proximité concerne 54 circonscriptions, ce qui ne représente finalement pas une majorité écrasante de

territoires (64,2 %). Moins de la moitié affiche une baisse égale ou supérieure à la moyenne des circonscriptions : 40, soit 47,6 % des circonscriptions. La baisse des atteintes aux biens enregistrées dans le Grand Paris n'est donc pas aussi générale que les chiffres traduisant les évolutions globales peuvent le laisser penser.

Cinq circonscriptions voient le nombre de faits d'atteintes aux biens baisser fortement en pourcentage et en volume. La première d'entre elles est Gagny où l'on constate une baisse de 29,8 %, soit - 795 faits. Toujours dans la DTSP 93, la CSP de Clichy-sous-Bois (- 29,1 %, - 955 *faits*) et celle de Rosny-sous-Bois (- 24,4 %, - 1 007 *faits*), enregistrent des diminutions de ces atteintes supérieures à 20 %, de même que les CSP du 17<sup>e</sup> arrondissement (- 22,6 %, - 1 626 *faits*) et de Boissy-Saint-Léger (- 22,1 %, - 769 *faits*).

En volume, les baisses les plus importantes concernent trois circonscriptions de sécurité de proximité déjà mentionnées : Clichy-sous-Bois, Rosny-sous-Bois, le 17<sup>e</sup> arrondissement. Les CSP de Gagny (- 795 *faits*, - 29,8 %), La Courneuve (- 785 *faits*, - 17,1 %), Boissy-Saint-Léger (- 769 *faits*, - 22,1 %) et Asnières (- 740 *faits*, - 15,9 %) enregistrent aussi des volumes en forte diminution et supérieurs à 700 faits. Il est intéressant de constater que sur les 54 circonscriptions de sécurité de proximité qui enregistrent des baisses d'atteintes aux biens, on trouve 17 circonscriptions de la Seine-Saint-Denis sur 22, soit 77 % des territoires de la DTSP 93.

Par opposition, des hausses du nombre d'atteintes aux biens sont constatées dans 30 circonscriptions de sécurité de proximité (35,7 %), mais les plus fortes touchent notamment les CSP du 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris (+ 13,2 %, soit + 600 *faits*) et des Lilas (+ 10,2 %, soit + 590 *faits*). À elles deux, ces circonscriptions enregistrent un volume de faits supplémentaires qui représente 23,2 % de la somme de ces faits collectés par les 30 circonscriptions. Il s'agit donc d'une hausse pour partie concentrée sur ces deux territoires. Le taux moyen d'atteintes aux biens calculé sur le nombre de faits enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité pour 1 000 habitants s'est établi à 51,3 faits pour 1 000 habitants en 2011 sur le Grand Paris.

**La hausse du nombre de cambriolages de résidences principales constaté en 2011 sur le Grand Paris (+ 15,7 %) est principalement la conséquence des constatations réalisées en Seine-Saint-Denis (+ 19,7 %) et à Paris (+ 17 %)**

Dans le Grand Paris, les cambriolages de résidences principales ont augmenté de 15,7 % (+ 3 439 *faits*) ce qui porte le total des faits à 25 329 en 2011. Cette infraction représente 73,2 % de l'ensemble des cambriolages dans cet espace. Si toutes les directions territoriales ont enregistré une augmentation plus ou moins forte du phénomène, l'augmentation générale

sur le Grand Paris est notamment la conséquence des constatations faites en Seine-Saint-Denis qui, avec 1 280 faits supplémentaires, soit + 19,7 %, enregistre la plus forte hausse en volume et à Paris (+ 1 236 faits, + 17 %).

54 circonscriptions de sécurité de proximité ont enregistré des hausses du nombre de cambriolages de résidences principales, soit 76,2 % de ces territoires. Dans ces circonscriptions, on constate de fortes progressions en pourcentage de cambriolages de résidences principales. Elles se traduisent également par des volumes relativement élevés de faits. Par exemple, dans la CSP de Clamart, les cambriolages de résidences principales augmentent de 76,4 % (+ 120 faits), de 66,3 % dans la CSP de Boulogne-Billancourt (+ 116 faits), de 65,7 % dans la CSP du 5e arrondissement (+ 155 faits). La plus forte progression du nombre de faits de cambriolages de résidences principales est observée dans la CSP d'Aulnay-sous-Bois (+ 203 faits, + 35,3 %).

Parmi la minorité de 30 circonscriptions de sécurité de proximité qui affichent une variation en baisse, les faits diminuent le plus fortement dans 8e arrondissement (- 36,3 %, - 159 faits), dans la CSP de Boissy-Saint-Léger (- 33,8 %, - 158 faits) et dans celle de Rosny-sous-Bois (- 28,7 %, - 94 faits). Par les volumes concernés, ces variations sont révélatrices de la tendance baissière des cambriolages de résidences principales sur ces territoires contre la tendance générale du Grand Paris. Dans l'espace du Grand Paris, les circonscriptions de sécurité de proximité ont enregistré un taux moyen de 3,8 cambriolages de résidences principales pour 1 000 habitants.

**Le nombre de vols violents sans arme enregistré sur le Grand Paris en 2011 est quasi stable par rapport à l'année précédente : + 0,5 %**

37 499 vols violents sans arme ont été enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris en 2011. Ce nombre est en très légère hausse sur ce territoire : + 0,5 % (+ 181 faits). Mais si, sur la globalité de ce territoire, les faits de vols violents sans arme s'affichent en hausse légère, cette tendance concerne aussi une majorité de circonscriptions de sécurité de proximité : 51, soit 60,7 % des territoires. Parmi celles-ci, sept enregistrent une hausse dépassant 40 % qui se traduit également par des hausses importantes en volume. C'est le cas de la circonscription de Courbevoie qui affiche la plus forte hausse en pourcentage (+ 91 %, + 121 faits), et aussi celles du Raincy (+ 90,6 %, + 173 faits), Ivry-sur-Seine (72,4 %, + 126 faits), Nanterre (+ 71,7 %, + 182 faits), Bondy (+ 46,3 %, + 187 faits) et Vitry-sur-Seine (+ 42,2 %, + 152 faits). En volume de faits, la hausse la plus importante concerne la circonscription des Lilas (+ 207 faits, + 32,8 %).

Les circonscriptions dont le nombre de faits de vols avec violences sans arme apparaît en

baisse sont minoritaires. Elles sont 33, soit un peu moins de 40 % des CSP. De manière quasi symétrique à ce qui a été observé pour les circonscriptions de sécurité de proximité ayant enregistré des hausses, quelques territoires enregistrent de fortes baisses de faits. C'est le cas pour les circonscriptions de Clichy-sous-Bois où l'on observe une diminution de 73,6 % des vols violents sans arme enregistrés (- 248 faits), du 4e arrondissement de Paris (- 48,5 %, - 174 faits), du 10e arrondissement (- 44,4 %, - 433 faits) et du 1er arrondissement (- 44,2 %, - 433 faits). C'est cependant dans la circonscription de Saint-Denis que l'on constate la baisse la plus importante du nombre de faits de vols avec violences sans arme : - 589 faits, soit - 24,1 %. Le taux moyen relevé sur le Grand Paris est de 5,6 vols avec violences sans arme pour 1 000 habitants. Sur les 33 circonscriptions dont le taux est supérieur à la moyenne du Grand Paris, 15 sont situées en Seine-Saint-Denis (45,5 %) et 13 à Paris (39,4 %).

**Le nombre de vols violents sans arme contre les femmes sur la voie publique a progressé plus fortement en 2011 (+ 1,1 %) que l'ensemble de la catégorie des vols avec violences (+ 0,5 %)**

Les vols violents sans arme contre les femmes sur la voie publique enregistrés dans les circonscriptions de sécurité de proximité ont progressé de 1,1 % (+ 218 faits) en 2011 sur le Grand Paris pour atteindre un total de 19 341 faits. Cette progression est plus forte en pourcentage que la hausse de la catégorie de vols avec violences sans arme dont l'index 25 fait partie (+ 0,5 %). Ainsi, si l'on recalcule la catégorie des vols avec violences sans arme en excluant les vols violents contre les femmes sur la voie publique, on obtient une baisse de 0,2 % de la catégorie (- 37 faits).

51 circonscriptions de sécurité de proximité ont enregistré des faits de vols avec violences sans arme contre les femmes en hausse en 2011, soit 60,7 % des circonscriptions du Grand Paris. Les plus fortes hausses en pourcentage portent sur des volumes réduits de faits, ce qui produit un résultat qui peut dépasser le double du nombre de faits initial. C'est le cas pour les progressions constatées dans les 5 circonscriptions qui ont enregistré les pourcentages les plus élevés : La Garenne-Colombes (+ 157,1 %, + 11 faits), Le Raincy (+ 149,3 %, + 109 faits), Saint-Maur-des-Fossés (+ 133,3 %, + 32 faits), Courbevoie (+ 107,7 %, + 70 faits) et Ivry-sur-Seine (+ 105,2 %, + 81 faits).

S'agissant des circonscriptions affichant des pourcentages de faits de violences sans arme contre les femmes sur la voie publique en baisse, Clichy-sous-Bois est celle qui enregistre le taux le plus élevé (- 81,9 %, - 140 faits). Le volume est ici conséquent. On note que cette circonscription est voisine de celle du Raincy qui, on l'a vu, a enregistré le résultat inverse.

À noter enfin que les baisses de faits sont relativement concentrées sur cinq circonscriptions (Saint-Denis, 10e, La Courneuve, Clichy-sous-Bois et 1er arrondissement) qui totalisent à elles seules 1 070 faits (59 % du total du nombre de faits en baisse), alors que les hausses sont plus lissées sur les circonscriptions. Le taux moyen de vols avec violences sans arme contre les femmes sur la voie publique du Grand Paris d'après les faits enregistrés par les circonscriptions de sécurité publique s'est établi à 2,9 faits pour 1 000 habitants en 2011.

**En 2011, les taux élevés de vols d'automobiles relevés sur le Grand Paris concernent principalement les circonscriptions de sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis**

Dans le Grand Paris, les vols d'automobiles enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité ont progressé de 8,8 % en moyenne. Ils s'élèvent à 14 129 en 2011, soit 1 137 faits supplémentaires. Dans 59 circonscriptions de sécurité de proximité (70,2 %) les faits enregistrés progressent ou sont stables par rapport à 2010. Les faits augmentent dans les volumes les plus élevés dans la circonscription de Clichy-sous-Bois (+ 91 faits, + 71,7 %) et ils dépassent 60 faits dans les CSP du Kremlin-Bicêtre (+ 82 faits, + 23,8 %), de Colombes (+ 67 faits, + 59,8 %), au Blanc-Mesnil (+ 65 faits, 29,5 %), à Drancy (+ 64 faits, + 40,8 %). Parmi la minorité de circonscriptions de sécurité de proximité qui enregistrent des baisses du nombre de vols d'automobiles, les volumes les plus importants sont constatés dans les CSP de Gagny (- 99 faits, - 38,8 %), Rosny-sous-Bois (- 57 faits, - 26,6 %) et Le Raincy (- 42 faits, - 20,7 %). En hausse comme en baisse, les variations en volumes ne sont numériquement pas très importantes. Le taux moyen de vols d'automobiles pour 1 000 habitants dans le Grand Paris calculé à partir des enregistrements effectués par les circonscriptions de sécurité de proximité s'élève à 2,1 %.

**Sur le Grand Paris, les infractions à la législation sur les stupéfiants enregistrées par les circonscriptions de sécurité de proximité ont augmenté de plus de 800 faits constatés en 2011**

Sur le Grand Paris, les infractions à la législation sur les stupéfiants enregistrées en 2011 par les circonscriptions de sécurité de proximité ont augmenté de 2,8 % (+ 801 faits) et atteignent un total de 29 610 faits. Une petite majorité de 45 circonscriptions de sécurité de proximité (53,6 %) a enregistré une hausse de faits. Parmi celles-ci, deux affichent de très fortes augmentations de faits en pourcentages. La plus forte est constatée à Clichy-sous-Bois où les infractions à la législation sur les stupéfiants augmentent de 487,6 %, soit + 473 faits. Dans la CSP de Neuilly-sur-Marne, la progression est de 124,7 %, mais elle est moins spectaculaire en nombre de faits : + 101. Outre Clichy-sous-Bois, dix circonscriptions de sécurité de proximité enregistrent des hausses supérieures à 100 faits. Les plus fortes sont constatées dans la CSP de Saint-Ouen (+ 179 faits, + 21,2 %), à Boissy-Saint-Léger (+ 178 faits, + 70,1 %), dans le 20e arrondissement (+ 178 faits, + 45,5 %).

Trente-neuf territoires (46,4 %) enregistrent des baisses du nombre d'infractions à la législation sur les stupéfiants. Pour 10 d'entre eux, cette diminution est supérieure à 20 %. La plus forte baisse en pourcentage est enregistrée par la circonscription du Raincy (- 54,3 %, - 95 faits). Deux CSP enregistrent également des baisses de faits importantes : le 14<sup>e</sup> arrondissement (- 36,5 %, - 290 faits) et le 7<sup>e</sup> arrondissement (- 35,1 %, - 106 faits). En volume, huit circonscriptions affichent une diminution supérieure à 100 faits et pour trois d'entre elles, cette baisse est supérieure à 200 faits. Il s'agit de la circonscription du 8e arrondissement (- 296 faits, - 21,5 %), des 14e (- 290 faits, - 36,5 %) et 16e arrondissements (- 226 faits, - 23,9 %). Le taux moyen enregistré sur le Grand Paris à partir des faits recensés par les circonscriptions de sécurité de proximité s'élève à 4,5 faits pour 1 000 habitants en 2011.

## Éléments de mesure des violences au sein du couple

**146 personnes, 122 femmes et 24 hommes, sont décédés en 2011, victimes de leur conjoint(e) ou ex-conjoint(e)<sup>25</sup> (-19% par rapport à 2010). Le nombre de décès au sein du couple recensés par la délégation aux victimes (DAV) en 2011 est le plus faible constaté depuis 2006, année de la première « étude nationale des morts violentes au sein du couple ».** L'année précédente, 174 personnes étaient décédées (146 femmes et 28 hommes pour 173 faits recensés, 1 couple s'étant entretué), 165 en 2009 (140 femmes et 25 hommes), 184 en 2008 (157 femmes et 27 hommes) et 192 en 2007 (166 femmes et 26 hommes).

Ces 146 atteintes mortelles sont constituées de 80 meurtres (62 femmes et 18 hommes), 59 assassinats (53 femmes et 6 hommes) et 7 faits de violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner (7 femmes).

78 victimes collatérales ont été directement impliquées dans ces crimes entre conjoints en 2011 : 11 enfants mineurs (6 en 2010), 2 enfants majeurs, 4 proches ont été tués dans le même temps que le (ou la) conjoint(e) ou ex-conjoint(e). 61 auteurs(es) se sont suicidés après l'acte. **224 personnes sont donc décédées en lien direct avec les violences mortelles recensées au sein du couple en 2011.** A ce chiffre, peuvent être ajoutés 25 morts violentes parmi les couples « non officialisés » (amants, petits amis) ou rivaux, mais aussi 13 autres enfants tués dans le cadre de violences conjugales sans homicide de l'un des deux parents ainsi que de 5 auteurs du meurtre d'un ou plusieurs de ces 13 enfants qui se sont suicidés. **Au total, 267 décès ont été recensés en 2011 qui sont imputables aux violences au sein du couple.**

Les unités de la gendarmerie nationale et les services de la Direction centrale de la sécurité publique ont enregistré 100 tentatives d'homicide sur des femmes par leur conjoint(e) ou ex-conjoint en 2011. 906 plaintes pour viols commis sur des femmes au sein du couple ont été dénombrées.

**En 2011, 53 868 violences non mortelles sur des femmes au sein du couple ont été enregistrées par les unités de gendarmerie et les services de la sécurité publique,** soit 27,9 % des 193 148 violences enregistrées dans l'index 7 « autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels » de l'état 4001.

Pour la première fois, la Direction centrale de la sécurité publique a collecté auprès de ses services des données sur les hommes victimes au sein du couple permettant de donner une tendance des faits commis sur une autre partie du territoire puisque seuls les faits enregistrés par la gendarmerie nationale

étaient connus. Ainsi, aux 3 596 conjoints de sexe masculin recensés par la gendarmerie s'ajoutent 4444 faits collectés auprès des directions départementales de la sécurité publique, soit 8 538 hommes victimes dans leur couple, un peu moins de 4,4 % des 193 148 violences enregistrées dans l'index 7 « autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels » de l'état 4001.

La Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne (DSPAP) composée de Paris et, depuis le second semestre 2009 des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, a comptabilisé 6 132 procédures en 2011 (8 365 en 2010) concernant des violences au sein du couple. Ce volume tient compte de tous les faits dont les personnels ont pu être saisis (viols, homicides, violences volontaires ...).

108 504 signalements d'usagers (femmes et hommes) sur les mains courantes informatisées (MCI) ont été comptabilisés par la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP) et de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) en 2011 au sein de l'index « Différends entre époux et concubins », soit respectivement 82 754 et 25 760 « mains courantes ».

En 2011, la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) a reçu au « 3919 » 70 619 appels, traité 42 140 de ces appels dont 17 590 concernant une situation de violences entre conjoints (14 459 qu'elle a directement gérées et 3 131 qui ont été orientés vers d'autres associations pour cause de saturation). Son analyse porte sur les femmes victimes d'un auteur masculin (13 866 en 2011). Plus de 52 % des femmes ayant déclaré un partenaire régulier étaient mariées ou pacsées en 2011 et 38 % vivaient en concubinage ou union libre. 52 % ont déclaré avoir subi 3 formes de violences. Parmi les fiches renseignées, près de 88 % faisaient état de violences psychologiques, 79,4 % de violences physiques, plus de 72 % des violences verbales et 6 % de violences sexuelles. Il ressort que les humiliations (73 %), les coups à main nue (67,5 %), les viols conjugaux (52,3 %), les privations de ressources (37 %) sont les actes les plus couramment commis dans chaque type de violences répertoriées. Les causes d'apparition ou d'aggravation des violences évoquées par les femmes victimes étaient la consommation d'alcool chez l'auteur et, en ce qui concerne la situation familiale, la séparation ou le divorce, la présence d'enfants et la grossesse principalement. Lorsque les victimes ont effectué des démarches, ce sont en principalement vers les unités de gendarmerie ou services de police.

En 2011, 86,4 % des 13 866 femmes victimes avaient au moins un enfant et 10,5 % étaient

enceintes avec au moins un enfant. 83,5 % des enfants vivaient sur le lieu des violences exercées et 82,4 % en ont été témoin. **Plus de 15 % ont fait l'objet de violences en**

**même temps que la victime.** 2,5 % n'y étaient pas exposés directement (ils connaissaient l'existence des violences dans le couple).

## Eléments de connaissance sur la fraude aux documents et à l'identité en 2011

5

En 2011, 14 193 faits constatés de fraudes documentaires et à l'identité ont été enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie. Après deux années de baisse successive, le nombre de fraudes documentaires augmente de 8 % entre 2010 et 2011.

Le nombre de personnes mises en cause pour ce type d'infraction a également augmenté de plus de 11 % entre 2010 et 2011 : 9 592 personnes ont été mises en cause pour fraudes documentaires et à l'identité en 2011 contre 8 632 en 2010. Sur une période plus large (2006-2011), le nombre de personnes mises en cause a crû de plus de 25 %.

Tous les types de fraudes documentaires constatées (faux documents d'identité, faux documents concernant la circulation des véhicules et autres faux documents

administratifs) augmentent entre 2010 et 2011, respectivement de 5 %, de 15,3 % et de 6,5 %.

En 2011, en France métropolitaine, la Police aux frontières (PAF) a interpellé 8 996 porteurs de faux documents et intercepté 14 126 faux documents. Ces interpellations et ces saisies augmentent respectivement de 7,5 et 16,8 % par rapport à 2010.

Ces documents recouvrent plusieurs natures de fraude : la plus fréquente étant la contrefaçon avec 5 092 documents contrefaits (30,1 % de la fraude).

En 2011, 3 464 documents frauduleux français ont été saisis par la PAF. Parmi ces faux documents, on dénombre 970 titres de séjour, 201 visas, 804 cartes d'identité, 723 passeports, 128 permis de conduire, 593 actes d'état civil et 45 composteurs et timbre.

## La cybercriminalité et les infractions liées à l'utilisation frauduleuse d'Internet : éléments de mesure et d'analyse

6

45

La cybercriminalité regroupe des infractions très diverses qui peuvent être regroupées en deux catégories : les infractions liées aux formes de criminalité « traditionnelles » qui ont pu évoluer avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), et les infractions liées aux systèmes d'information et de traitement automatisé des données (STAD), qui sont apparues avec le développement des réseaux informatiques et d'Internet.

La comptabilisation des infractions de la première catégorie par le biais des statistiques administratives se limite aux infractions portées à la connaissance des administrations et ne peut donc recenser exhaustivement les infractions liées à la cybercriminalité. Le dénombrement des infractions liées aux systèmes d'informations ou aux STAD est en plus limité par le fait qu'il n'est pas toujours aisé pour un individu de prendre conscience qu'il a été victime et donc de déposer plainte, ou de se déclarer victime au sein des enquêtes de victimation.

En 2011, 1 139 atteintes aux systèmes de traitement automatisé des données ont été recensées par la police et la gendarmerie, essentiellement des accès ou maintiens frauduleux dans un STAD. Plus du tiers de ces atteintes sont des accès avec altération du fonctionnement ou modification/suppression de données. Entre 2010 et 2011, le nombre d'atteintes aux STAD constatées par la police et la gendarmerie augmente (+ 82 % soit + 507 faits).

33 944 infractions de délinquance astucieuse commises par le biais d'Internet ont également été enregistrées en 2011, chiffre proche de celui de 2010. Plus de 80 % de ces infractions sont des escroqueries et abus de confiance et le reste des falsifications et usages de cartes de crédit.

Environ 1 700 atteintes à la dignité et à la personnalité commises par Internet sont constatées en 2010 par la police et la gendarmerie, ainsi que 275 atteintes sexuelles.

\* \* \*

## III – RÉPONSES PÉNALES

### Principaux résultats

# 1

## L'activité judiciaire pénale

En 2011, 4,7 millions d'affaires pénales ont été traitées par les parquets. Parmi elles, 1,4 million d'affaires ont été des affaires poursuivables.

Le taux de réponse pénale qui correspond à la somme des poursuites engagées, des alternatives aux poursuites et de la mise en œuvre de compositions pénales est en constante progression depuis 2006 où il est passé de 80,4 % à 88,7 % en 2011.

Pour cette même année, le nombre d'affaires poursuivies par les parquets représente 50 % de la réponse pénale et 44,3 % des affaires poursuivables. La part des mineurs dans l'ensemble des affaires poursuivables représente en 2011 10,6 %.

Mais les parquets des mineurs ont apporté une réponse pénale à 95 % pour les 151 000 affaires poursuivables mettant en cause un mineur, ce qui représente un taux de réponse pénale significativement plus élevé que sur l'ensemble des affaires poursuivables (88,7 %). Notons que

ce taux est en constante augmentation depuis 2006 puisqu'il est passé de 89,5 % en 2006 à 95,0 % en 2011.

En 2011, 33 356 personnes ont été mises en examen dans le cadre d'une instruction. 48,2 % de ces mis en examens ont été placés en détention provisoire et 64,8 % sous contrôle judiciaire.

Cette même année, le nombre d'arrêts rendus par les cours d'assises de premier ressort diminue de 3,3 % alors que le nombre de jugements rendu par les tribunaux correctionnels augmente eux de 2,4 % par rapport à 2010.

Le nombre de condamnations prononcées en 2010 pour crimes, délits, ou contraventions de 5<sup>e</sup> classe et inscrites au Casier judiciaire national sont au nombre de 628 052, en baisse de 0,9 % par rapport à 2009. La durée moyenne de la procédure, toutes condamnations incluses, a été en 2010 de 12,6 mois (12,8 en 2009).

# 2

## Les personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire

En moyenne en 2011, environ 243 000 personnes étaient placées sous la responsabilité de l'administration pénitentiaire. Sur 10 personnes, 7 étaient suivies en milieu ouvert et 3 étaient écrouées et suivies en milieu fermé. En huit ans, le nombre de personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire a augmenté de près de 35 % ce qui représente environ 64 000 personnes de plus. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation du nombre de personnes suivies par les services pénitentiaires d'insertion et de probation en milieu ouvert.

Depuis 2001, l'ensemble des personnes écrouées (prévenus et condamnés écroués) ne

cesse d'augmenter. Leur nombre est passé de 48 216 en 2001 à 70 378 en 2011.

La durée moyenne sous écrou ((population moyenne de personnes écrouées/entrées de personnes écrouées)\*12) a également augmenté depuis 2001. Elle est passée de 8,6 mois en 2001 à 9,6 en 2011.

En 2011, 34 710 aménagements de peines ont été prononcés, soit 2 258 placements à l'extérieur, 4 889 semi-libertés et 20 082 placements sous surveillance électronique. Seul le nombre de placements sous surveillance électronique augmente entre 2010 et 2011, passant de 16 797 à 20 082.

# 3

## Les sanctions pénales en 2010

L'analyse présentée repose exclusivement sur la statistique issue du casier judiciaire produite sous l'autorité du Secrétariat général du Ministère de la Justice.

Les sanctions inscrites au casier judiciaire sont les condamnations pour crimes, délits et contraventions de 5<sup>ème</sup> classe. Les statistiques issues du casier permettent de décrire les infractions sanctionnées par les juridictions, les

procédures de jugement, la nature et le quantum des peines prononcées et les caractéristiques démographiques des personnes sanctionnées (sexe, âge à la condamnation, nationalité).

Les dernières données publiées portent sur l'année 2010. Pour cette période, on compte en France 628 052 condamnations prononcées, inscrites au casier judiciaire.

Certaines condamnations sanctionnent plusieurs infractions. Dans le cas d'infractions multiples, le traitement statistique du casier judiciaire prend en compte au maximum quatre infractions : infraction principale, infractions de rang 2, 3 et 4. En 2010, on compte 447 140 condamnations liées à une seule infraction (soit 71 % des condamnations). Globalement, le nombre d'infractions sanctionnées s'élève à 940 781, soit en moyenne 1,5 infraction par condamnation : 447 140 infractions uniques, 180

912 infractions principales/infractions multiples (447 140 + 180 912 = 628 052, soit le nombre de condamnations) et 312 729 infractions associées de rang 2, 3 ou 4.

Enfin certaines condamnations peuvent comporter plusieurs peines. En 2010, on compte 892 140 peines, soit en moyenne 1,4 peine par condamnation.

On notera qu'en matière de crime et de délit, les peines privatives de liberté fermes et avec sursis partiel représentent 1 % des condamnations. Si on y ajoute les peines avec sursis total, cela fait 52 % des condamnations. Le quantum moyen ferme est de 9,7 ans pour les crimes (perpétuités exclues) et de 7,4 mois pour les délits. En 2010, les juridictions de jugement ont prononcé 98 571 années de détention auxquelles il faut ajouter 16 peines à perpétuité.

## Démographie du placement sous écrou

4

Dans les discours sur la situation des prisons, on confond souvent deux concepts différents : celui d'inflation carcérale et celui de surpopulation. Pour ce qui est de l'inflation – voire de la déflation – il importe de préciser si l'on parle du placement sous écrou dans son ensemble, ou de la seule population détenue. Parler d'inflation carcérale, c'est constater que l'augmentation du nombre de personnes sous écrou – ou détenues – est « très importante », c'est-à-dire sans commune mesure avec l'augmentation du nombre d'habitants, et ce, sans référence aux questions de capacité des établissements pénitentiaires.

Le concept d'inflation n'a réellement de sens qu'en référence à un intervalle de temps suffisamment long pour que les évolutions ne soient pas simplement conjoncturelles. Depuis 1980, la population sous écrou, n'avait connu, qu'une seule période de déflation, entre 1996 et 2002.

Au 1er juin 2012, l'effectif de la population sous écrou en France est de 77 674. Cela comprend 16 756 prévenus détenus, 50 159 condamnés détenus (soit 66 915 *personnes détenues*), 9 506 condamnés placés sous surveillance électronique en aménagement de peine, 605 condamnés placés sous surveillance électronique en fin de peine et 648 condamnés en placement à l'extérieur, sans hébergement pénitentiaire, soit un taux de placement sous écrou de 119 pour 100 000 habitants.

La surpopulation est traditionnellement évaluée par ce que nous avons appelé la « densité carcérale ». Appelé aussi taux d'occupation – terme ambigu s'il en est car cela peut faire penser à un taux d'activité. La densité carcérale se calcule en rapportant le nombre de détenus à la date  $t$ , à la capacité opérationnelle des établissements pénitentiaires. Généralement exprimée pour 100, la densité est un indice d'état (dit de « stock »).

47

## Les décès sous écrou

5

La population sous écrou est constituée de 73 780 personnes au 1er janvier 2012, (France entière). Elle se compose de prévenus détenus (16 279), de condamnés détenus (48 508) et de condamnés non détenus (8 993). Parmi ces derniers, on compte 7 889 condamnés placés sous surveillance électronique en aménagement de peine, 528 condamnés placés

sous surveillance électronique en fin de peine et 576 condamnés en placement à l'extérieur, sans hébergement pénitentiaire.

Parmi les condamnés détenus, certains bénéficient d'un régime de semi-liberté (1 677) ou d'un placement à l'extérieur, avec hébergement pénitentiaire (359), sans parler des bénéficiaires des permissions de sortir.

## 6

## Les traitements judiciaires des mineurs délinquants et leur conséquence

La justice des mineurs a évolué à travers une série de lois qui ont ponctué la dernière période, depuis 2002. L'examen de la filière pénale permet de mesurer leur impact à partir du relevé des pratiques des parquets et des juges des enfants, en examinant la fréquence des diverses procédures. Au parquet, l'essor des procédures alternatives aux poursuites est concomitant de la baisse des abandons de poursuites et on garde, ce faisant, la trace de la commission de l'infraction. Du côté du juge des enfants, il y a davantage de mesures probatoires, de mise à l'épreuve et donc de contrainte, à travers des investigations ou des périodes de probation. De plus, les procédures récentes comme le jugement à délai rapproché ou la présentation immédiate sont utilisés de façon modeste par rapport au principal du flux concernant des mineurs qui n'ont le plus souvent qu'un seul contact avec la Justice, ces nouvelles procédures visant principalement

une population très ciblée mais peu nombreuse de mineurs réitérants.

En aval, l'examen de l'évolution des mineurs ayant eu affaire avec l'institution judiciaire une première fois, montre que cette expérience sera la seule durant le temps de la minorité, sur une période d'observation de six années au maximum, pour 65 % d'entre eux. Cette proportion de sortie de la délinquance varie suivant la nature du contentieux et au sein de chaque groupe d'infractions et selon le type de mesure prise à l'encontre du mineur. En matière de vol comme de violences, c'est le placement qui obtient le score le plus élevé, et dans le cas des affaires de destruction/dégradation, ce sont les mesures de milieu ouvert et notamment la réparation. Toutefois, il demeure difficile d'isoler l'efficacité de la mesure car le phénomène présente un biais de sélection dans la mesure où la décision du magistrat dépend du profil du mineur.

\* \* \*

## IV – FICHES THÉMATIQUES Principaux résultats

### Les infractions au code de la consommation et au droit de la concurrence en 2011

1

En 2011, les enquêteurs de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ont contrôlé 153 763 établissements différents au cours desquels ils ont réalisé 854 239 « actions de contrôle », soit en moyenne 5,6 contrôles pour un établissement visité. Entre 2010 et 2011, le nombre d'établissements contrôlés est en baisse de 4 %. La diminution du nombre d'« actions de contrôle » est moindre en proportion que celle du nombre d'établissements contrôlés. Le rapport entre ces deux valeurs qui s'établissait à 5,4 en 2010 augmente de 0,2 point en 2011.

En 2011, 60 % des « actions de contrôle » ont été effectuées dans le secteur de la protection économique du consommateur, 30% dans le secteur de la sécurité du consommateur et 10 % dans le secteur de la régulation concurrentielle des marchés. Parmi les suites des « actions de contrôle » effectuées par les agents de la DGCCRF en 2011, tous secteurs confondus, on dénombre 66 757 rappels à la réglementation et 60 790 notifications d'informations réglementaires.

Par ailleurs, 14 058 infractions ont été relevées par procès-verbaux et 12 149 mesures de police administrative ont été ordonnées en 2011. Ces mesures qui sanctionnent des infractions majeures sont moins fréquentes.

### Les infractions fiscales

2

En 2011, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) a effectué 51 441 contrôles fiscaux contre 51 572 en 2010 (soit - 0,3 %) portant soit sur la comptabilité des entreprises (92 % des contrôles), soit sur la situation fiscale des contribuables (7,8 % des contrôles). 4 033 contrôles ont, en 2011, porté sur l'examen de situations fiscales personnelles.

qui ont été constatés par les services fiscaux en 2011, soit une hausse de 4,8 % par rapport à 2010 (+ 493 faits).

En 2011, les contrôles fiscaux sur les particuliers, après examens contradictoires, ont rapporté 810 millions d'euros à l'administration fiscale. 966 poursuites ont été engagées par l'administration fiscale. Plus de 50 % des poursuites concernait le motif suivant : « Constatation de dissimulations dont réalisation d'opérations fictives », soit 510 poursuites engagées.

49

### Les vols recensés par l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante en 2011

3

#### Dans les coffres bancaires et les distributeurs automatiques de billets de banque

En 2011, l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) a recensé, en métropole, 370 vols ou tentatives de vols de coffres bancaires, soit une diminution de 19 % en comparaison de l'année précédente (458 faits dénombrés).

Le nombre d'arrachements de distributeurs automatiques de billets de banque (DAB), ou tentatives, est resté stable en 2011 puisque 209 faits ont été portés à la connaissance de l'OCLDI contre 208 en 2010.

La majorité des vols de coffres bancaires (81 %) et arrachements de DAB (79 %) sont restés à l'état de tentatives en 2011.

Les explosifs pour s'emparer des DAB sont devenus un mode opératoire plutôt prisé des

malfaiteurs puisque l'OCLDI a recensé 19 faits où il y a eu utilisation de substances explosives et 36 avec explosifs gazeux (27 faits au total en 2010, 13 en 2009, 5 en 2008).

### Les vols de fret

1 433 vols de fret commis ou tentés ont été portés à la connaissance de l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) en 2011. Ce type de faits a augmenté de 12,3 % en un an, 1 276 vols de fret commis ou tentés ayant été recensés par l'Office central en 2010. Ces types de vols sont réalisés principalement lors du transport des marchandises, ils l'étaient à 74,6 % en 2011 soit deux points de plus qu'en 2010, et plutôt lorsque le véhicule est stationné sur une aire du réseau routier (37 % des faits en 2011).

Le nombre de vols à la fois du chargement et du véhicule a significativement diminué, 60 faits contre 215 en 2010 dénombrés par l'Office central. Au contraire, les vols sur les plateformes de chargement ou entrepôts ont fortement augmenté, 263 dénombrés (61 en 2010). En 2011, près de 45 % des vols de fret et tentatives ont concerné les secteurs « alcools » (plus de 16 %), « alimentation / boissons » (près de 15 %) et « vêtements-chaussures » (13,4 %). Le préjudice financier estimé par l'OCLDI au regard des informations collectées (la nature du fret n'étant pas spécifiée dans un certain nombre de procédures) s'est élevé à plus de 29 millions d'euros.

### Les vols de métaux et tentatives

En 2011, l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) a recensé 11 673 vols de métaux et tentatives commis en zone de compétence de la gendarmerie et de la police nationales. Près de 80 % de ces vols ont été commis avec effraction. Les lieux prisés par les malfaiteurs entrent dans la catégorie des « entreprises » (sociétés, usines, récupérateurs de métaux, etc.) lesquels constituent près de 30 % des victimes. Les « domaines de l'État » comme les communes, les sociétés telles que la SNCF, RTE ou ERDF par exemple subissent, quant à eux, plus de 28 % des atteintes.

Le cuivre est le métal le plus recherché par les malfaiteurs. En 2011, il représentait près de 64 % des métaux volés dénombrés par l'Office central, loin devant l'acier et le plomb/étain (respectivement 11 % et 10 %). Les personnes mises en cause pour vols de métaux et tentatives étaient principalement des « itinérants internationaux », soit près de 52 % des mis en cause. Les « locaux » représentaient 32 % des mis en cause.

En 2011, près de 12 % des vols de métaux et tentatives ont été enregistrés en Ile-de-France, 7,6 % en Pays-de-Loire. S'agissant des départements, trois d'entre eux se distinguent : la Loire-Atlantique (495 faits), le Nord (459) et la Gironde (422).

## 4

## Les signalements des usagers dans la main courante informatisée en 2011

### De la police nationale

En 2011, 1 083 727 déclarations sont enregistrées par la police nationale au sein de la main courante informatisée. Par rapport à 2010, le nombre de mains courantes augmente de 3,6 %, soit 37 576 déclarations supplémentaires.

Près de la moitié des déclarations enregistrées dans la MCI concernent des différends (528 059 déclarations en 2011), près d'un tiers des différends à caractère familial (338 089 déclarations). Le nombre de déclarations de différends augmente de 1,9 % entre 2010 et 2011.

290 713 déclarations concernent des crimes et délits, dont 68 107 des atteintes aux biens et 125 414 des atteintes aux personnes (hors vols violents). Le nombre de déclarations de crimes et délits augmente de 6,5 % entre 2010 et 2011.

Cette variation, résultant essentiellement des déclarations répertoriées sous la rubrique

« autres crimes et délits » (+ 27 %), explique principalement la hausse des déclarations enregistrées dans la MCI.

### Du Grand Paris

Les déclarations d'usagers sur la main courante informatisée du Grand Paris ont augmenté de 4,7 % en 2011

236 568 déclarations<sup>22</sup> ont été déposées sur la main courante informatisée (MCI) dans les Circonscriptions de sécurité de proximité (CSP) de la Direction de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) en 2011. Ce total est en augmentation de 4,7 %, soit 10 637 signalements d'évènements supplémentaires par rapport à 2010.

Le taux moyen par habitant de signalements sur la main courante informatisée dans le Grand

• • •(22) Ces déclarations ne comprennent pas les signalements d'usagers reçus par la Brigade des réseaux ferrés, un service de la Sous-direction régionale de la police des transports (SDRPT) qui localise tous ses enregistrements sur la DTSP 75, mais qui est compétent sur la région Île-de-France.

Paris à partir des événements déclarés dans les circonscriptions de sécurité de proximité est de 35,6 signalements pour 1 000 habitants. Dans les départements de la Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine, cette valeur est dépassée. La DTSP 93 enregistre le taux de signalements le plus élevé du Grand Paris (43,6 ‰) et celui de la DTSP 92 atteint 36,8 déclarations pour 1 000 habitants. Le département du Val-de-Marne enregistre un taux de signalements équivalent au taux moyen du Grand Paris (35,5 ‰). En revanche le taux enregistré par Paris est nettement inférieur à celui constaté dans les autres départements : 29,4 ‰. Les déclarations d'usagers sont enregistrées dans vingt rubriques. Mais quatre d'entre elles regroupent 97 % des signalements. Près de la moitié des déclarations concerne la rubrique des Différends (115 082 déclarations, soit 48,6 %). Deuxième rubrique par le volume, les Crimes et délits représentent un peu moins du tiers

du total des déclarations d'usagers sur le Grand Paris : 73 990 déclarations, soit 30,4 %. Deux dernières rubriques enregistrent des déclarations dans des volumes qui représentent près de 10 % de l'ensemble des déclarations : les Nuisances et troubles de l'ordre public (22 577 déclarations, 9,5 %) et les Objets perdus / trouvés (19 165 déclarations, 8,1 %).

La géographie des taux enregistrés par les circonscriptions de sécurité de proximité du Grand Paris révèle une agrégation territoriale de neuf circonscriptions situées dans la partie nord du Grand Paris. Elle enregistre des taux élevés de signalements par rapport au reste du territoire. Bien que moins étendue que la première, on constate la présence au centre de Paris d'une seconde agrégation de circonscriptions enregistrant des taux élevés et parmi elles les CSP du 1er arrondissement (102,5 ‰) et du 8e arrondissement (70 ‰).

## Les contraventions dressées pour violences par les unités de la Gendarmerie nationale

5

En 2011, les militaires de la Gendarmerie nationale ont relevé dans leur zone de compétence 42 896 contraventions pour des faits de violences volontaires. Il s'agissait de violences n'ayant entraîné aucune incapacité totale de travail (contravention pénale de 4<sup>ème</sup> classe) ou une incapacité totale de travail n'excédant pas 8 jours (contravention pénale de 5<sup>ème</sup> classe), à la condition que ces violences ne soient pas accompagnées de circonstances aggravantes tenant à la qualité de la victime ou de l'auteur, voire aux conditions dans lesquelles elles ont été exercées. Ces deux infractions représentent à elles seules 88,7 % du volume total des contraventions pénales (de la 3<sup>ème</sup> classe à la 5<sup>ème</sup> classe) constatées par la Gendarmerie nationale pour violences, menaces de violences, et aide ou assistance à violences.

L'année 2011 présente pour la quatrième année consécutive une diminution du nombre de faits constatés : - 1 144 faits par rapport à 2010, soit une baisse de - 2,6 %. Depuis 2007, le nombre de contraventions dressées pour ce type de faits est en baisse : - 7,5 % de faits. Entre 2007 et 2008, on enregistre en effet une diminution du nombre de faits constatés : - 1 231 faits, soit une baisse de - 2,7 %. Puis,

entre 2008 et 2009, il a été constaté 497 faits en moins soit une baisse de - 1,1 %. Enfin, entre 2009 et 2010 on enregistrait une baisse de - 1,3 % (596 faits de moins).

Globalement, entre 2007 et 2011, la baisse enregistrée est de - 3 638 faits ce qui équivaut à - 7,5 %. La tendance nationale est légèrement à la baisse. Mais parmi les 96 départements faisant l'objet de l'étude 2, en volume, on constate que 37 d'entre eux enregistrent une évolution inversée par rapport à cette tendance (*contre 40 en 2010*). Toutefois, pour 29 de ces départements, le nombre de faits supplémentaires est inférieur à 50. Les 3 départements qui affichent l'augmentation la plus importante sont les Hautes-Pyrénées (+21,1 %), les Deux-Sèvres (+19,8 %) et la Corse du Sud (+19,85 %). Trois départements restent stables : il s'agit des Hautes-Alpes, du Maine-et-Loire et de la Loire-Atlantique. Dans 56 départements, le nombre de faits constatés de violences contraventionnelles a baissé en 2011. Pour 41 de ces départements, la baisse n'excède pas 50 faits. En variation, les baisses les plus importantes sont constatées dans l'Orne (- 28,6 %), en Indre-et-Loire (- 18,3 %) et dans l'Oise (- 17,3 %).

## 6

## Les violences et les incivilités recensées dans le football amateur lors de la saison 2011-2012

Pour la saison 2011-2012, la Fédération Française de Football (FFF) comptait 1 946 821 licenciés, 16 600 clubs, et a organisé un peu plus de 1 000 000 de matches (amateurs). L'omniprésence du football dans les débats sur la violence dans le sport ne doit pas être occultée, mais elle focalise l'attention au détriment d'autres sports. Les données statistiques disponibles en la matière ne concernent malheureusement que le monde du football dans la mesure où il est le seul à s'être doté d'outils de mesure des actes contraires à l'éthique sportive distincts de leurs commissions de discipline.

Selon la base de données<sup>28</sup> de l'Observatoire des comportements de la FFF, sur 1 000 rencontres de football amateur disputées durant la saison 2011-2012, 18,2 matches ont été entachés d'au moins un incident. Ce chiffre est relativement stable par rapport à la saison précédente (17,8 matches avaient été entachés d'au

moins un incident pour 1 000 joués durant la saison 2010-2011).

En 2011-2012, 49,0 % des matches à incident(s) net(s) retenus se caractérisent par une agression verbale (49,1 % en 2010-2011), tandis que 46,4 % se caractérisent par une agression physique (contre 46,0 % la saison précédente).

Le total des atteintes se répartit principalement entre les joueurs et les arbitres, respectivement à 53,1 % et à 43,5 %. Une majorité des joueurs sont victimes d'agression physique (76,7 %), tandis que les arbitres sont en majorité victimes d'agressions verbales (84,8 %). D'un autre point de vue, 92,3 % des victimes de coups/brutalités sont des joueurs : 4 453 joueurs sur un total de 4 826 victimes de coups/brutalités en 2011-2012 (4 450 joueurs sur un total de 4 760 victimes de coups en 2010-2011, soit 93,5 %). Par ailleurs, les arbitres et autres officiels représentent 74,9 % des victimes de propos grossiers ou injurieux et à 76,1 % des victimes de menaces ou intimidations.

## 7

## Les infractions au droit de l'environnement constatées en 2011 par la Gendarmerie nationale, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques

En 2011, les militaires de la Gendarmerie nationale, les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et ceux de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), ont relevé 58 581 infractions au droit de l'environnement, soit une baisse de 15 % par rapport à l'année 2010. En 2010, 68 903 infractions de ce type avaient été constatées. L'évolution du nombre d'infractions constatées en 2011 affiche une baisse alors que, sur la période 2006-2010, on a observé une hausse globale de 19,9 %.

En 2011, on constate une baisse de 5,4 % des infractions constatées en matière d'atteintes au milieu. Au sein de cette famille d'infractions, les plus représentées sont celles relatives aux dépôts d'ordures (6 340 infractions, soit 59 % des atteintes aux milieux). Plus précisément, les infractions les plus relevées sont les suivantes : dépôt d'objet ou d'ordure transporté à l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé (2 648 infractions), abandon d'une épave de véhicule

dans un lieu non autorisé (1 524 infractions), dépôt ou abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets hors des emplacements autorisés (1 326 infractions).

On observe une baisse de 23,1 % des infractions dressées pour non-respect des règles administratives et/ ou préventives. Au sein de cette catégorie, l'index le plus représenté est celui relatif aux atteintes à la faune et à la flore (index 17 : 11 831 infractions soit 56,2 %). Ces atteintes sont également en baisse de 36,4 % par rapport à 2010. L'utilisation de produit phytopharmaceutique sans respecter les limitations et conditions d'utilisation déterminées par l'autorité administrative (1 850 infractions constatées) est l'infraction la plus constatée de la catégorie. Vient en deuxième position l'exécution de travaux non autorisés par un permis de construire (1 197 infractions). Le cumul des infractions pour non-respect des règles administratives et/ou préventives relatives à la chasse porte à 1 815 le nombre

• • •(28) Données arrêtées au 19 juillet 2012.

d'infractions pour défaut de permis de chasse ou de chasse sans assurance en 2011, contre 1 447 en 2010 soit une augmentation globale ce type d'infractions de 25,4 %.

Le nombre d'infractions constatées entrant dans le champ de la « santé publique » connaît une augmentation de 88,6 % (*index 13 à 15*) soit

158 infractions constatées en 2010 contre 298 en 2011 (« l'exposition d'un travailleur à l'inhalation de poussières d'amiantes sans respect des mesures particulières de protection » a été constatée 44 fois, et « l'usage d'eau contraire à la limitation ou suspension prescrite en cas de sécheresse, pénurie ou accident » a été relevée 304 fois en 2011 contre 126 fois en 2010).

## Les actes de violence recensés dans les établissements d'enseignement publics du second degré en 2011-2012

8

En 2011-2012, les établissements publics du second degré ont signalé en moyenne 13,6 incidents pour 1 000 élèves. La hausse observée par rapport à l'an passé s'explique principalement par le repérage depuis la rentrée 2011 du harcèlement en milieu scolaire. Un incident sur cinq fait ainsi état d'une situation de harcèlement. Ces actes graves se caractérisent principalement par des violences physiques.

Alors que les lycées d'enseignement général

et technologique sont relativement peu affectés par les incidents graves, ceux-ci sont plus fréquents dans les collèges et les lycées professionnels.

La violence des élèves est très majoritairement masculine : 76 % des incidents sont commis par des garçons contre 20 % par des filles. Les élèves auteurs de violence s'en prennent généralement à des personnes de même sexe, les filles étant moins fréquemment victimes d'agressions physiques que les garçons.

## La lutte contre la délinquance par la Direction générale des douanes et droits indirects en 2011

9

### Les phénomènes criminels traités par la douane

➤ **Les stupéfiants.** En 2011, les services douaniers ont intercepté 42,1 tonnes de drogues diverses. L'année a été marquée par un résultat à nouveau exceptionnel obtenu en matière de saisie de cocaïne pour atteindre 8,3 tonnes (+ 62,7 %) et une augmentation du volume global de cannabis saisi (+ 13,8 %) par rapport à 2010. Par ailleurs, les quantités d'héroïne appréhendées par les services restent stables et demeurent à un niveau supérieur à 340 kilogrammes depuis ces 5 dernières années.

➤ **Les tabacs.** En 2011, les services douaniers ont procédé à la saisie de 462 tonnes de tabac ce qui représente une valeur de 109 millions d'euros. L'augmentation des saisies, en valeur et en quantité, a été de 33 %. Parmi les 462 tonnes saisies, 404 tonnes étaient des cigarettes (87 % *des prises*).

➤ **Les contrefaçons.** En 2011, les services douaniers ont intercepté près de 9 millions d'articles de contrefaçons (hors cigarettes) contre 6 millions en 2010. Il s'agit là du nombre record d'articles contrefaisants saisis par les

douaniers français. L'Asie demeure la première région de production de contrefaçons avec 64,9 % en 2011. La destination principale des contrefaçons interceptées demeure la France : en 2011, près de 5 millions des articles interceptés étaient destinés au marché national.

➤ **Le manquement à l'obligation déclarative (MOD).** Une personne transportant 10 000 euros ou plus sans en avoir fait la déclaration auprès de la douane commet un manquement à l'obligation déclarative. Concernant les transferts de capitaux déclarés, 25 808 déclarations de capitaux (DKS) ont été déposées en France en 2011, pour un montant total de 1 806 723 050 euros. En matière de transferts physiques de capitaux non déclarés, les services douaniers ont constaté en 2011, 1 298 manquements à l'obligation déclarative de capitaux (MOD) portant sur un montant de plus de 84,5 millions d'euros.

➤ **Le trafic illégal des espèces animales et végétales sauvages** menacées d'extinction est la deuxième cause de leur disparition, après la destruction des milieux naturels. En 2011, le nombre de constatations effectuées par les services douaniers a continué de

progresser pour atteindre 667 constatations contre 649 durant l'année 2010. L'ensemble des affaires réalisées a conduit à la saisie de 12 359 spécimens, auxquels il convient d'ajouter près de 8 tonnes de produits divers, essentiellement des coquillages et des coraux.

### La lutte contre le trafic de stupéfiants par les services des douanes

En 2011 les agents des douanes ont intercepté **42,1 tonnes de stupéfiants**, ce qui représente une **augmentation de 16,6 %** par rapport à 2010 et une hausse en valeur des produits saisis de **116 millions d'euros** pour atteindre un total de 425 millions d'euros. Les données d'activités des services des douanes entre 2008 et 2011 montre aussi une augmentation notable des valeurs saisies par rapport à l'année 2008 (+ 32,4 %, soit 104 millions d'euros). La principale raison de cette augmentation en valeur est la **saisie record de plus de 8 tonnes de cocaïne** (5,1 tonnes en 2010). Les saisies de **cannabis ont augmenté de 13,8 %, avec 30,5 tonnes**, tandis que les quantités de **drogues de synthèses** saisies ont fortement augmenté pour atteindre en 2011 un volume de plus de 1 tonne (**+ 223 % par rapport à 2010**).

En 2011 ont été découvertes **également de nouvelles drogues de synthèse**, identifiées pour la première fois en France et en Europe par le Service commun des laboratoires des douanes à Paris, suite à des saisies effectuées à Roissy.

### Les contrefaçons appréhendées par la Direction générale des douanes et droits indirects

En 2011, plus de **8,8 millions d'articles** (hors cigarettes contrefaites) ont été saisis par les autorités douanières, ce qui constitue une **augmentation de + 43,4 % par rapport à 2010**. Les principaux secteurs concernés par la contrefaçon sont la papeterie de bureau (soit 39 % des saisies avec plus de 3,4 millions d'articles), les vêtements, chaussures et accessoires personnels (ceintures, lunettes de soleil, sacs à main et petites maroquineries, montres et bijoux) avec 2 463 680 articles (soit 27,8 % des saisies totales), la téléphonie mobile (4 % des saisies soit 352 196 articles), puis les parfums et cosmétiques (soit 3,8 %, 339 642 articles).

**64,9 % des articles saisis en 2011 proviennent d'Asie**, dont la Chine occupe la première place avec 59 % des saisies à elle seule, **5,5 % proviennent d'Europe** et près de 30 % du reste du monde dont 23,7 % des marchandises sans origine déterminée.

Les ventes de contrefaçons, en forte augmentation, ont également été très significatives sur Internet. Ainsi les saisies douanières dans le fret express et postal portent en 2011 sur plus **d'1,4 millions d'articles**. Près de 83 % des faux médicaments ont été saisis lors d'opérations de contrôles du fret express et postal.

## Les incendies volontaires de véhicules en 2011 : éléments de compréhension et de comptage

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) n'a pas connaissance de l'existence d'une source statistique permettant un décompte national du nombre d'incendies volontaires de véhicules.

Pour tenter de répondre à cette problématique de dénombrement, quatre statistiques, visant à mesurer l'activité de services intervenant au cours ou à la suite d'incendies de véhicules, sont présentées et confrontées dans le cadre de cette étude :

- les faits constatés d'incendies volontaires (de véhicules et d'autres types de biens publics ou privés) enregistrés par la police et la gendarmerie, comptés par procédures,
- les interventions de Police secours pour incendies de véhicules (volontaires ou non), comptés par nombre d'interventions,
- les interventions des sapeurs pompiers pour incendies de véhicules (volontaires ou non), comptés par nombre d'interventions,

– les véhicules incendiés (volontairement ou non) ayant fait l'objet de dédommagement par les compagnies d'assurance, comptés par véhicules.

Aucun de ces indicateurs ne permet de dénombrer avec exactitude le nombre d'incendies volontaires de véhicules et les écarts entre les volumes mesurés par chacune des sources ne permettent pas non plus d'en obtenir un ordre de grandeur précis.

En 2011, 40 244 faits constatés d'incendies volontaires ont été enregistrés par la police et la gendarmerie. Cette même année, 42 135 interventions ont été menées par Police secours pour des incendies de véhicules, les sapeurs pompiers sont intervenus à 60 832 reprises pour des feux de véhicules, et 45 500 véhicules incendiés ont fait l'objet d'un remboursement de la part des compagnies d'assurance.

Si ces quatre indicateurs présentent chacun des limites, différentes, au regard du sujet

étudié, qui expliquent au moins en partie les écarts de volume observés, leurs variations annuelles présentent cependant des tendances similaires entre 2006 et 2011.

Entre 2010 et 2011, le nombre de faits constatés d'incendies volontaires a diminué de 7,6 %. Celui des interventions de Police secours pour incendies de véhicules est en baisse de 3,6 %. Cette baisse, déjà évoquée dans la publication Repères n°16 de l'Observatoire, est confirmée par les chiffres des sapeurs pompiers et des compagnies d'assurance publiés en cours

d'année 2012 : le nombre d'interventions des sapeurs pompiers pour incendies de véhicules diminue de 4 % entre 2010 et 2011 et celui des véhicules incendiés ayant fait l'objet d'un dédommagement par les compagnies d'assurance baisse de 7,5 %.

Ces nouvelles statistiques semblent confirmer l'hypothèse que le nombre d'incendies volontaires de véhicules, dans sa partie portée à la connaissance des administrations, est orienté à la baisse entre 2010 et 2011, pour la deuxième année consécutive.

## V – ATTEINTES DÉCLARÉES PAR CERTAINES PROFESSIONS

### Les atteintes déclarées par les services de police et les unités de gendarmerie en 2011

1

#### La police nationale

De 2010 à 2011, les atteintes aux biens et aux personnels de la police nationale enregistrées sont en baisse. Elles représentaient 42 907 atteintes en 2010 contre 42 132 en 2011, soit une baisse de 1,8 % (- 775 faits). Il s'agit de la seconde baisse consécutive des atteintes aux personnels de la police nationale depuis 2006.

Les atteintes aux biens constituées des destructions et dégradations et des vols sont en baisse entre 2010 et 2011 passant de 2 052 atteintes en 2010 à 1 991 atteintes en 2011, soit une diminution de 2,9 %. Cette évolution est due, d'une part, à la diminution des vols par effraction de 18,5 % : 330 faits en 2010 contre 269 faits en 2011 et, d'autre part, à l'absence de destruction de locaux administratifs en 2011. Les autres atteintes aux biens de la Police nationale, les dégradations (- 0,1 %) et les vols de courant électrique (3 en 2010 et 5 en 2011) demeurent globalement stables.

Les atteintes aux personnels de la police nationale sont en baisse de 2010 à 2011, passant de 40 855 faits en 2010 à 40 141 en 2011 soit une baisse de 1,7 %. Il s'agit de la seconde diminution consécutive des atteintes aux personnels qui étaient en augmentation constante entre 2006 et 2009. Elles représentent 95,3 % de l'ensemble des atteintes à l'encontre de la police nationale. Les atteintes aux personnels de la police nationale sont composées de trois catégories d'infractions : les atteintes à l'autorité publique, les atteintes physiques et/ou violentes et les atteintes verbales. Elles sont toutes les trois en baisse entre 2010 et 2011.

La baisse globale des atteintes à l'encontre de la police nationale provient de la diminution des atteintes aux biens de 3,0 % et de celles des atteintes aux personnels de la police nationale de 1,7 % entre 2010 et 2011.

#### La gendarmerie nationale

En 2011, la Gendarmerie nationale a enregistré un total de 3 258 atteintes commises soit à l'encontre de ses personnels, ou de ses biens.

Les agressions physiques sur les militaires de la gendarmerie nationale ont représenté 2 254 faits. Ce sont 192 faits de plus qu'en 2010 (2 062 *agressions physiques*) soit une hausse de plus de 9 %. 4 524 personnels ont été victimes de ces atteintes, 9,5 % de plus que l'année précédente (4 132 *personnels*). Parmi ceux-ci, 1 439 ont été blessés contre 1 408 en 2010 (+ 2,2 %). Aucun militaire n'est décédé contrairement aux années antérieures (2 en 2010, 1 en 2009).

Chaque année, ces agressions se produisent essentiellement lorsque les militaires sont en service d'intervention ou lors d'interpellations. En 2011, leur part s'élevait à 55 % (2 *points de moins qu'en 2010*). Les contrôles de police de la route constituent le deuxième poste des atteintes physiques. Ces dernières ont d'ailleurs augmenté de 4 points en 2011, leur part s'établissant à 14 % des actes commis et recensés. Les atteintes lors de poursuites en véhicule ont plus que doublé, passant de 91 à 204 faits en un an.

En 2011, les personnels de la Gendarmerie nationale ont été particulièrement victimes en Nouvelle-Calédonie, en Guadeloupe et dans

l'Oise, avec respectivement 77, 71 et 68 faits enregistrés, mais moins en Guyane qui était le département qui comptait le plus d'agressions depuis plusieurs années.

Les atteintes aux biens de l'institution (y compris des biens des personnels lorsque les faits

sont commis dans les unités ou sont en lien avec la qualité de la victime) sont essentiellement des détériorations et affectent surtout les véhicules. 1 004 faits ont été dénombrés en 2011, soit une baisse minime de - 2,8 %.

## 2

### Les condamnations pour infractions dont sont victimes les magistrats ou jurés (2001-2011)

Entre les années 2001 et 2010, aucune condamnation pour crime à l'encontre de magistrats n'a été enregistrée. En 2011, une infraction ayant donné lieu à condamnation pour crime a été enregistrée au casier judiciaire national sous la qualification de tentative de meurtre d'un magistrat.

Le nombre de condamnations correctionnelles pour des délits commis contre des magistrats ou des jurés a augmenté durant cette même période : 289 condamnations en 2011 contre 219 condamnations pour l'année 2001. Néanmoins, les trois dernières années ont connu une

régression sensible des condamnations délictuelles (- 13 %) qui sont passées de 332 en 2008 (sanctionnant 458 infractions) à 289 en 2011 (sanctionnant 406 infractions).

La majorité des infractions sanctionnées en 2011 concernaient des faits d'outrages (318 infractions, soit 78 % de l'ensemble des infractions dont sont victimes les magistrats), suivis des menaces (77 infractions soit 19 %), des violences (12 infractions soit 2,7 %) et une tentative de meurtre (1 infraction soit 0,2 %). En 2011, aucune atteinte aux biens n'a été enregistrée.

## 3

### Les agressions déclarées par les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels en 2011

En 2011, 1 210 sapeurs-pompiers, affectés au sein de 75 Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), y compris la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP 1) et le Bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM), ont été victimes d'une agression au cours d'une intervention.

En 2010, 1 155 sapeurs-pompiers affectés dans 69 SDIS y compris la BSPP et le BMPM avaient

été victimes d'une agression. On constate une hausse globale de près de 35 % du nombre d'agressions déclarées de sapeurs-pompiers sur la période 2007-2011 et une hausse de 4,8 % entre 2010 et 2011. Pour 10 000 interventions effectuées, il y a eu 2,9 sapeurs-pompiers agressés au niveau national.

Sur 1 000 sapeurs-pompiers, 5,2 ont fait l'objet d'une agression en 2011.

## 4

### Les atteintes aux biens et aux personnels de la Direction générale des douanes et droits indirects

En 2011, **1 046 agressions** ont été enregistrées, dont le **décès d'un motard**. Les atteintes aux agents ont baissé en un an de 18 faits (soit - 1,7 %). Cependant, l'évolution 2007/2011 permet de relever des augmentations de + 95,9 % en matière d'agressions physiques, de + 42,0 % pour les agressions verbales et de + 41,5 % pour les passages de « vive force » ou fuites en véhicule.

Les trois régions où se sont déroulées le plus d'incidents ayant donné lieu à fuite de la personne contrôlée sont les régions Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Nord Pas de Calais, soit plus de 36 % de ces incidents. Les fuites en véhicules toutes régions confondues

sont 4,3 fois plus nombreuses que les fuites à pied (respectivement 386 pour 90 fuites en 2010). De même, les agressions verbales à l'encontre des agents des douanes sont 5,3 fois plus nombreuses que les agressions physiques (respectivement 569 pour 107). Les trois premières régions en nombre d'agressions verbales constatées sont l'Île de France, la région Provence Alpes Côte d'Azur et la région Rhône-Alpes. L'Île de France représente à elle seule 40 % des agressions verbales constatées à l'encontre des agents des douanes. Pour les agressions physiques, la première région est aussi l'Île de France, suivie par la Guyane et la région Rhône-Alpes.

## Les infractions à la législation du travail et les atteintes aux agents de contrôle en 2011

En 2011, 356 200 interventions en entreprises ont été enregistrées, soit une baisse de 3,4 % par rapport à l'année précédente. Ce nombre diminue pour la première fois depuis 2007. Au cours de ces interventions, 27 768 infractions ont été relevées par procès verbal, soit 7,8 procès verbaux par interventions contre 7,0 en 2010.

Par ailleurs, en 2011, 23 422 atteintes aux agents de contrôle (inspecteurs et contrôleurs) ont été recensées, soit 6,6 incidents pour

100 interventions en entreprise. Ce nombre d'incidents pour 100 interventions en entreprise augmente fortement par rapport à 2010, où il s'établissait à 5,4.

Plus de 86 % de ces atteintes étaient relatives au droit d'inspection, 12,9 % étaient des obstacles et près de 1 % des outrages. 6,8 % de la totalité de ces atteintes subies en 2011 ont été verbalisés. Ce pourcentage d'atteintes verbalisées augmente de 1,3 point par rapport à 2010.

## Les atteintes contre les personnels et les équipements de la Ville de Paris recensées par l'Observatoire parisien de la tranquillité publique en 2011

Le nombre d'atteintes à l'encontre des agents municipaux enregistre une hausse de près de 21%, renforçant la tendance à la hausse de l'année précédente (+ 5,6 %) qui faisait suite à deux années de stabilité en 2008 et 2009.

Cette augmentation est due à celle des atteintes aux personnes (+ 16,3 %, + 234 *signalements*) et à celle des atteintes à la

tranquillité publique. Ces dernières qui reflètent l'ambiance des équipements augmentent de 33,5 % (+305 *signalements*) alors même qu'elles étaient en recul dans ces équipements en 2010 (- 9,2 %). Au total, 3 018 atteintes aux personnels de la ville de Paris ont été enregistrées en 2011 ce qui rapporté aux 46 000 agents de la collectivité représente un taux moyen de 57,6 atteintes pour 1 000 agents.

## Les atteintes physiques et verbales subies par les personnels des entreprises de transport de 2002 à 2011

Après avoir affiché une relative stabilité entre 2002 et 2006, le taux d'atteintes physiques et verbales subies par les personnels des entreprises de transport, tous périmètres de réseaux confondus, connaît une nette baisse en 2007. Dès 2008, la tendance s'inverse et ce ratio est depuis en progression constante pour atteindre en 2011 son niveau record (2,12 *atteintes par million de voyages*).

### Distinction entre les réseaux bus/tram et métro/RER/train

Sur l'ensemble de la période étudiée, les réseaux bus/tram connaissent un taux d'atteintes physiques et verbales par million de voyages à l'encontre des personnels plus important que sur les réseaux métro/RER/train. Ce taux, tous périmètres de réseaux confondus, demeure relativement stable sur la décennie, variant entre 1,81 en 2007 et 2,12 en 2011.

S'agissant des différents types de réseaux, les réseaux bus/tram ont connu une hausse non négligeable du taux d'atteintes physiques et verbales en 2005 et 2006. Après la baisse observée en 2007, ce taux progresse à nouveau mais moins rapidement jusqu'en 2010 atteignant 2,44. Cette évolution est principalement causée par une nette hausse des atteintes verbales. Après trois années d'augmentation consécutives, le ratio amorce en 2011 une diminution notable (2,27). L'inflexion est inverse sur les réseaux métro/RER/train en 2005. Après une stabilisation de ce taux en 2006, celui-ci amorce une baisse en 2007. Cette diminution porte à la fois sur le taux d'atteintes physiques et sur le taux d'atteintes verbales. Depuis 2008, la tendance repart à la hausse atteignant les niveaux des années 2002-2004 (*autour de 2*) jusqu'à les dépasser en 2011 (2,12).

## Distinction entre les atteintes physiques et les atteintes verbales

De 2002 à 2011, le taux d'atteintes verbales est toujours supérieur à celui des atteintes physiques avec un écart globalement stable.

Sur les réseaux Île-de-France, le taux d'atteintes verbales et physiques connaît une relative stabilité de 2002 à 2005 puis une légère hausse en 2006, année pour laquelle le ratio atteint 1,71. Cette hausse s'explique en partie par l'augmentation des atteintes verbales. Les années 2007-2010 renouent avec le niveau global des années précédentes (2002-2005) voire un niveau légèrement plus faible s'agissant des atteintes physiques. En 2010, ce ratio atteint d'ailleurs son plus bas niveau de la décennie (0,37). En 2011, la tendance

s'inverse de manière radicale puisque le taux d'atteintes physiques et verbales enregistre un record (1,92) dû principalement à la recrudescence des atteintes verbales.

Hors Île-de-France, le taux d'atteintes physiques sur les réseaux SNCF connaît une baisse régulière de 2002 à 2007. Le taux d'atteintes verbales décroît un peu plus tardivement, à partir de 2004. Ces ratios apparaissent élevés mais doivent être mis en perspective avec une affluence et un trafic plus faibles que ceux des réseaux franciliens. Alors que le taux d'atteintes physiques enregistre depuis 2008 une légère hausse, le taux d'atteintes verbales hors Île-de-France poursuit une progression significative pour atteindre en 2011 son plus haut niveau depuis 2002 (7,6).

## 8

### Les incidents déclarés par les médecins en 2011

En 2011, 822 déclarations d'incident(s) ont été transmises par les médecins au Conseil national de l'Ordre contre 920 en 2010, 512 en 2009 et 535 en 2008. On constate donc une baisse du nombre de déclarations de 10,7 % en une année.

4,1 incidents sont déclarés pour 1 000 médecins en activité régulière en 2011, ce qui correspond à une baisse de 0,5 point par rapport à 2010 (4,6 incidents avaient été déclarés pour 1 000 médecins en activité régulière en 2010). Il est à noter que les médecins peuvent être victimes et/ou témoins de ces incidents.

## 9

### Les actes de violences en 2011 recensés par l'Observatoire national des violences en milieu hospitalier

En 2011, l'Observatoire national des violences en milieu hospitalier (ONVH) a été rendu destinataire de 5 760 signalements émanant de 337 établissements hospitaliers, soit une augmentation de 13,2 % par rapport à 2010, avec en parallèle une hausse de 11,2 % du nombre d'établissements déclarants.

Les centres hospitaliers (CHU, CHR, CH) et les centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie (EPSM) sont à l'origine de 86 % des signalements. 26 % des atteintes aux biens et

aux personnes ont été commises au sein des services de psychiatrie.

En 2011, la nature des victimes et des auteurs n'évolue pas. Le personnel hospitalier est toujours la première victime des atteintes aux personnes (82 %), et près des trois quarts des auteurs décrits sont des patients. Plus d'une atteinte aux personnes sur deux est une atteinte de niveau 3 sur les 4 définis par l'ONVH.

5 % des atteintes aux personnes font l'objet d'un dépôt de plainte.

## 10

### Les atteintes et incidents relevés sur les agents privés de sécurité du 1<sup>er</sup> février 2011 au 31 janvier 2012

À partir d'alertes Google quotidiennes (*méthodologie expliquée dans le Rapport Annuel de l'année précédente*), un nombre d'atteintes subies par des agents de sécurité privée et un nombre d'agents victimes ont pu être comptabilisés.

Au cours de l'année 2011, entre le 1<sup>er</sup> février et le 31 janvier 2012, 142 atteintes physiques et verbales ayant eu pour cibles 189 agents de sécurité privée ont été recensés. Quatre agents ont été tués dans l'exercice de leur fonction

(3 par arme à feu et un par explosif) et un suicide est à déplorer.

Quatre régions concentrent la majorité des atteintes. L'Île-de-France, la région PACA, Rhône Alpes et le Nord Pas-de-Calais comptent 57,2 % de l'ensemble des atteintes recensées.

La population des convoyeurs est la plus touchée par ces atteintes avec 61 agents de sécurité concernés, soit près d'un tiers des victimes recensées.

# VI – REGARDS SUR L'ÉTRANGER : LA CRIMINALITÉ ENREGISTRÉE EN 2011 EN ALLEMAGNE, EN ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES, EN ESPAGNE, AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA

Chaque Etat ayant sa propre législation et des nomenclatures d'enregistrement spécifiques, les indicateurs d'atteintes aux biens et d'atteintes à l'intégrité physique ne sont pas constitués de catégories d'infractions identiques et celles-ci ne sont pas enregistrées par

les services de police suivant les mêmes règles. Ces indicateurs ont fait l'objet d'un retraitement par l'ONDRP mais les résultats obtenus ne permettent en aucun cas des comparaisons directes d'un Etat à l'autre.

## Les atteintes aux biens

1

Les atteintes aux biens sont en général constituées des vols et des destructions et dégradations. Cependant, toutes ces infractions ne figurent pas systématiquement dans les statistiques officielles de la criminalité enregistrée par les services de police. Les vols peuvent par exemple n'être comptabilisés qu'à partir d'un montant minimum de préjudice, hors circonstance aggravante.

En **Angleterre et au Pays de Galles**, où les années statistiques courent du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars, **les atteintes aux biens reculent de 3,5% de 2010/2011 à 2011/2012** (- 98 642 faits) et de 29,2 % depuis 2006/2007 (- 1 124 720 faits). Les vols, qui en constituent plus des trois quarts, sont en baisse de 1,4 % en un an. Cette baisse concerne toutes les catégories de vols, sauf ceux aux personnes, en hausse de 8,3 %. Les destructions et dégradations reculent de 10 % de 2010/2011 à 2011/2012. On constate un ralentissement de la baisse de ces deux catégories d'atteintes aux biens entre 2010/2011 et 2011/2012 et l'année précédente.

En **Espagne, seuls les vols ont pu être étudiés. Ils diminuent de 3,3 % depuis 2010** (- 20 688 faits), retrouvant un niveau comparable à celui de 2007. Les vols avec violences

sont en hausse en un an (+ 3,9 %), ainsi que la catégorie des *hurto*s, autres vols simples sans violence (+ 7,3 %) ; les autres types de vols reculent depuis 2010.

En **Allemagne, les atteintes aux biens sont en hausse de 2,9 % de 2010 à 2011** (+ 89 343 faits), du fait de l'évolution des vols (+ 4,3 %), les destructions et dégradations reculant de 1,8 % (- 12 507 faits). Cette hausse des vols intervient alors qu'ils connaissaient une baisse annuelle moyenne de 3 % depuis quatre ans.

Au **Canada, tous les types d'atteintes aux biens sont en baisse de 2010 à 2011** : les *méfais et crimes d'incendie* de 7,4 % (- 25 969 faits) et les vols de 6,6 % (- 57 220 faits), soit un recul total de 6,8 %. En cinq ans, les atteintes aux biens ont diminué de 22,9 % (- 335 921 faits).

Aux **États-Unis, seuls les vols ont pu être étudiés**, les destructions et dégradations ne figurant pas parmi les statistiques du programme national de collecte statistique. Ils **diminuent de 0,7 % de 2010 à 2011**, soit 64 145 faits enregistrés en moins, et de 10 % depuis 2006 (- 1 051 278 faits). On constate un ralentissement de cette baisse depuis 2009. De 2010 à 2011, tous les types de vols reculent sauf les cambriolages (+ 0,9 %).

59

## Les atteintes à l'intégrité physique

2

Les atteintes à l'intégrité physique ne figurent en général dans les statistiques de la criminalité enregistrée qu'à partir d'un certain degré de gravité, variable d'un Etat à l'autre.

En **Angleterre et au Pays de Galles, les atteintes à l'intégrité physique reculent de**

**6,5 % de 2010/2011 à 2011/2012**, soit 62 177 faits de moins. Elles baissent de 5,8 % en moyenne chaque année depuis 2006/2007, soit - 26,1 % en cinq ans (- 314 195 faits). Les vols avec violences reculent de 2 % de 2010/2011 à 2011/2012 et de 26,3 % en cinq ans.

En Espagne, les atteintes à l'intégrité physique sont en hausse de 3,5 % en 2011 (+ 7 568 faits). Elles étaient en régression les deux années précédentes mais augmentent de 3,9 % depuis 2007. La hausse entre 2010 et 2011 s'explique à la fois par celle des vols avec violences, des violences dans le cadre familial et des autres violences physiques ou psychologiques.

En Allemagne on constate un léger recul de 0,5 % des atteintes à l'intégrité physique, soit - 2 796 faits de 2010 à 2011. Cette baisse est essentiellement due à la diminution des violences volontaires graves, qui sont en recul de 2,7 %, soit 3 812 faits de moins. Entre 2006 et 2011, la baisse de l'ensemble des atteintes à l'intégrité physique est de - 3 975 faits (-0,7 %).

Au Canada, les atteintes à l'intégrité physique reculent de 3,6 % de 2010 à 2011 (-15 587 faits). Cette évolution concerne tous les types d'atteintes à l'exception des homicides. Depuis 2007, elles ont chuté de 5,7 % (- 25 039 faits).

Aux Etats-Unis, le recul des infractions reportées dans le programme national de collecte statistique atteint - 3,8 % de 2010 à 2011, soit - 47 684 faits. Il est de - 16,2 % depuis 2006 (- 232 387 faits). Tous les types de faits enregistrés sont concernés : vols avec violences, viols, homicides et coups et blessures volontaires graves.

\* \* \*



# Rapport 2012

## La criminalité en France

R ecueillir l'ensemble des données statistiques relatives à la délinquance et à la criminalité, exploiter ces données, être force de proposition auprès des pouvoirs publics, assurer une fonction de veille sur les phénomènes criminels actuels ou émergents, communiquer le plus largement possible les conclusions de ces analyses, autant de missions que l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) assume depuis bientôt neuf ans.

Dans le droit fil de ses précédents rapports, l'ONDRP, avec cette huitième édition, livre l'ensemble des données disponibles sur la délinquance en France pour l'année 2011. Enrichie de points spécifiques à certaines formes de criminalité, croisant les sources, multipliant les approches et livrant un regard sur l'étranger, l'Observatoire s'applique à fournir un document riche, accessible et documenté.

Outre de nombreuses études, le lecteur y trouvera des documents méthodologiques, de nombreuses références et des renvois vers d'autres publications de l'Observatoire consultables depuis ce site.

Comme chaque année, le rapport annuel qui vous est présenté ici contient également les résultats de l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité », réalisé en partenariat avec l'INSEE. Cette enquête complète les données fournies par l'ensemble des administrations ou organismes publics ou privés relatives à la délinquance, à partir des réponses collectées auprès de plus de 17 000 ménages ou personnes de 14 ans et plus.

Enfin, ont notamment participé à la rédaction de ce rapport les membres du Conseil d'Orientation indépendant de l'ONDRP, les personnels de l'ONDRP, de nombreuses administrations ou organismes publics, ainsi que de nombreux contributeurs parmi lesquels Eric DEBARBIEUX, Pierre-Victor TOURNIER, Fabrice MURAT, Christian MACHU, etc.

Contact : Christophe Souleuz,  
chef du département ONDRP